



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 108 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 29 mai 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mai 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

[Français]

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1005)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est en quelque sorte un jour historique. J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Nous avons réduit une prévision budgétaire.

TRANSPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, au terme de son examen des prévisions budgétaires pour l'exercice 2003-2004, le Comité permanent des transports a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du mercredi 26 février prévoyant l'examen des prévisions budgétaires pour l'exercice 2003-2004 à l'égard des crédits 2, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60, votre comité a examiné le crédit 25 sous la rubrique Transports, VIA Rail Canada Inc., pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004, et l'a fait passer de 266 201 000 \$ à 257 201 000 \$, le réduisant de 9 millions de dollars ou de 2,95 p. 100.

Nous déposons un exemplaire du procès-verbal de la réunion n° 30.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

On vient de nous informer d'un rapport de comité de cette Chambre, soit le Comité permanent des transports. Ce comité a fait rapport sur les prévisions budgétaires ce matin. C'est une référence de la Chambre des communes. Donc, une décision prise par le comité est une décision que la Chambre a ordonnée, c'est-à-dire que la Chambre a mandaté un comité de prendre une telle décision.

Le comité a donc pris certaines décisions et a fait rapport à la Chambre; c'est un rapport formel. C'est donc le plus haut seuil de rapport et de décisions que peut rendre un comité parlementaire.

Cela dit, j'attire l'attention de la Présidence aux pages 244 et 245 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* de Marleau et Montpetit. Sous la rubrique «Les salles de réunion des comités», on nous dit:

Les comités peuvent se réunir n'importe où à l'intérieur de la cité parlementaire, à condition que [...]

Ceci est une condition.

[...] l'enregistrement [...]

C'est le premier critère.

[...] et l'interprétation simultanée [...]

Pas autre chose.

[...] des délibérations soient possibles.

•(1010)

[Traduction]

Selon moi, cela n'a pas été observé ce matin.

[Français]

Je réfère ensuite à ce qu'on dit à propos des comités à la page 835 du Marleau et Montpetit:

Les séances de comités ont habituellement lieu dans des salles spécialement équipées des édifices du Parlement, mais elles peuvent se tenir ailleurs au Canada. Les salles de séances sont ordinairement disposées en rectangle ouvert.

On équipe la pièce. On parle du personnel rattaché aux membres des comités. On dit où ils s'assoient et on dit, encore une fois, que:

Les séances des comités sont ordinairement ouvertes au public [...]

Recours au Règlement

Donc, les décisions prises sur des sujets référés par cette Chambre, surtout les décisions formelles, se font dans des salles «ouvertes au public et aux représentants des médias», nous dit-on. On ajoute des plus:

Des services d'interprétation simultanée sont offerts dans tous les cas aux membres des comités ainsi qu'aux témoins et au grand public.

Le public a le droit d'être présent et l'interprétation simultanée est disponible. Je vous ai fait part plus tôt, dans l'autre rubrique, du fait que l'enregistrement des délibérations soit possible.

J'invite la présidence à vérifier. Avant que ce rapport ne soit accepté, je vous demande de réserver votre décision et de la prendre plus tard aujourd'hui si la présidence choisit de le faire. D'une part, cette décision déterminera si ces règles et le respect des langues officielles du Canada ont été observés lors de cette séance ce matin, tout comme l'aspect public, quand les décisions sont prises. Il n'y avait pas de témoins à être entendus et je sais que certains employés du Parlement se sont vu refuser l'accès à la pièce. La décision tranchera dans un deuxième temps le dossier de l'enregistrement et, dans un troisième temps, l'observation stricte de nos règles sur les langues officielles en ce qui a trait à l'interprétation simultanée.

Je suis convaincu que la présidence n'aura aucun autre choix que d'arriver à la conclusion que ces règles n'ont pas été dûment observées et que ce rapport, tel qu'il nous a été présenté ce matin, n'en est donc pas un et est irrecevable par la présidence.

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ose espérer que le gouvernement n'est pas en train d'invoquer une règle technique à des fins suspectes, parce que ce qui l'intéresse véritablement, c'est le contenu du rapport du comité.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce qu'avait à dire le leader à la Chambre. Il a mentionnée la procédure parlementaire. Soit dit en passant, peut-être que si nous avions eu un certain contrôle sur le processus qui a cours à la Chambre des communes depuis quelque temps, nous aurions pu éviter le problème auquel nous nous sommes heurtés hier soir.

La séance a débuté hier après-midi à 15 h 30. Il y a eu un long débat sur le budget des dépenses. Nous avons arrêté nos délibérations hier soir, après avoir siégé de façon ininterrompue de 15 h 30 de l'après-midi à 21 h 30 hier soir. Nous n'avons pas ajourné la séance hier soir. Nous avons suspendu nos travaux à ce moment-là parce que nous n'avions plus quorum. Nous avons essayé de réunir un quorum. Le greffier, lui aussi, a fait des efforts en ce sens.

Lorsque la séance a été suspendue hier soir, comme il n'y avait pas d'autre endroit à la Chambre où nous pouvions nous réunir, nous avons décidé d'utiliser une pièce de la salle à manger parlementaire. À 8 heures ce matin, la séance qui avait été suspendue la veille a repris. Nous avons des services d'enregistrement et d'interprétation. Un interprète du service d'interprétation était présent à la table pour offrir le service.

Par conséquent, des services d'interprétation étaient disponibles. Nous pouvions également compter sur des services d'enregistrement. Le greffier était présent et nous avions un quorum. Nous avons discuté jusqu'à 10 heures moins cinq car le budget des dépenses devait être présenté aujourd'hui, sinon, il aurait été approuvé d'office.

Je suis vraiment déçu de la conduite adoptée par le leader à la Chambre ce matin. Il a invoqué une subtilité juridique. Je pense que nous avons respecté toutes les règles de jurisprudence à la Chambre. D'ailleurs, je tiens à féliciter les membres du Comité des transports

qui ont fait preuve de diligence et de persévérance pour s'acquitter de tout le travail nécessaire au cours des dernières semaines pour passer en revue le budget.

J'estime que les propos du leader à la Chambre sont une insulte au travail du comité, et je maintiens les recommandations que j'ai présentées.

●(1015)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il ne faut pas oublier, étant donné le précédent que votre décision pourrait créer, que les comités sont maîtres de leurs délibérations. Je tiens également à signaler que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre permet souvent à son comité de sélection de se réunir malgré l'absence de quorum et d'interprétation, sans que cela n'empêche l'acceptation systématique des rapports.

Je crois qu'il est très important de le souligner à ce moment-ci, monsieur le Président, alors que vous vous apprêtez à rendre une décision, et de préciser qu'on a suivi la procédure habituelle.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'étais présent à la réunion du Comité permanent des transports, ce matin. Le président du comité mentionne devant cette Chambre que, c'est vrai, hier soir, il n'y avait pas quorum. Évidemment, les députés de l'opposition étaient présents mais il manquait des députés du parti gouvernemental. Il y a eu ajournement ce matin.

Je me dois de vous dire que je m'étais assuré qu'un interprète m'accompagne; j'avais donc un interprète avec moi. Je présumais, par contre, que le comité avait respecté toutes les normes, entre autres celles concernant la transcription. C'est important, évidemment, puisque nous avons un rapport à produire.

J'espère que la transcription a eu lieu; je visualise la salle et j'essaie de voir comment on a pu arriver à une transcription de tout ce qui s'est dit. Si jamais il n'y a pas eu de transcription des débats du comité, alors je suis d'accord avec le leader du gouvernement: si le comité n'a pas respecté la procédure, à ce moment-là, cela relève de votre bon jugement, monsieur le Président; c'est à vous de rendre une décision aujourd'hui.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, on peut peut-être comprendre l'inquiétude du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Notamment, je fais partie du Comité permanent des langues officielles, et je veux que les deux langues soient respectées; cela a toujours été ma position, comme député et comme membre de ce comité.

Ce serait tout à son honneur que de voir le gouvernement libéral respecter les langues officielles au Canada, comme on veut ce matin que cela soit fait à la Chambre des communes.

Si je parle de l'aspect technique de la situation, je vais peut-être dire le contraire de ce que j'ai toujours dit sur les langues officielles. Des fois, on utilise la question des langues officielles seulement parce que les libéraux n'aiment pas un projet de loi, et je trouve que c'est aberrant. J'ai du mal à trouver les mots que je voudrais utiliser et je pense que le Président va me faire signe que je sors du sujet.

On peut regarder le rapport Dion et tout ce qui se passe au Canada quant au respect des langues officielles. Je ne voudrais pas voir un projet de loi rejeté à cause de cela; nous avions des députés francophones et anglophones au comité et ils se sentaient à l'aise à ce comité. Une décision doit être rendue. On dit toujours que les comités sont leurs propres maîtres, mais en même temps, nous avons des règles à suivre.

Il est à souhaiter que dans le futur, cela ne se produira pas. Je ne voudrais pas voir un projet de loi tomber juste à cause de détails techniques, que la question des langues officielles soit utilisée selon leur bon vouloir, alors que le gouvernement n'est pas capable de les faire respecter au quotidien, et partout au pays.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, il convient de corriger certains faits. J'ai été informé qu'hier soir, de sa propre initiative, le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, lorsque le comité a dû ajourner à 21 h 30, est allé voir un interprète dans la cabine d'interprétation et lui a demandé de l'accompagner lors du petit déjeuner de ce matin à 8 heures au restaurant parlementaire. C'est le premier élément qu'on se doit de corriger.

En outre, lorsque nous, les francophones, tentons de suivre une conversation et que nous sommes accompagnés d'un interprète qui nous chuchote à l'oreille, nous considérons que nous sommes désavantagés. À cet égard, je voudrais qu'il soit bien clair entre nous que je ne veux pas remettre en question la compétence des interprètes sur la Colline. Ils font un travail formidable. La question n'est pas là. Cependant, le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel étant accompagné d'un interprète qui lui chuchote à l'oreille ne peut avoir une perspective d'ensemble sur les discussions en comité.

Cela couvre donc le premier élément. Nous sommes donc d'accord avec la lecture que le leader du gouvernement à la Chambre a faite tout à l'heure.

Quant au deuxième élément, j'aimerais comprendre ceci. Dans les salles à manger du restaurant parlementaire, soit la salle 601 ou la salle 606—je ne me rappelle pas le numéro—comment peut-on offrir les services d'enregistrement? Comment peut-on enregistrer des délibérations? Lorsqu'un comité se déplace à l'extérieur de la Chambre et va dans un hôtel—je suis allé avec le député de Thunder Bay—Superior-Nord au Valhalla Inn, à Thunder Bay—, il y a les équipements nécessaires pour procéder à l'enregistrement électronique de tout ce qui se dit. Dans cette salle du restaurant parlementaire, je dis tout respectueusement que cela a été impossible. Alors, lorsque le président du Comité des transports et député de Thunder Bay—Superior-Nord nous dit que l'enregistrement a été fait, permettez-moi d'en douter.

• (1020)

Le président suppléant (M. Bélair): L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a la parole, à la condition que son propos reste factuel et ne soit pas de nature à susciter un débat.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je respecte totalement votre décision. J'avais oublié de soulever un point particulier que je désire ajouter. C'est celui de l'avis à être donné à un comité.

Il y a eu une réunion ce matin, et on nous informe qu'aucun avis n'a été donné informant que le comité siégerait. Il n'y a pas eu d'avis, semble-t-il, parce que le comité, hier soir, a perdu le quorum. Il a donc arrêté de siéger et a recommencé ce matin. On a dit que le comité n'a pas ajourné, mais qu'il avait suspendu la séance et que, en

Recours au Règlement

quelque sorte, ce n'était pas nécessaire de donner un avis parce que c'était une suspension à partir d'hier jusqu'à aujourd'hui.

Je pense que cela n'est pas conforme aux règles. Quand on perd le quorum à la Chambre, on ajourne la séance. On ne la suspend pas. Si on perd le quorum, on ajourne. D'ailleurs, on doit signer le registre et on revient le lendemain. Les procédures sont claires à cet égard. Cela ne constitue pas une suspension des travaux.

On peut avoir une suspension des travaux de la Chambre. Vous y avez déjà eu recours. Bien sûr, vos collègues de la présidence le font de temps à autre. Mais je ne pense pas que la perte d'un quorum puisse se caractériser comme étant une suspension. Et le cas échéant, si ce n'est pas une suspension, pour que la réunion soit conforme, je pense qu'il doit y avoir un avis.

[Traduction]

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, premièrement, je crois que le Règlement n'oblige pas de donner avis sauf pour les séances d'ouverture. Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec la déclaration du leader du Parti libéral à la Chambre, puisque la Chambre suspend effectivement la séance lorsque quelqu'un demande de vérifier s'il y a quorum. Personne ne l'a demandé. La présidence a tout simplement décidé de suspendre la séance à cause de l'absence de quorum et les personnes présentes étaient d'accord.

J'aimerais également ajouter que le ministre a comparu hier soir devant le Comité permanent des transports et que c'est à sa demande que son témoignage n'a pas été enregistré. Ce fut sa décision. Je ne crois pas qu'il estime qu'il n'était pas présent du seul fait qu'il a demandé qu'on ne l'enregistre pas. Le leader du gouvernement à la Chambre soutient que la séance de ce matin n'était pas conforme au Règlement parce qu'elle n'a pas été enregistrée. Pourtant, c'est un ministre du parti gouvernemental qui a demandé à ne pas être enregistré.

Ou il y a eu contravention du Règlement à la demande du ministre ou il n'y a pas eu contravention du Règlement ce matin.

M. Joe Comuzzi: Monsieur le Président, il est évident que vous devez prendre cette question en délibéré. Permettez-moi seulement de préciser qu'il n'y avait pas d'opposition ce matin à la reprise de la réunion. J'ai cru comprendre que le député bloquiste était satisfait d'avoir à ses côtés un membre des services de traduction. S'il avait manifesté son mécontentement à ce moment-là, nous l'aurions pris en considération.

Je crois que nous avons respecté l'essence et l'esprit de la loi, ainsi que l'objectif de toute réglementation pertinente, en tenant une réunion ce matin pour nous conformer aux règles de la Chambre portant que le budget des dépenses serait considéré comme adopté s'il n'était pas présenté aujourd'hui.

Je tiens à féliciter encore une fois les membres du Comité permanent des transports de l'énorme travail qu'ils ont accompli durant ce processus d'examen du budget des dépenses. Je crois que nous avons respecté toutes les règles et la volonté de la Chambre. Aucune irrégularité n'a été commise.

Monsieur le Président, j'espère que vous verrez d'un oeil favorable les résultats de cette réunion et le rapport déposé aujourd'hui.

• (1025)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Je crois que tous les points de vue ont été entendus.

Affaires courantes

[Traduction]

L'honorable whip en chef du gouvernement a la parole.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même recours au Règlement. Je veux ajouter ma propre contribution avant que vous ne commenciez à étudier la question.

Je félicite aussi le Comité des transports de l'examen attentif qu'il a fait du budget des dépenses et du rapport qu'il a présenté à ce sujet. C'est tout à fait louable, car de nombreux comités n'en font pas autant.

Cependant, j'interviens à titre de seule anglophone qui ait pris la parole ce matin pour défendre notre politique stipulant que toutes les réunions tenues en cette enceinte doivent se dérouler également dans les deux langues officielles. Cette politique ne présente pas un intérêt uniquement pour les francophones. Elle protège aussi mon droit de pouvoir participer pleinement à une réunion, de comprendre et de m'exprimer en anglais. Je considère comme un aspect fondamental et sacré de cette institution que les délibérations de la Chambre et des comités se déroulent en tout temps et entièrement dans les deux langues officielles.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de tenir compte de cet argument lorsque vous réfléchirez à la question.

Le président suppléant (M. Bélair): À propos du même rappel au Règlement, j'espère que le député de Kootenay—Boundary—Okanagan a des éléments neufs, factuels, à faire valoir dans le débat.

M. Jim Gouk: Monsieur le Président, je réponds directement aux observations du whip libéral. L'interprétation simultanée était à la disposition de tous les députés. Tout ce que le député du Bloc québécois a dit a été interprété en anglais pour les autres personnes présentes. Tout ce qui s'est dit en anglais a été interprété en français pour le député ainsi que pour un député libéral qui, de toute évidence, comprend les deux langues, mais qui avait tout de même droit à l'interprétation et l'a obtenue. Le service était donc disponible.

Quelqu'un a fait remarquer que, lorsque la séance s'est ouverte, personne ne s'est opposé à la façon dont la séance devait se tenir. Elle a eu lieu, puis elle a été ajournée. Il n'y a eu aucune objection. S'il y en avait eu, nous aurions pu nous en occuper, mais il n'y en a eu aucune.

On ne peut accepter les choses telles qu'elles sont et ensuite, parce que quelque chose nous a déplu, décider d'invoquer un détail technique pour élever des objections, alors qu'on ne l'a pas fait quand on aurait pu le faire.

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je veux juste dire que je présumais ce matin que toutes les règles de la Chambre avaient été respectées. Ce qu'on nous dit aujourd'hui, c'est que l'enregistrement des délibérations n'a pas été fait. Je n'ai pas vérifié avant de parler pour savoir s'il y avait bien eu un enregistrement. Ce qu'on peut constater par contre, c'est que c'est bien possible qu'il n'y en ait pas eu. Si c'est une condition, entre autres une condition qui a été mentionnée par le leader du gouvernement, j'espère que vous allez le vérifier.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je vais m'en tenir aux faits. Pour rendre votre décision, je vous demanderais de consulter l'avis de convocation à la séance n° 30 du Comité permanent des transports; on peut y lire que le comité devait se réunir le mercredi 28 mai 2003, de 15 h 30 à 21 heures. Dans les faits, cette réunion s'est terminée à 21 h 30, faute de quorum.

Pour votre compréhension, je vous réfère à l'avis de convocation de la séance n° 31 du Comité permanent des transports, qui se lit comme suit:

La réunion prévue pour le jeudi 29 mai, à 9 heures, dans la pièce 209, édifice de l'Ouest, est contremandée.

La réunion de ce matin était une rencontre informelle. On ne peut blâmer le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel d'avoir demandé un interprète. Contrairement à ce que le président du Comité permanent des transports disait, le fait que le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel ait demandé de se faire accompagner par un interprète n'était pas un consentement tacite; il voulait être accompagné d'un interprète à cette réunion informelle qui avait lieu à 8 h 30, ce matin, parce que la réunion de 9 heures avait été contremandée.

● (1030)

Le président suppléant (M. Bélair): Je crois que cela est suffisant. Il y a une interprétation bien différente des événements qui se sont déroulés hier soir et ce matin. Nous allons vérifier tous les faits quant à la salle, à l'interprétation, à l'enregistrement et à la production du rapport. Enfin, une décision sera rendue sur cette question un peu plus tard cet après-midi.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 31^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta.

Conformément au paragraphe 22(1) de la loi, le comité recommande que la période de 30 jours de séance prévue pour l'étude des oppositions à l'égard de ce rapport soit prorogée de cinq jours de séance. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 31^e rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) demande à présenter le projet de loi C-440, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (prestations de grossesse).

—Monsieur le Président, il me fait plaisir, ce matin, de présenter ce projet de loi.

Le texte vise à empêcher la réduction des prestations payables en cas de grossesse ou de soins à donner à un nouveau-né ou à un enfant adoptif lorsque le prestataire reçoit ou a reçu des prestations pour une maladie ou une blessure.

Il prévoit aussi le maintien des prestations payables aux prestataires en cas de maladie ou de blessure survenue pendant une grossesse ou une période de soins donnés à un enfant.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR L'IDENTIFICATION PAR LES EMPREINTES GÉNÉTIQUES

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-441, Loi modifiant la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire qui modifierait la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques pour englober des échantillons d'empreintes génétiques de personnes disparues.

Mon projet de loi est inspiré par une de mes électrices, Judy Peterson, qui cherche à savoir ce qui est arrivé à sa fille de 14 ans, Lindsey Nicholls, qui est disparue à Courtenay en 1993.

Depuis 10 ans, ce cas, comme bien d'autres, n'a pas été élucidé. L'identification par les empreintes génétiques pourrait contribuer à changer cette situation. Actuellement, plus de 6 000 échantillons d'empreintes génétiques non identifiées ont été prélevés sur des scènes de crime. En outre, 125 corps non identifiés se trouvent dans les morgues de la Colombie-Britannique. Pour l'instant, il n'existe aucun moyen d'associer ces échantillons à des personnes disparues.

Selon ce projet de loi, des échantillons ne seraient prélevés que volontairement, pour éviter les problèmes liés à la protection de la vie privée.

Je sais que les députés de tous les partis appuient cette mesure. Elle n'a rien à voir avec l'argent, ni avec la politique. C'est une question de justice. J'exhorte tous les députés à soutenir cette mesure.

En terminant, je voudrais dédier le projet de loi à Lindsey Nicholls. J'aurais espéré l'appeler loi de Lindsey. Je ne l'ai pas fait pour des raisons techniques. Encore une fois, je le dédie à Lindsey et à sa mère, pour ses efforts.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1035)

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition au nom des facteurs des régions rurales du Canada.

Les travailleurs du secteur privé livrant le courrier dans les secteurs ruraux ont droit à la négociation collective, comme les fonctionnaires qui livrent le courrier pour le compte de la Société canadienne des postes dans les secteurs urbains. Toutefois, les facteurs des régions rurales sont privés de ces droits fondamentaux et de l'aide de la Société canadienne des postes, ce qui maintient les salaires et les conditions de travail des facteurs des régions rurales à un niveau injustement faible et défavorise les travailleurs des régions rurales.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'abroger dès maintenant le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

Affaires courantes

LE PROJET DE LOI C-250

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par bon nombre de personnes du nord de la Saskatchewan et du Manitoba. Les pétitionnaires soulignent que le projet de loi C-250 pourrait faire disparaître les droits de certaines catégories de personnes tout en en accroissant d'autres. Ils demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-250.

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition qui a été signée par des centaines de Canadiens qui se préoccupent de l'état actuel des soins de santé au Canada. Les pétitionnaires se sont dits outrés de voir que le gouvernement avait mis sur pied une commission royale d'enquête pour étudier l'avenir des soins de santé au Canada, qu'il avait nommé Roy Romanow à la tête de la commission et qu'il ne donnait maintenant pas suite aux recommandations de cette commission royale d'enquête.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à considérer les recommandations de M. Romanow comme un plan directeur pour ce qui est de l'avenir des soins de santé, à adopter un système qui n'entraînera pas l'offre de services par des intervenants privés et à adopter les recommandations de la commission royale sur les soins à domicile, l'assurance-médicaments et les réformes essentielles dans le domaine des soins primaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 221.

[Texte]

Question n° 221—**M. Gary Lunn:**

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les armes à feu, le 1er décembre 1998, combien de demandeurs de permis d'armes à feu se sont-ils vu refuser un permis, en comptant: a) les refus dus à l'insuffisance des renseignements donnés sur le formulaire de demande; b) les refus résultant d'erreurs commises par le ministère dans le traitement des demandes; c) les refus multiples visant des demandeurs qui s'étaient déjà vu refuser un permis; d) les refus résultant de la confusion par le ministère de demandeurs n'ayant entre eux aucun lien de parenté; e) les refus visant des personnes qui ont par la suite obtenu un permis; f) les refus visant des demandeurs qui ont été poursuivis pour avoir fait de fausses déclarations sur le formulaire de demande?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): En date du 5 mai 2003, 9 519 demandes de traitement ont fait l'objet de refus ou de révocations.

Il n'y a pas de statistique détaillée disponible pour les questions (a) à (d).

Pour la question (e), il y a 522 cas pour lesquels des demandeurs se sont vu refuser un permis initialement et qui ont par la suite obtenu un permis.

À la question (f), le Centre canadien des armes à feu, le CCAF, n'a aucune statistique disponible concernant les fausses déclarations.

Le CCAF est en train de revoir ses besoins en matière de statistiques et d'autres renseignements pertinents. Ceci fait partie de nos efforts continus pour faire rapport des réalisations et de l'efficacité de notre programme.

Les crédits

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ DES TRANSPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il est regrettable que le leader à la Chambre de notre parti et nous-mêmes ne nous entendions pas, ce matin, au sujet de l'interprétation du Règlement. Je croyais que tous les députés à la Chambre se traitaient avec courtoisie en ce qui concerne l'application du Règlement. Voici ce qui s'est passé; ce matin, à 7 h 45, j'ai reçu un appel du bureau du whip. Il savait que la séance était en cours. Il a choisi de ne pas nous en informer mais de se présenter à la Chambre et de faire cette intervention, en invoquant une décision précédente. J'ai déjà pratiqué le droit et c'est ce qu'on appelle un procès en embuscade.

De toute façon, je veux dire ce que je n'ai pas dit ce matin. La séance de ce matin était la suite de celle d'hier soir, et elle se tenait à huis clos. C'est un élément très important. Je regrette de ne pas l'avoir souligné lorsque j'ai été pris au dépourvu ce matin, et je vous demanderais d'en tenir compte lorsque vous prendrez l'affaire en délibéré.

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, au sujet du même recours au Règlement, je ne me suis de toute évidence pas entretenu avec le leader à la Chambre au sujet de ce dont vient de parler mon collègue, mais je tiens à dire que ce dernier n'a pas indiqué que le leader à la Chambre était au courant de la situation concernant les services de traduction avant le début de la séance.

• (1040)

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'intervention qui vient d'être faite donne à penser que le leader à la Chambre ou le whip ignorait qu'il n'y avait pas de services d'interprétation disponibles. Comment aurait-il été possible d'avoir des services d'interprétation puisqu'on avait clairement annoncé que la séance se tiendrait dans la salle à manger du Parlement?

Le président suppléant (M. Bélair): À moins que les députés n'aient quelque chose de neuf à ajouter, je pense que nous tournons en rond et cela ne me semble pas acceptable.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE NORAD

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne) propose:

Que la Chambre accorde son ferme appui au NORAD en tant qu'organisation de défense capable de contrer les menaces qui pourraient peser sur l'Amérique du Nord, y compris la menace d'attaque aux missiles balistiques, et accepte de lui confier la responsabilité du commandement de tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques.

—Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui et de lancer ce débat sur le système national de défense antimissile. Avant de décrire en détail en quoi consiste le système de défense contre les missiles balistiques, je crois utile de citer le chef de mon parti, le seul éventuel premier ministre qui se soucie du Canada.

La citation provient du livre blanc de l'Alliance canadienne sur la défense, qu'on louange sur la scène nationale, *Le nouveau Nord fort et libre*. Ce livre blanc sur la défense est accueilli comme la première bouffée d'air frais depuis plus de dix ans relativement à la politique de défense de notre pays.

Tous les Canadiens qui souhaitent prendre connaissance d'une analyse décrivant véritablement comment le gouvernement s'y est pris pour laisser les Forces canadiennes se dégrader doivent absolument lire cet abécédaire.

Le chef de l'opposition officielle y dit ceci:

En cette époque d'instabilité internationale croissante, l'Armée canadienne ne possède pas le matériel approprié, n'est pas suffisamment financée et manqué d'effectifs. On peut dire que la Défense nationale est en crise. Les Canadiens sont fiers des hommes et des femmes membres des Forces armées canadiennes, mais de plus en plus mal à l'aise, voire même gênés, par l'négligence constante et la politisation par le gouvernement de notre capacité en matière de Défense nationale.

L'indécision à l'égard d'un système de défense antimissile balistique fait partie de cette politique de négligence. L'histoire nous apprend que lorsque la préparation militaire est beaucoup trop sous-estimée, ce qui est sans aucun doute le cas au Canada à l'heure actuelle, on aboutit à des résultats tragiques.

Les Canadiens savent que le contrat d'acquisition des hélicoptères EH-101 a été annulé pour des raisons politiques. Le Parti libéral a fait de la nécessité de remplacer les hélicoptères Sea King vieux de 40 ans un ballon politique.

Nous pensons au major Bob Henderson, père de trois enfants, et au major Wally Sweetman, qui sont morts, brûlés vif, aux commandes de leur hélicoptère Sea King, après avoir effectué un atterrissage d'urgence qui a sauvé la vie des deux autres membres d'équipage qui ont réussi à se mettre à l'abri avant d'être pris eux-mêmes dans les flammes de l'hélicoptère.

Je vais citer le pilote de chasse à la retraite des Forces canadiennes qui a écrit ceci au premier ministre au sujet de cette tragédie:

J'espère dans l'intérêt des intéressés que votre héritage ne sera pas entaché par la perte d'équipages loyaux de Sea King dans les années où ils auraient dû nous servir dans leur nouvel aéronef.

L'héritage est également entaché par la mort du capitaine Colin Sonoski, dont les gens de ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, gardent le souvenir du temps où il était en poste à la BFC Petawawa, et du capitaine Juli-Ann Mackenzie, qui sont morts aux commandes d'un hélicoptère CH-146 Griffon. Ils ont péri dans la soirée du 18 juillet 2002 au cours d'une mission de recherche et de sauvetage à laquelle ils n'auraient jamais dû participer.

Fondamentalement, l'hélicoptère Griffon est un hélicoptère commercial peint aux couleurs de l'armée. Il y a à l'heure actuelle 98 appareils Griffon en service dans les Forces canadiennes et de ce nombre, 9 servent à des opérations de recherche et de sauvetage, surtout dans le cadre de missions de soutien au combat.

Les crédits

Le 444^e escadron de soutien au combat devait aider au programme d'entraînement militaire des alliés. Les deux jeunes pilotes, les capitaines Sonoski et Mackenzie, ont été appelés à intervenir car les hélicoptères de recherche et de sauvetage appropriés n'étaient pas disponibles.

Ce ne sont là que quelques exemples de la politique de négligence qui caractérise la façon dont les libéraux traitent nos militaires, du fardeau incroyable qu'ils font ainsi porter aux hommes et aux femmes qui servent dans nos forces armées ainsi que des résultats tragiques qu'entraîne un manque de préparation.

• (1045)

Les citoyens qui sont fiers d'être Canadiens ont tout lieu de s'offusquer de l'abandon de souveraineté qui ressort clairement d'une politique de défense libérale dans laquelle on compte sur les États-Unis pour assurer la défense du Canada si une menace militaire pesait contre celui-ci.

Même des petits pays neutres sur le plan technique tels que la Suisse et la Suède ont déjà compris qu'une puissance militaire est indispensable; leur indépendance en dépend. Les forces armées du Canada, qui ont été négligées au cours des dix dernières années, ont entraîné le pays sur la longue pente du désarmement qui conduit, au dire de la Conférence des associations de la défense, à la faillite militaire. Sur la scène internationale, les Canadiens ont une réputation de parasites en matière de défense.

On dirait bien que le Parti libéral est le seul à ne pas comprendre que le rendement militaire de demain nécessite des investissements dès aujourd'hui. De la même façon que les coupes que les libéraux ont faites dans le domaine des soins de santé au début et au milieu des années 90 ont conduit à la crise que nous vivons aujourd'hui, la crise actuelle d'insuffisance de fonds affectés aux forces armées met en question la capacité du Canada de demeurer un État souverain dans l'avenir.

En ma qualité de porte-parole en matière de sciences, de recherche et de développement, il y a une chose qui me préoccupe particulièrement, au nom des Canadiens, et c'est le fait que l'attitude indécise du Canada à l'égard de la défense antimissile balistique et l'âpre dogme anti-américain qui sous-tend cette position ont amoindri le rôle que joue le Canada au sein de l'organisation canado-américaine qu'est le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, le NORAD, à tel point que le Canada ne bénéficiera plus des avantages de son appartenance au NORAD, dont l'accès privilégié au commandement spatial américain.

Plus précisément, il semblerait que le gouvernement ne soit absolument pas prêt à faire face aux conséquences de son attitude attentiste envers le système de défense antimissile balistique, autrement dit au fait que le Canada sera exclu de la planification de ce système et n'aura plus accès au dispositif aérospatial américain, que d'autres pays nous envient beaucoup.

J'appartiens à cette génération de Canadiens qui a rêvé avec nos voisins américains de l'exploration de l'espace et qui a partagé leur sentiment de fierté et d'accomplissement quand les États-Unis ont mis le premier homme sur la lune. Pour les Canadiens, ce rêve est sur le point de prendre fin.

C'est avec un immense sentiment de fierté nationale, partagé avec mes concitoyens, que j'ai regardé Marc Garneau devenir le premier Canadien à s'envoler pour l'espace à bord de la navette Challenger en avril 1984. Il serait réellement malheureux que le rêve meure et que Julie Payette soit la dernière Canadienne de la génération actuelle à aller en espace.

Le programme spatial canadien repose sur une stratégie de niche qui dépend lourdement des États-Unis. En fait, le Canada a choisi de ne pas investir dans un programme national de lanceur spatial ou dans un système national de navigation par satellite. Le Canada doit compter sur les États-Unis, puisqu'il investit annuellement tout au plus 250 millions de dollars US dans les activités spatiales du secteur public contre 28 milliards de dollars US aux États-Unis. Les aspects les plus remarquables du programme spatial canadien sont menacés par la politique du gouvernement actuel qui consiste à critiquer nos alliés américains tout en profitant de leurs capacités.

• (1050)

Le livre blanc de 1994 sur la défense proposait, à l'égard de la défense antimissile balistique, une politique de consultation entre le Canada et les États-Unis étant donné que, du point de vue militaire, avec la fin de la guerre froide, la menace de prolifération des armes de destruction massive rendait la défense antimissile balistique très attrayante. Malgré la fin de la guerre froide et la nécessité pour les États-Unis de mettre fin au traité sur les missiles antimissiles balistiques pour pouvoir mettre en place son système de défense antimissile balistique, le Canada n'a pas pris position à l'égard de ce dernier, de sorte que les États-Unis sont allés de l'avant unilatéralement, sans utiliser le territoire canadien. Le gouvernement canadien sait depuis 1994, et encore plus depuis le 31 décembre 2001, date à laquelle les États-Unis ont annoncé qu'ils se retireraient du traité ABM, qu'il doit prendre position sur la défense nationale antimissile et sur la défense antimissile balistique.

Le 27 décembre 2002, les Américains ont modifié la structure de défense de l'Amérique du Nord, ce qui a entraîné la création d'un nouveau commandement régional, soit le Commandement du Nord des États-Unis. Ils ont du même coup procédé à un remaniement des commandements. Ainsi, le Commandement de l'espace des États-Unis a fusionné avec le Commandement stratégique. Auparavant, le grand commandement du Commandement spatial était aussi celui du NORAD. Il était logique pour les Américains de réunir les deux commandements. La décision du Canada de ne pas participer au système de défense antimissile balistique et la décision de séparer le Commandement spatial du NORAD ont des répercussions à court et à long termes pour le programme spatial canadien. Pour le Canada, l'unification des commandements spatial et stratégique marque la fin du programme conjoint du Canada et des États-Unis pour l'exploration de l'espace.

Lorsque le Commandement spatial faisait partie du NORAD, le Canada bénéficiait d'un accès privilégié aux initiatives et à la technologie de l'espace des Américains. Des années de sous-financement chronique du budget de la Défense nationale signifient que nous n'avons plus les moyens de financer la moindre capacité spatiale que ce soit. En bout de piste, le Canada sera totalement tributaire des États-Unis en ce qui concerne les technologies spatiales cruciales, que ce pays peut ou non décider de partager avec nous, tout en perdant du même coup les liens de proximité qu'il avait avec le Commandement spatial.

Les crédits

Compte tenu du fait que le gouvernement fédéral déclare dans son propre Cadre de la politique spatiale que le maintien de la souveraineté du Canada dans le nouvel ordre économique mondial est tributaire de l'utilisation du programme spatial pour assurer la transition de l'économie canadienne vers une économie basée sur la connaissance, l'indécision du gouvernement libéral dans le dossier de la défense antimissile balistique est une menace à la sécurité nationale. Le Canada est exclu en raison de sa non-participation au système de défense antimissile. Seul le temps nous dira si ces dommages sont ou non irréversibles. Plus que toute autre chose, l'absence d'un système canadien de défense antimissile met en danger la sécurité des Canadiens.

• (1055)

Ce n'est qu'un autre symptôme de l'abandon total par le gouvernement de la responsabilité qui lui incombe d'assurer la sécurité des Canadiens, et c'est une attitude du même ordre que celle ayant mené à la fermeture du Collège de la protection civile du Canada, à Arnprior. Le gouvernement manifeste un total mépris à l'égard de la sécurité de ses citoyens. Cette situation témoigne aussi du manque de responsabilité manifesté en ne réagissant pas rapidement à l'épidémie de SRAS.

Nos amis et alliés américains, et notre plus important partenaire commercial, ont absorbé tous les coûts entraînés par la menace de missiles pesant non seulement sur leurs citoyens, mais aussi sur toute l'Amérique du Nord. Puis il y a le premier ministre qui fait honte aux Canadiens sur la scène internationale en jubilant devant la situation déficitaire dans laquelle se retrouve maintenant l'administration Bush.

À la différence du gouvernement, les Américains adoptent toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de leurs citoyens. Ils ne sont toujours pas complètement remis de la perte entraînée par les avions qui ont percuté les tours du World Trade Centre, et notre premier ministre les harangue parce qu'ils ont consacré de l'argent à la protection de leurs propres citoyens.

Le fait de retarder la décision concernant le bouclier antimissile a aussi d'autres conséquences. En effet, des entreprises comme Bubble Technology Industries, à Chalk River, qui ont des technologies à offrir, pourraient être écartées du processus d'appel d'offres parce que le Canada choisit de ne pas participer à ce projet ou tarde à prendre une décision à cet égard. Cette entreprise a de précieuses technologies qu'elle pourrait mettre au service de la défense de l'Amérique du Nord, mais il faut pour cela que le Canada appuie le projet de bouclier antimissile. L'élaboration des technologies nécessite l'accès à des renseignements classifiés. Nos scientifiques et nos fabricants n'auront pas accès à ces renseignements et ne pourront même pas participer au processus d'appel d'offres parce que nous n'appuyons pas ce projet.

Je voudrais dissiper les mythes qu'on entend au sujet du bouclier antimissile. Il ne s'agit pas de la guerre des étoiles. Le système global de défense antimissile balistique se compose de divers éléments qui, ensemble, peuvent défendre un territoire contre toutes les catégories de missiles balistiques dans toutes les phases de leur trajectoire. Il y a la phase de propulsion, la phase de mi-parcours et la phase terminale. On demande au Canada d'appuyer un système de défense antimissile balistique au sol axé sur la phase de mi-parcours, d'une portée d'environ 1 000 kilomètres. Il est muni de capteurs et de senseurs situés de manière à pouvoir détecter le plus efficacement possible les missiles lancés en direction de l'Amérique du Nord. Ce n'est qu'après le lancement d'un missile ennemi en direction de notre continent que des projectiles venant de chez nous seront lancés pour aller le détruire.

Actuellement, dans une salle tout près d'ici, Lloyd Axworthy, du Liu Institute for Global Issues, qui est financé par l'argent de nos impôts, et son collègue, M. Polanyi, sont en train de semer la peur et de dire qu'il s'agit de la guerre des étoiles. Ce n'est là qu'un autre exemple de la façon dont notre gouvernement se sert de notre argent pour faire accepter sa position aux Canadiens en leur faisant un lavage de cerveau. Les libéraux disent que le fait de donner plus d'argent aux dictateurs réglera les conflits dans le monde, mais nous voyons bien, avec Kim Jong-il en Corée du Nord, que l'argent n'a fait qu'accroître la menace qui pèse sur nous.

En terminant, au nom des Canadiens qui sont ici et à l'étranger, y compris ceux qui sont aux États-Unis, j'exhorte le ministre de la Défense nationale à prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour déclarer qu'il entreprendra des discussions avec les États-Unis sur la façon dont nous pouvons participer au système national de défense antimissile.

• (1100)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous parlons aujourd'hui de missiles. Je me souviens d'événements riches en enseignements qui se sont produits à la Chambre. Diefenbaker a adopté une position ambivalente au sujet des missiles Bomarc. Son inaction a plongé tout le pays dans une période bien sombre de son histoire qui a entraîné des dépenses effrénées dans le cadre des programmes de Pearson et des grandes initiatives nationales de Trudeau et qui a valu à notre pays un bilan bien peu reluisant, tout cela à cause d'une erreur commise par un premier ministre à propos d'un missile.

Revivons-nous la même chose aujourd'hui? Les incultes du gouvernement libéral qui pilotent ce dossier entraîneront-ils le Canada vers la même pente glissante, encore à cause d'un missile? Que pourrions-nous faire d'autre? Quel message le gouvernement actuel pourrait-il envoyer pour éviter la terrible catastrophe sur les plans diplomatique et sécuritaire qui guette notre pays?

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, tout d'abord, le premier ministre pourrait cesser d'insulter le président des États-Unis et les Américains et il pourrait demander aux membres de son caucus et à ses ministres de faire de même.

Si nous en sommes là, c'est que les actes de terrorisme du 11 septembre ont fait ressortir la nécessité de posséder un tel système de défense, car nous avons pris conscience des menaces sans précédent qui planent sur nous, des menaces pires que ce que nous avons connu au cours de la guerre froide. Des États hostiles, dont certains parrainent le terrorisme, investissent des sommes énormes dans l'acquisition de missiles balistiques. Des pays parrainent également des groupes de terroristes qui pourraient s'attaquer aux États-Unis, au Canada et à toute l'Amérique du Nord. Voilà pourquoi nous devons amorcer des discussions sur la façon de collaborer avec les Américains dans le cadre d'un programme national de défense antimissile.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur la motion dont nous sommes saisis, notamment en ce qui a trait à cette question importante : la sécurité de l'Amérique du Nord et de ses habitants.

Les crédits

Disons d'abord que le gouvernement est d'accord avec cette motion, premièrement, parce qu'elle nous demande de réaffirmer notre ferme appui au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, ou NORAD, et, deuxièmement, parce qu'elle reconnaît le rôle que cet organisme binational pourrait jouer dans un système de défense contre les missiles balistiques. Il me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement a décidé d'amorcer des discussions avec les États-Unis au sujet de la participation du Canada à la défense contre les missiles balistiques.

[Français]

Le gouvernement a décidé d'entamer des discussions avec les États-Unis sur une participation canadienne dans un système de défense antimissile.

[Traduction]

Ces discussions ont pour but d'en arriver à un accord sur notre participation éventuelle, accord qui répondrait au double objectif de protéger les Canadiens et de conserver au NORAD son rôle central dans la défense et la sécurité de l'Amérique du Nord. Aucune décision définitive ne sera prise avant d'en avoir référé au Cabinet au terme de ces discussions.

Qu'on me comprenne bien. Même si nous croyons que la défense antimissile pourrait représenter une bonne chose pour le Canada, nous n'adhérerons pas au projet sans conditions. Il nous incombe de garantir la protection de nos intérêts nationaux. Voilà qui sera au premier rang de nos discussions.

En expliquant les raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé d'entreprendre des discussions à ce sujet, je me concentrerai sur trois éléments : premièrement, la protection des Canadiens; deuxièmement, la continuité et le changement dans la défense commune de l'Amérique du Nord; troisièmement, l'intégrité de la position canadienne concernant l'opposition à la militarisation de l'espace.

En ce qui concerne le premier point, la protection des Canadiens, je ne peux imaginer une responsabilité plus fondamentale pour un gouvernement que celle qui consiste à protéger la vie de ses citoyens. Le gouvernement du Canada serait mieux en mesure de le faire, si nous étions à l'intérieur de ce système plutôt qu'à l'extérieur. Il incombe au gouvernement de faire preuve de la diligence nécessaire afin que le système mis en place fonctionne de manière à offrir aux Canadiens une protection égale à celle conférée aux Américains contre ce type de menace.

Si pareille menace se concrétisait, le système n'aurait que quelques minutes pour répondre, et les algorithmes informatiques seront très importants dans la détermination de cette réponse. Un gouvernement souverain a le devoir de faire preuve de la diligence nécessaire pour s'assurer que la vie des Canadiens est bien protégée par ce système et par les algorithmes informatiques qui seront un facteur important de la façon dont le système fonctionne.

D'ailleurs, je pense qu'aucun gouvernement souverain ne se désintéresserait de la protection de ses citoyens et ne laisserait à un autre gouvernement la possibilité d'agir à sa guise à ce chapitre. Un gouvernement souverain, et c'est ce que pense le gouvernement actuel, a le devoir et la responsabilité de faire preuve de la diligence nécessaire afin que la vie de ses citoyens soit protégée au maximum. C'est la principale raison qui a incité le gouvernement à participer aux discussions.

La deuxième raison concerne la continuité et le changement dans la défense conjointe de l'Amérique du Nord. L'engagement solennel que le Canada a pris envers les États-Unis afin d'assurer

conjointement la défense du continent remonte au moins à 1940. Les ennemis, les risques et les menaces ont changé depuis les 60 et quelques années qui se sont écoulées depuis 1940. Voilà pour l'élément changement. Il y a toutefois une continuité fondamentale dans la mesure où, depuis plus d'un demi-siècle, nous avons collaboré avec les États-Unis pour assurer conjointement la défense de notre continent tout en garantissant à nos amis américains que leur flanc nord, la frontière canado-américaine, ne constituera pas un risque pour la sécurité de la population des États-Unis.

Au fil des décennies, le Canada et les États-Unis ont maintes fois été en désaccord sur bien des questions. Nous n'étions pas été d'accord sur le Vietnam ni sur l'Irak. Ni d'ailleurs sur le bois d'oeuvre, l'Accord de Kyoto et de nombreux autres dossiers. Jamais, toutefois, nous n'avons été le moins en désaccord avec les États-Unis sur cet accord plus que cinquantenaire de défense conjointe de notre continent. Et ce n'est pas aujourd'hui que nous allons commencer.

Permettez-moi de faire un bref historique de cette défense conjointe du continent qui dure depuis plus de 60 ans. Je tiens à faire valoir que notre participation possible au système de défense contre les missiles balistiques s'inscrit dans cette tradition de défense conjointe du continent, tout en respectant les changements survenus au fil des décennies.

• (1105)

Je ferais remonter le début de cette défense conjointe à 1940. Les historiens trouveraient peut-être une date antérieure à cela, mais c'est en 1940 que le premier ministre Mackenzie King et le président Franklin Delano Roosevelt ont conclu l'accord d'Ogdensburg visant la défense conjointe du continent au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il y avait alors des sous-marins allemands dans le golfe du Saint-Laurent et les États-Unis avaient construit une base militaire à Terre-Neuve.

C'est ainsi qu'a commencé la défense conjointe de l'Amérique du Nord. Puis, nous sommes rapidement passés à la guerre froide et nous faisons désormais face à un ennemi complètement différent, mais avec le même principe de défense conjointe du continent. Le Norad a été établi en 1958 pour la défense conjointe de l'espace aérien nord-américain et la défense conjointe du continent contre la menace que présentait alors l'Union soviétique.

Même au sein de Norad, les choses ont changé, car la nature de la menace posée par l'Union soviétique évoluait avec le temps dans le contexte de la guerre froide. Au début, la menace consistait surtout en bombardiers qui risquaient de jeter des bombes nucléaires sur l'Amérique du Nord. Puis, elle a principalement consisté en missiles balistiques intercontinentaux et, plus tard, en missiles de croisière lancés à partir d'avions ou de sous-marins.

La réponse à ces menaces changeantes a varié avec le temps, mais l'objectif premier a toujours été de défendre le continent, de défendre le Canada et les États-Unis, contre ce qui était alors perçu comme une menace très réelle de la part de l'Union soviétique.

Par ailleurs, les fonctions du NORAD en temps de paix ont évolué, prenant notamment la forme d'une défense du continent contre la contrebande aérienne de drogues. La fin de la guerre froide n'a pas sonné le glas du NORAD. De nouvelles menaces, de nouveaux risques et de nouveaux problèmes sont apparus, notamment dans la foulée des événements du 11 septembre. L'ennemi n'était plus le communisme mais le terrorisme, et nos deux pays ont maintenu une défense conjointe de l'Amérique du Nord.

Les crédits

Depuis le 11 septembre, le NORAD et nos activités conjointes avec les États-Unis se sont adaptés à ces nouvelles réalités. Nous avons notamment conclu, en décembre dernier, un accord prévoyant la création d'un groupe de planification militaire conjoint Canada-États-Unis. On procède actuellement à la constitution de ce groupe au sein du NORAD, à Colorado Springs, sous la direction du chef adjoint du NORAD, qui est un Canadien.

La création de ce groupe de planification permettra aux Canadiens et aux Américains de mettre leurs ressources en commun et d'échanger des renseignements afin de réaliser deux objectifs. Le premier est de réduire les risques d'une attaque terroriste et le second, de travailler ensemble, en cas d'attaque terroriste, afin de réduire les pertes de vies et de biens. Cela constitue un aspect de la défense conjointe de l'Amérique du Nord, la continuité de cet objectif fondamental, mais adaptée au contexte de l'après-11 septembre.

Le gouvernement croit que si les discussions avec les États-Unis aboutissent à un accord reconnaissant que le NORAD représente le siège logique d'un système de défense contre les missiles balistiques, cet accord constituerait la seconde étape de la participation du Canada à la défense conjointe du continent dans la foulée des événements du 11 septembre. La première étape serait la création d'un groupe de planification, dont j'ai déjà parlé, et la seconde étape serait l'intégration dans le NORAD du système de défense contre les missiles balistiques.

Voilà ce que nous proposerons aux Américains dans le cadre de ces discussions, que mon collègue le ministre des Affaires étrangères et moi-même lancerons. Jusqu'à maintenant, le Canada ne s'était pas montré intéressé à participer au système de défense contre les missiles balistiques. C'est pourquoi les Américains procédaient sans nous, non pas à l'intérieur du NORAD, puisqu'il s'agit d'un système binational, mais au sein du Commandement du Nord. À compter d'aujourd'hui, cependant, nous manifestons un intérêt à participer aux discussions en vue d'une possible participation et nous proposerons que le système de défense antimissile balistique soit intégré dans le NORAD.

Je suis convaincu que ce serait dans l'intérêt du Canada. Cela s'inscrit dans la continuité depuis 1940, que j'ai décrite, de la défense conjointe du continent et de nos efforts conjoints avec les Américains pour défendre notre territoire commun. Ce faisant, nous tenons également compte du changement de la nature de la menace, de l'évolution de la technologie et, partant, du genre de riposte qui s'impose.

● (1110)

La menace a évolué, depuis l'époque de l'Allemagne nazie et de la guerre froide jusqu'à l'après 11 septembre, où le terrorisme et d'autres types de menaces sont devenus notre principale préoccupation. Compte tenu de l'évolution du climat de sécurité et de la technologie du NORAD, la défense a suivi une courbe d'évolution logique, passant des bombardiers aux missiles, aux missiles de croisière, au groupe de planification et à la défense antimissile balistique.

Aussi, je crois que si nos discussions avec les Américains portent fruit, elles redonneront une nouvelle vie, une nouvelle raison d'être et un avenir renouvelé au NORAD, qui a si bien servi le Canada au fil des décennies.

Ce sont là mes deux premières raisons, la responsabilité fondamentale du gouvernement de protéger la vie des Canadiens et d'assurer la continuité et le changement dans la défense de l'Amérique du Nord. La troisième raison, et le dernier élément de mon discours, concerne l'opposition soutenue du Canada à l'arsenalisation de l'espace.

● (1115)

[Français]

Je tiens à souligner que malgré les nombreux changements qui se sont produits dans l'environnement stratégique international depuis la fin de la guerre froide, une chose demeure constante, soit l'opposition du Canada à l'implantation d'armes dans l'espace.

Nous démontrons en effet notre engagement à promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace depuis 1972, alors que nous avons été le premier pays à lancer un satellite de communication nationale en orbite géostationnaire. Enfin, le Canada continuera de travailler avec ses amis et alliés à l'élaboration d'un cadre juridiquement contraignant qui s'assurera que l'espace demeure sans arme.

[Traduction]

L'incertitude subsiste aux États-Unis face à l'arsenalisation de l'espace. Des projets, non encore financés, permettraient de lancer la recherche à ce sujet dans quatre ans. Je crois savoir que le Congrès est divisé et qu'aucune décision n'a encore été prise, de sorte que la position des Américains demeure ambiguë.

La position du Canada est très claire. Si nous ne participons pas au système, nous ne pourrions pas influencer les décisions que prendront les États-Unis dans ce dossier. Si nous participons au système de défense antimissile balistique, nous pourrions au moins faire connaître notre point de vue et tenter d'exercer une influence.

Dans le dossier de l'arsenalisation de l'espace, le Canada ne se retrouverait pas seul face à des États-Unis monolithiques car, comme je le disais, les opinions varient aux États-Unis. Aussi, si nous parvenons à un accord avec les États-Unis et participons au système, je crois que le Canada sera en mesure d'exercer une certaine influence de concert avec les Américains qui partageront notre point de vue.

Une chose est sûre, si nous ne participons pas, nous n'exercerons aucune influence. Si nous participons, nous serons mieux placés pour exercer une influence dans cet important dossier.

En guise de conclusion, je répète que le gouvernement a décidé aujourd'hui d'entamer des discussions avec les États-Unis sur la possibilité de participer au programme de défense antimissile. Aucune décision ne sera prise tant que le cabinet n'aura pas analysé les résultats de ces discussions, mais nous abordons, à mon avis, ces discussions préliminaires de pied ferme. Premièrement, parce qu'il est du devoir d'un gouvernement souverain de protéger du mieux qu'il peut la vie de ses citoyens. J'estime que nous manquerions à nos responsabilités si nous nous en lavions les mains et laissons à un tiers pays le soin de décider.

Deuxièmement, l'idée qui est proposée, à savoir que le système de défense contre les missiles balistiques auquel le Canada contribuerait relève du NORAD, s'inscrit dans la continuité de plus de 60 années de participation active de notre pays à la défense commune du continent. Le NORAD a bien servi le Canada. Il a bien servi les États-Unis. Nos deux pays en sont satisfaits. Les députés de toutes allégeances qui ont visité les installations du NORAD à Colorado Springs en sont revenus impressionnés, à ce que je sache.

Les crédits

Le NORAD a bien joué son rôle. Il s'acquitte, depuis 60 ans, de la responsabilité essentielle qui consiste à assurer la défense commune du continent contre un certain nombre de menaces et d'ennemis, selon l'époque, utilisant pour ce faire des moyens techniques qui ont également changé avec le temps. Je pense qu'il va de soi, comme suite logique à ces 60 années de coopération, que nous explorions avec les Américains la possibilité de participer au programme et d'intégrer le système de défense antimissile dans le NORAD.

Enfin, cela ne change cependant rien à l'opposition de longue date de notre gouvernement à l'arsenalisation de l'espace. En effet, comme je viens de le dire, nous serons mieux placés pour faire valoir nos arguments si nous étions à l'intérieur du système plutôt qu'à l'extérieur.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, nous ne sommes pas devant un fait accompli. Les discussions n'ont même pas encore débuté. Nous allons entamer des discussions. Nous ferons ensuite rapport au cabinet, puis le gouvernement prendra une décision.

• (1120)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je pense qu'il y a des trous dans la petite leçon d'histoire récente que nous a donnée le ministre aujourd'hui, mais au moins il a dit qu'il vaut mieux que nous soyons à l'intérieur du système plutôt qu'à l'extérieur. Il y a au moins une lueur d'espoir.

Le ministre a dit qu'il fallait faire preuve de toute la diligence nécessaire. Cependant, il importe que nous comprenions qu'il ne faut pas faire montre d'une grande diligence pour insulter nos meilleurs amis, car cela nuit à notre capacité de discuter avec les Américains d'améliorations à apporter aux politiques.

Le ministre a certes parlé du flanc nord, ou du moins sur ce concept en général, mais pourquoi le gouvernement et lui ont-ils suscité l'inquiétude de nos voisins du sud avec qui nous partageons cette frontière non défendue, le flanc nord des Américains?

L'inconfort du ministre et son besoin de ruminer longuement ont-ils plus à voir avec les idées et les écarts conceptuels dans les rangs libéraux? Ses manœuvres ont-elles davantage trait aux préoccupations internes de son parti et aux considérations politiques locales plutôt qu'à une sage gestion des intérêts canadiens en matière de sûreté? Peut-il séparer son libéralisme creux des besoins fondamentaux du pays en matière de sûreté?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, je pense que j'ai exposé ma position de manière très claire. Je ne vois aucune question sensée dans les divagations du député.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai été vraiment scandalisée par les observations du ministre de la Défense nationale, aujourd'hui à la Chambre, et son annonce voulant que le Canada soit sur le point d'entreprendre des négociations avec les États-Unis sur le système de défense antimissile.

Ce qui est pire, c'est qu'il justifie sa décision en affirmant que, d'une façon quelconque, nous poursuivons ainsi notre opposition à l'arsenalisation de l'espace. Si nous savons une chose au sujet de la défense antimissile, ou guerre des étoiles, c'est certes qu'il s'agit d'un premier pas vers le contrôle militaire de l'espace par les États-Unis et l'arsenalisation de l'espace.

Je suis vraiment scandalisée d'entendre que le Canada remet en question une politique qui remonte à des décennies sur le contrôle des armements et qu'il est maintenant sur le point de s'allier aux Américains dans ce dossier.

Qui sera dans ce groupe selon le ministre? À ma connaissance, les États-Unis et le Canada seront seuls. Je pense que la communauté internationale s'inquiète vivement du programme de défense antimissile. Pourquoi le Canada n'adopterait-il pas ce point de vue en ce qui concerne l'arrêt de l'arsenalisation de l'espace au lieu d'entreprendre maintenant des négociations qui vont nous entraîner dans cette voie?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, je suis désolé d'entendre que j'ai scandalisé la députée, mais je pense que ses observations reflètent un raisonnement faux de la part du NPD.

Il semble que, dans son esprit, ou nous nous joignons à la défense conjointe du continent ou nous poursuivons sur notre voie traditionnelle multilatérale, mais nous ne pouvons pas faire les deux à la fois. Cela est tout à fait insensé, car c'est ce que nous faisons depuis plus de 60 ans.

Nous assurons la défense conjointe de l'Amérique du Nord avec nos amis américains, car nous vivons sur le même continent, mais en même temps, sous Pearson et beaucoup d'autres premiers ministres, nous avons été extrêmement actifs sur le plan multilatéral aux Nations Unies et ailleurs. Absolument rien ne nous empêche de continuer de faire les deux. Nous sommes capables de marcher et de mâcher de la gomme en même temps.

Comme je l'ai expliqué à la députée, tout d'abord, nous n'avons pris aucune décision au sujet de la défense antimissile balistique. Nous entreprenons des discussions. Ensuite, nous maintenons notre opposition à l'arsenalisation de l'espace. Enfin, nous ignorons si nous serons en mesure d'empêcher les Américains de faire cela. Nous ne savons pas s'ils voudront le faire.

Cependant, ce que nous savons, c'est que nous aurons une meilleure chance de nous faire entendre sur la question si nous sommes à la table des discussions avec les États-Unis que si nous restons à l'écart.

• (1125)

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je n'ai pas pu entendre tout le discours du ministre puisque j'étais au Comité permanent de la défense—où les libéraux brillaient par leur absence, en tout cas ceux qui approuvent votre position—, pour entendre Lloyd Axworthy et John Polanyi sur cette question du bouclier antimissile.

J'aurais plusieurs questions, mais voici la première. Alors que la Grande-Bretagne a montré qu'être dans la tente ne permet pas d'influencer les Américains, comment le ministre peut-il dire qu'en étant dans la tente sans exiger au préalable d'avoir la garantie dont il parle, cela va lui permettre d'assurer que les Américains ne s'engageraient pas dans la militarisation de l'espace?

Deuxièmement, comment le ministre peut-il soutenir qu'en donnant sa caution au bouclier antimissile, il va aider la population américaine et les gens qui sont en politique aux États-Unis à s'opposer à ce projet dont le principal défaut est de relancer la course aux armements à un moment où on a un urgent besoin de mettre l'argent ailleurs pour lutter contre le terrorisme?

Les crédits

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, la députée a raison. Il n'y a pas de garanties et il n'y a pas beaucoup de garanties dans cette vie. Mais le point que j'ai souligné, c'est que si on est inclus dans le groupe, on n'aura plus d'occasions pour persuader nos amis américains que si nous ne sommes pas dans la tente. Nous aurons des alliés aux États-Unis. Il y a beaucoup de politiciens américains qui s'opposent à cette idée de l'armement de l'espace. Donc, nous aurons des alliés. Nous pourrions travailler avec eux.

En ce qui concerne l'argent que dépensent les Américains sur ce projet, c'est leur argent. Ce n'est pas notre décision. Ce n'est pas nécessairement la décision que le Canada prendrait, mais ce n'est pas notre décision, c'est celle que les États-Unis ont déjà prise. Je veux rappeler à la députée que le Sénat américain a voté à 97 contre 3 en faveur de ce bouclier antimissile en 1999. Donc, ce n'est pas seulement un projet des Républicains, c'est un projet qui a un appui bipartisan aux États-Unis.

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire de quel genre d'armes il s'agit. Y aura-t-il une composante nucléaire ou est-il possible qu'il y en ait une? Y aura-t-il un arsenal dans l'espace ou est-il possible qu'il y en ait un? Le ministre voudra-t-il qu'on réponde à ces questions avant qu'il ne prenne une décision finale?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, si je comprends bien, le progrès le plus rapide qui pourrait survenir en ce qui concerne les armes dans l'espace, serait des recherches non financées qui débuteraient en 2008 et se poursuivraient jusqu'en 2012. C'est une possibilité, non une certitude. Si ces recherches ont lieu, il faudrait prendre une décision ultérieure en ce qui a trait au déploiement. Nous parlons d'une éventualité qui aurait lieu dans plusieurs années d'ici. Le Canada demeure fermement opposé à l'arsenalisation de l'espace.

Si cette arsenalisation devait survenir, dans le pire des cas, ce ne serait pas avant une dizaine d'années environ, auquel cas, j'imagine que le gouvernement du moment devrait prendre une décision à ce moment-là. Entre-temps, nous demeurons opposés à l'arsenalisation de l'espace et nous sommes absolument convaincus que notre opposition sera mieux entendue si nous faisons partie du système que si nous en restons en marge.

• (1130)

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je veux considérer l'innovation comme une résultante de ce genre de décision.

Nombre d'entrepreneurs canadiens sont actifs dans l'industrie de la défense. J'ai suivi de près l'évolution de la situation en Irak. La société Bechtel s'est vu accorder un important contrat pour la reconstruction de l'Irak. Il va sans dire que je suivrai la situation pour voir combien de sous-traitants canadiens participeront à cette reconstruction. Que cela nous plaise ou non, dans une large mesure, l'innovation et les progrès technologiques dont nous bénéficions dans ce monde viennent de l'industrie de la défense. Il suffit de jeter un coup d'oeil à ce qui se passe dans l'industrie aérospatiale.

Lors des négociations, le ministre de la défense mettra-t-il énormément d'accent sur notre industrie de la défense et sur sa participation à ce processus, non sur son exclusion, même si nous risquons d'être exclus à cause de la décision que nous avons prise au sujet de l'Irak?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, je n'ai même pas mentionné les avantages au plan industriel parce que ce n'est pas pour cela que le gouvernement a décidé d'entreprendre des

discussions. Deux raisons motivent cette décision: protéger les Canadiens et poursuivre cette entreprise commune vieille de plus de 60 ans de défense de l'Amérique du Nord.

Pour répondre à la question directe du député, je dirais que certaines entreprises canadiennes profiteraient probablement d'une participation du Canada au programme de défense antimissile.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois s'opposera à cette motion. Ce n'est pas parce qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec NORAD en tant qu'organisation de défense, mais il est contre la motion, selon laquelle NORAD serait l'instrument:

[...] de défense capable de contrer les menaces qui pourraient peser sur l'Amérique du Nord, y compris la menace d'attaque aux missiles balistiques [...]

Ensuite, la motion dit:

[...] accepte de lui confier la responsabilité du commandement de tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques.

Le Bloc québécois ne peut cautionner le projet de bouclier antimissile de l'administration américaine, surtout que cette motion ratisse large.

Je rappelle que le Bloc québécois a appuyé la décision de ne pas participer à la guerre en Irak, même si le Canada a trouvé des façons d'adoucir son refus auprès de l'administration américaine en participant autrement.

Maintenant que le Canada a eu le courage de prendre cette position, ne devrait-il pas continuer sur cette voie et affirmer que la paix passe par un multilatéralisme plus efficace, au lieu d'embarquer dans un char qui repose sur l'utilisation de la force pour assurer la sécurité?

C'est ce dont il est question. Le principal problème posé par le bouclier antimissile à la fin du traité de 1972 signé avec la Russie, c'est de relancer la course aux armements à un moment où on sait que l'argent de l'administration américaine, des Américains et aussi des citoyens du monde est requis pour lutter contre le terrorisme. Il y a des terres fertiles qui permettent aux groupes extrémistes d'alimenter la haine et de remettre en question la sécurité de nombreux pays.

Je voudrais tout d'abord dire que nous ne croyons pas que le fait de ne pas accepter de participer au bouclier antimissile mette en cause NORAD.

Pourquoi les États-Unis se priveraient-ils des informations provenant des 47 radars du Nord, par exemple, en territoire canadien? Loin de diminuer en importance le volet aérien de NORAD, cela l'accroît. Dix mille missions aériennes communes ont eu lieu depuis le 11 septembre 2001. En 2000-2001, NORAD a repéré 2,5 millions d'avions et en a intercepté 70, dont 11 étaient soupçonnés de transporter des drogues. Subitement, parce que le Canada refuserait l'aventure antimissile, Washington voudrait se priver de cela? Nous n'en croyons rien.

En fait, après le 11 septembre 2001, en tant que porte-parole responsable des affaires étrangères, je me suis préoccupée de la question de la paix et de la sécurité.

• (1135)

Je me suis dit: «Le monde entier, le peuple américain au premier chef, a vu 19 hommes avec des couteaux Exacto détourner le cours de gros avions porteurs américains, viser les tours jumelles de New York—on ne sait pas au juste si on visait aussi le Pentagone à Washington—et atteindre une cible à Washington, sans autre aide.»

Les crédits

Après cela, j'ai pensé: «C'est clair que toute cette idée du bouclier antimissile sera laissée de côté; on va se préoccuper d'un danger qui n'est plus théorique, mais d'un danger qui s'est manifesté concrètement de façon subite, parfaitement inattendue, créant un choc incroyable, y compris à Montréal, et ici, et dans le monde, tuant environ 3 000 personnes.» On ne sait plus au juste le chiffre précis, mais 3 000, c'est énorme. Cela a été un choc.

Alors, par quelle magie existe ce risque réel dont on sait maintenant qu'il a des causes multiples, qu'il s'alimente à des sources nombreuses, qu'il repose largement sur le terreau que constituent les pays où il y a pauvreté, conflits non résolus, humiliation, sous-développement? Il ne faut pas y voir une cause directe, mais je le disais.

La Banque mondiale vient de faire une étude remarquable qu'il faudra étudier, montrant que les guerres civiles non prévenues sont en train de causer des dommages dramatiques partout. Et on n'a qu'à voir ce qui se passe par exemple dans presque toute l'Afrique, hélas!

Observons ce qui est en train de se produire en Irak. La guerre elle-même a produit des dommages importants, mais qu'en est-il des dommages consécutifs à la désorganisation de la société? On s'était bien préparés sur le plan militaire, mais manifestement, on n'était pas du tout préparés à la relance de la société. Ces dommages, on ne les connaît pas et on ne les connaît pas pour un bon bout de temps, mais on sait qu'ils sont aussi bien dans les domaines de la santé, le social, la sécurité, l'éducation, la culture, et je peux continuer ainsi. Et les morts seront nombreuses. Il y a ces enfants, par exemple, qui n'ont pas accès à de l'eau potable et qui vont mourir de dysenterie; on parle de choléra dans le sud de l'Irak.

Alors qu'il y a, on le sait, des dangers réels, voici que des ressources financières considérables sont mises au service de ce projet de bouclier antimissile, par l'administration américaine.

Je voudrais souligner que loin d'assurer la sécurité des États-Unis, du Canada, du monde, le bouclier antimissile, parce qu'il est une relance de la course à l'armement et parce qu'il va entraîner, dans l'état de ce que nous savons, la militarisation et la nucléarisation de l'espace, non seulement ne sera pas gage d'une sécurité accrue, mais sera gage d'une insécurité accrue.

Tout d'abord, nous voyons que cette technologie est encore boiteuse. Je viens d'entendre un témoin, un scientifique éminent qui a vu depuis 40 ans les technologies missiles et antimissiles se succéder.

• (1140)

Ce savant, M. Polanyi, a vu à répétition des projets scientifiques de défense, que ce soit Sentinel et les autres, qui, après avoir été l'admiration de la défense, ont été mis aux poubelles. Il y en a eu plusieurs pendant ces 40 ans.

En ce moment, même l'administration américaine admet que les éléments fondamentaux de la première étape du bouclier antimissile —celui qui est censé reposer sur la terre et sur la mer—, ne sont pas prêts. Non seulement ne sont-ils pas prêts, il a dit qu'ils ne sont même pas prêts à être testés.

Alors, on parle d'une technologie douteuse et on a confirmé qu'elle l'était. Quand on regarde les statistiques depuis trois ans—le chiffre trois est à mettre entre parenthèses, mais c'est dans cet ordre-là—, sur huit tests, trois ont échoué. Je ferai remarquer que c'étaient des tests où l'on connaissait de façon précise le lieu, le moment du décollage de l'objet, sa trajectoire ainsi que sa destination finale. Tout cela pour plus de 60 milliards de dollars, américains bien sûr.

Par définition, un bouclier antimissile ne saura pas d'avance d'où partiraient les menaces. Je dis bien «partiraient» car nous allons parler tout de suite après des éventuelles menaces. Donc, seulement sur ce plan, il faut se dire que la technologie est encore douteuse. Le professeur Polanyi a ajouté qu'eu égard à ce qu'il a vu, elle n'est même pas prometteuse. Mais nous le laisserons parler et nous écouterons le scientifique plus tard.

Je n'ai pas entendu le ministre, mais j'ai assez entendu l'argumentation pour le bouclier pour savoir qu'on a évoqué de nouvelles menaces provenant des États voyous—des États qu'on appelle en anglais «failed states» et qu'on pourrait traduire en français par «États à la dérive—et des nouvelles menaces des terroristes.

Là-dessus, que dire? Il faut rappeler d'abord que l'Irak, avant la guerre, apparaissait au premier chef comme la menace principale. Or, après maintenant deux mois, il n'y a pas de trace d'armes de destruction massive qui a été trouvée. Après cette guerre à l'Irak—sans qu'on ne trouve de trace d'armes de destruction massive—, je me suis dit: «Ça y est, on va mettre en cause le bouclier antimissile et on va mettre des énergies à vraiment s'attaquer au terrorisme et à ceux qui l'appuie.»

Dans ce contexte, on ne peut qu'être extrêmement déçus que le Canada donne sa caution en s'engageant dans cette série de discussions sur lesquelles même nos collègues d'en face sont loin de faire l'unanimité, tout en sachant que cette caution va décourager, aux États-Unis, les gens dans la société et en politique qui s'opposent au projet, et pas seulement à la militarisation de l'espace.

• (1145)

Comment peut-on penser qu'on mettra toutes ces ressources, toute cette énergie à attendre, par exemple, que la Corée-du-Nord, qui est loin de cette capacité, en devienne capable? On la laissera faire sans intervenir? Pourquoi ne pas utiliser l'arme la plus forte pour la paix, c'est-à-dire le multilatéralisme?

À la réflexion, il me semble que tout le monde doit dire que les inspecteurs ont été extrêmement efficaces en Irak. Pourquoi ne mettrions-nous pas les pressions internationales pour forcer les États qui ont commencé et qui intensifieront certainement le développement d'armes à cesser de le faire, à désarmer?

Quand je pose cette question, je sais bien que si le Canada s'embarque dans la dynamique du bouclier antimissile, il confirme qu'il n'y a qu'une chose à faire pour les États, c'est-à-dire s'armer. Or, je ne peux faire autrement que de rappeler que lorsqu'il y avait deux grandes puissances, pendant des années, leurs ressources ont toujours été employées à prévenir une attaque possible et à s'arranger pour être plus puissantes avant l'attaque. On s'est aperçu que finalement, cet équilibre de la terreur bouffait des énergies et de l'argent d'une façon extraordinaire. On a décidé de signer un traité pour arrêter cela et diminuer la défense.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, on revient avec l'initiative de l'administration américaine influencée par de puissants «think tanks» aux États-Unis qui ont envahi, je dois le dire, de larges pans de la société américaine. En ce moment, on revient à rechercher le règlement des problèmes par la force.

Même en Irak, on a vu qu'effectivement, Saddam n'est plus là. Mais quand cette société, qui avait déjà énormément souffert, pourra-t-elle de nouveau reprendre possession d'elle-même, se donner des leaders et être démocratique? Il se peut que quand elle le fera, elle élira des dirigeants comme ceux que les Iraniens ont élus. Que fera l'administration américaine?

Les crédits

Il est urgent de remettre de l'avant la nécessité de l'action multilatérale, incluant la prévention. Il faut aller dans le sens des propositions de la Banque mondiale, de la prévention des conflits. Il faut mettre l'argent nécessaire qui est demandé pour le développement international, pour la lutte contre le sida. Il y a des millions de personnes qui meurent. Kofi Annan a demandé 10 millions de dollars pour lutter contre le sida, qui est une pandémie en Afrique. Tout ce qu'il a pu obtenir, c'est deux millions de dollars.

Nous sommes pour NORAD, mais contre la motion de l'Alliance. Nous allons continuer à faire entendre notre voix pour qu'au lieu que ce monde se relance dans une course aux armements, il relance la course à l'action multilatérale pour la paix.

• (1150)

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas le député de Rivière-des-Mille-Îles qui s'adresse à vous, mais le grand-père qui s'adresse à une grand-mère, ma collègue de Mercier.

Chers grands-parents, pour analyser, discuter, débattre ce dossier, ne devrions-nous pas essayer d'imaginer quel sera l'univers, le monde dans lequel vivront mes petits-enfants dans 30 ans, 40 ans, 50 ans? Nous ne serons plus là, malheureusement ou heureusement.

Je suis énormément préoccupé par ce dossier de bouclier antimissile. Cela m'amène presque à vous dire, à titre de grand-père, que je vois déjà la guerre des étoiles. Puisqu'on permet à un pays de prendre le contrôle de l'espace, les adversaires de ce pays se trouveront des armes et iront descendre son satellite qui fait de la surveillance dans les airs.

On s'en va vers la guerre des étoiles. Cela sera aussi pire que la guerre nucléaire, la Première Guerre mondiale, la seconde et toutes celles qu'on a connues. C'est là où on s'en va directement.

Grand-maman, j'aimerais avoir vos commentaires au sujet de mes préoccupations.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, il est opportun que le député rappelle que ce dont on parle, c'est ce qui sera le cœur du monde. Moi aussi, je suis extrêmement sensible à cela et c'est pour ces raisons que j'adopte une telle position.

Je voudrais dire à mon collègue ce que je n'ai pas eu le temps de dire dans mon discours. Ce qui alimente cette frénésie du bouclier antimissile, Eisenhower lui-même nous en avait alerté, soit l'existence d'un puissant complexe militaro-industriel. Après 1990, après la fin de la guerre froide, ce complexe avait été obligé de se lancer dans la recherche d'utilisations civiles pour toutes ces capacités militaires.

Or, la guerre en Irak a peut-être été simplement, pour une part, un ballon d'essai pour tester des armes nouvelles. Largement, la guerre a été l'occasion d'un déploiement d'armes nouvelles; j'avais moi-même entendu un industriel expliquer cela à l'Association parlementaire de l'OTAN. Il nous expliquait que l'avenir, c'était la combinaison de toutes les armes, y compris dans l'espace, à partir de senseurs très puissants qui permettraient de détecter le danger.

Oui, il y a un complexe militaro-industriel puissant et c'est un danger extrêmement important. Mais il y a l'autre danger, qui se trouve dans les têtes, selon lequel le règlement des conflits proviendrait de la force. La vraie prévention, ce n'est pas la frappe préventive, c'est la prévention des conflits, c'est la signature de traités, c'est la diminution de l'armement. Même si depuis un certain temps, ce discours est moins populaire, en pensant à nos petits-enfants, c'est ce vers quoi il faut se diriger et ce pourquoi il faut travailler.

• (1155)

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit récemment «Nous ne savons pas exactement ce qu'on exigera de nous. Le plus sage serait peut-être de chercher à savoir ce qu'on veut que nous fassions, le cas échéant. Attendons de savoir si on nous demande quoi que ce soit.» Il a prononcé ces paroles le 30 avril 2003, soit il y a un peu moins d'un mois. Je crois comprendre que le ministre est presque prêt à annoncer notre participation au programme.

Ma collègue pourrait peut-être me dire si, selon elle, on ne va pas un peu trop vite. Les Canadiens en général et les députés ne devraient-ils pas savoir un peu plus dans quoi nous nous embarquons, si on a tort ou raison de faire cela et si nous sommes d'accord ou non? Ne devrions-nous pas être beaucoup mieux informés sur la question? Selon ses propres dires, le premier ministre savait peu de choses sur ce dossier il y a un mois, et je doute qu'il en ait appris beaucoup plus depuis. La députée ne croit-elle pas qu'on devrait aller moins vite et tâcher de savoir dans quoi nous nous engageons avant qu'il ne soit trop tard?

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, c'est une très bonne question et je remercie mon collègue. En effet, s'il y a une matière au sujet de laquelle il faut se «presser lentement», c'est bien celle-là.

J'ajoute que si le ministre a de nouvelles informations, son premier devoir est d'en informer cette Chambre et permettre qu'il y ait un débat à ce sujet. C'est une question très importante pour l'avenir, infiniment plus importante que la guerre en Irak finalement.

Cela n'a aucun sens que le gouvernement s'engage ainsi, sans avoir fait part de l'information qu'il détient en ce moment. Il faut qu'il ait des garanties auparavant. Autrement, cet engagement apparaîtra comme un accord pour aller plus loin.

Alors, oui, il faut prendre son temps et poser des questions avant d'agir.

[Traduction]

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, nous traitons aujourd'hui d'un sujet très complexe. Nous avons entendu dire à maintes reprises à la Chambre que le Canada semble s'en remettre à un autre pays pour nous défendre. Nous avons parlé de coupes dans le budget de défense et du fait que nos forces armées ne sont pas suffisamment puissantes, car nous ne les dotons pas des outils nécessaires pour défendre notre propre pays.

Nous devons poser de nombreuses questions au sujet du système de défense antimissile. Il semble encore une fois que le gouvernement ne sache pas réellement où il va et, comme vient de le dire la députée, le ministre ne sait pas au juste ce que va faire le gouvernement.

Les crédits

Nous avons besoin d'un débat ouvert et national, pour recueillir le point de vue des Canadiens de toutes allégeances et de ceux qui savent si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Nous devons écouter les groupes. Il n'appartient pas au gouvernement libéral de prendre une décision et de nous l'imposer. Si nous participons, il faut que ce soit dès le début. Si nous ne participons pas, le gouvernement devrait le dire et nous pourrions alors nous occuper des affaires nationales et internationales.

Je vais lancer quelques questions pour donner une idée des choses qui préoccupent les gens. Y aura-t-il effectivement des armes dans l'espace? Personne ne semble le savoir. Quel type d'armes choisira-t-on? Qui les fabriquera? Pense-t-on à des armes nucléaires? Personne ne semble le savoir. Nous devons essayer d'obtenir la réponse à toutes ces questions afin d'être bien informés et de voir clair dans ce dossier qui, comme je l'ai dit, est très complexe.

En août 2001, le Parti progressiste-conservateur du Canada a organisé une table ronde d'orientation, avec la participation de spécialistes en la matière, pour discuter des mérites d'un système de défense antimissile. Je ne sais pas si les gens s'en souviennent. Avant de faire quelques observations, je vais lire quelques articles.

Si le Canada participe, le NORAD jouera un rôle important de commandement et de contrôle. Si le Canada ne participe pas, le NORAD pourra être marginalisé du fait que les États-Unis confieront le rôle au Commandement du Nord. Des ministres ont dit que le Canada demeurerait fermement opposé à l'arsenalisation de l'espace. Cela a paru dans le *Globe and Mail* du 2 mai 2003.

Les États-Unis, de concert avec le Royaume-Uni et le Danemark, sont en train de moderniser des stations radars aux fins du programme. L'Australie se montre très favorable. Le Japon et Israël ont leurs propres programmes conjoints de défense antimissile. Ces renseignements datent du 8 mai 2003.

Je voudrais faire d'autres observations, notamment sur le fait que le premier ministre ignore comment le système évoluera. Des aspirants premier ministre et des chefs de partis déclarent qu'ils ne sont pas d'accord avec un système de défense antimissile. Le premier ministre a dit que la question serait débattue au Cabinet et que c'est le Cabinet qui tranchera, comme il se doit. Cependant, nous devons être pleinement informés de la teneur des discussions et éviter d'être tenus dans l'ignorance.

Il s'agit là d'une question très sérieuse et si les politiciens de toutes allégeances ne participent pas pleinement à la prise d'une décision ferme, réaliste et éclairée, nous aurons manqué à notre devoir à l'égard des Canadiens et du monde entier.

Au cours de la table ronde sur la politique tenue en août 2001, d'aucuns ont fait valoir que le déploiement d'un système de défense antimissile national limité n'est rien d'autre qu'une réponse responsable dans l'environnement stratégique postérieur à la guerre froide. D'autres estimaient qu'une telle initiative serait susceptible de provoquer une nouvelle course aux armements dans laquelle d'autres pays seraient entraînés.

● (1200)

Nous devons faire attention, car nous ne voulons pas déclencher une autre grande guerre. Toutefois, compte tenu de la façon dont on fait la guerre de nos jours, les gens craignent que les troupes ne soient plus en mesure de se battre comme avant. Ils craignent le recours aux armes nucléaires.

Le système de défense contre les missiles balistiques comporte deux grands volets: la TMD, ou défense contre les missiles de théâtre, et la NMD, ou système national de défense antimissile. Le

premier est conçu pour intercepter des missiles à courte portée et le second, des missiles à longue portée. Les deux systèmes sont fondés sur une technologie similaire: des lance-fusées éclairantes qui, à partir de satellites, détectent le lancement de missiles; un radar qui suit l'approche imminente de missiles et guide les intercepteurs pour qu'ils aillent à leur rencontre; et les missiles d'interception mêmes. À l'avenir, ces deux volets feront sans doute partie de ce que nous appelons la nouvelle ère de la technologie dans l'espace.

Je vais rapporter certains commentaires que l'on a entendus lors de la table ronde qui a eu lieu le 7 août dernier à Ottawa. Bien des intervenants ont exprimé des craintes face à la technologie car personne ne savait au juste de quoi il retournait. Il ne semblait y avoir aucun terrain d'entente entre les deux camps dans le débat. Les défenseurs du projet méprisaient la position de ses détracteurs, arguant qu'ils avaient peur de la technologie. Quant à ces derniers, ils reprochaient à leurs adversaires de ne pas s'être remis de la guerre froide.

Nous devons être sûrs de bien comprendre la situation. Je crois qu'un bon nombre de députés ignorent ce qu'on pourra attendre de notre pays et ne savent même pas ce que pense le Canada.

Le débat a été déroutant dans l'ensemble parce que les gens ne parlaient pas de la même chose. Il faut faire une distinction entre trois éléments, soit le théâtre de défense antimissile contre les menaces locales, le système américain de défense antimissile et enfin l'IDS-2, un système de défense international, un système que les États-Unis pourraient offrir à leurs alliés, entre autres.

Nous devons participer en faisant front commun, non pas pour le Canada seulement mais pour le monde. Si nous avons l'intention de participer, il faut le dire clairement et nous joindre aux Américains et aux autres pays afin de défendre le Canada et la démocratie.

J'ai quelques extraits de la conférence. Il ressort que les Américains se préoccupent avant tout de leurs intérêts nationaux. Le secteur de la recherche de défense n'a pas manqué de relever une autre source de motivation: le grand patriotisme des Américains. Ils se protègent, peu importe le prix. Le premier ministre a fait la morale au président. Si nous avons l'intention de défendre notre pays, il faut savoir comment s'y prendre. Il faut aussi engager les fonds nécessaires.

Il est parfois de bon ton de se vanter d'avoir un budget équilibré, de sabrer dans les dépenses. Il ne faut pas oublier, par contre, qu'il y a un prix à payer si nous ne défendons pas notre pays et un prix à payer si nous le défendons. Les États-Unis sont très patriotiques à ce sujet. Je suis donc d'avis qu'il est temps pour le Canada de faire preuve de patriotisme et de prendre les mesures qui s'imposent pour les Canadiens et pour la défense de notre pays.

Enfin, à un moment donné au cours du débat quelqu'un a demandé ce que cela signifierait pour le Canada. Quelles seraient les répercussions si le Canada refusait de participer? Quel serait notre rôle au sein de NORAD si nous refusions de participer? Les États-Unis auraient-ils subtilement recours à des mesures de représailles dans des secteurs comme le commerce? Si nous participons, qu'en retirerons-nous?

Les crédits

Nous avons vu ce que cela a coûté à notre pays de ne pas appuyer les Américains, nos voisins immédiats dont nous dépendons beaucoup pour le commerce, dans la guerre contre l'Irak. Nous avons vu ce que cela a coûté à nos entreprises et à nos consommateurs. Nous avons déjà ressenti les conséquences de cette décision et continuerons probablement de les ressentir pendant de nombreuses années encore.

Encore une fois, je dirai que, si nous voulons participer à ce système, nous devons avoir tous les faits et tous les renseignements pertinents afin de pouvoir prendre une décision éclairée sur ce qu'il faut faire dans l'intérêt du Canada.

• (1205)

Si nous nous joignons aux États-Unis et à d'autres pays, nous devrions le faire dès le départ et non attendre qu'il soit trop tard. Nous avons vu cela durant la guerre contre l'Irak. Nous avons attendu à la dernière minute pour prendre une décision, et il était trop tard.

D'après ce que j'ai entendu à la conférence, la motivation des États-Unis est fondée sur trois facteurs fondamentaux, et c'est probablement ce que le Canada devrait examiner. Premièrement, dans le passé, les Américains se sont montrés hésitants à jouer un rôle sur la scène mondiale. Ils ont toujours été au premier plan. Il est temps que quelqu'un d'autre joue ce rôle. Il est probablement temps que le Canada fasse sa part. Les Américains mènent le bal depuis des années, alors il est temps que le Canada prenne la relève.

Deuxièmement, les États-Unis sont fascinés par la technologie et continueront de l'être.

Enfin, ils désirent limiter le plus possible les pertes militaires.

Ces trois facteurs réunis orienteront la démarche américaine dans les dossiers du système national de défense antimissile et des négociations concernant le contrôle des armements, et c'est là tout ce qui en est. Si nous tirons des leçons des façons de faire des Américains, nous nous en porterons probablement mieux comme pays. Il y a des domaines où les Américains peuvent prendre exemple sur le Canada, et ils ne s'en porteront probablement que mieux. Toutefois, en tant qu'unité, nous travaillerons ensemble.

Quelle serait une réaction appropriée de la part du Canada? Cette question a été soulevée à l'occasion de la conférence. Selon des participants, si le Canada veut avoir un mot à dire en ce qui concerne le système national de défense antimissile, il ne peut tout simplement pas demeurer en retrait. Nous devrions nouer le dialogue avec les Américains et trouver des modalités nous permettant de participer à cette initiative. Comme je l'ai dit auparavant, nous ne devrions pas nous joindre à eux alors que tout est presque terminé. Nous devons être là dès le départ, afin d'avoir un mot à dire sur l'orientation de ces activités.

On a aussi dit qu'il est très important que le Canada se serve de ses bons offices pour convaincre les Américains d'adopter une démarche multilatérale. Les Canadiens n'étaient pas très intéressés à amorcer un débat. Ils étaient déjà inondés d'une trop grande quantité d'information qu'ils n'arrivaient pas à analyser. Il faut que nos dirigeants politiques sachent de quoi ils parlent et qu'ils prennent les bonnes décisions.

Il est aussi très important que nous rencontrions des groupes de tout le pays et que nous leur demandions leur opinion. Le Comité de la défense aurait intérêt à demander à des spécialistes de se prononcer sur les avantages et les inconvénients de ce projet. Nous devons entendre les arguments des deux camps. Si nous n'écoutons que le camp qui revêt beaucoup d'importance pour l'un ou l'autre des

côtés de la Chambre, nous commettons alors une injustice à l'endroit du Canada et des citoyens que nous représentons parce qu'ils comptent sur nous pour prendre les bonnes décisions pour l'avancement du pays.

Il est temps que nous réunissions les faits et autant d'information que faire se peut afin de savoir où nous allons.

Comme je l'ai dit auparavant, je suis convaincu que de nombreux députés ne savent absolument pas de quoi il retourne dans ce dossier. Je suis aussi sûr que certains sont bien renseignés au sujet de toute cette situation. C'est un processus d'apprentissage. En notre qualité de parlementaires, nous avons besoin que les gens qui appuient et qui rejettent cette initiative nous communiquent les faits, les données et l'information voulus afin que nous comprenions clairement ce que nous voulons ou ce que nous ne voulons pas.

On ne devrait pas participer simplement parce que c'est ce que veulent les États-Unis. On devrait participer parce que c'est la bonne décision à prendre pour notre pays. Si ce n'est pas approprié pour le Canada et sa population, alors nous ne devrions pas participer et nous devrions expliquer nos motifs. Cependant, nous ne devons pas rester sur la réserve comme nous l'avons fait dans le cas de l'Irak. Nous ne devons pas tergiverser et atermoyer jusqu'à ce qu'il soit trop tard, comme nous l'avons fait par rapport à la guerre en Irak.

Pour nous prononcer, nous devons connaître les faits et les données, et peser le pour et le contre, afin de bien comprendre de quoi il retourne.

Nous savons que le Canada ne dispose pas d'une assise militaire comme il en existe une aux États-Unis. Le principal problème vient du fait qu'il n'y a pas de milieu militariste au Canada. Nous comptons sur quelqu'un d'autre pour faire notre travail. Pour défendre notre pays comme les États-Unis défendent leurs citoyens, nous devons prendre une décision. Sommes-nous un pays pacifique ou un pays qui est prêt à se défendre contre tout type de menace? Si nous voulons nous protéger, nous devons engager certaines dépenses. Si nous ne voulons pas le faire et si nous préférons compter sur les États-Unis, alors il faut le dire carrément et passer à autre chose.

• (1210)

On a aussi souligné que les Américains n'attendent pas que nous nous fassions une idée. Nous devons leur donner un signe de notre intention de participer au projet ou non. Il n'est pas bon d'aller aux États-Unis pour s'asseoir à la table et négocier à n'en plus finir. Le facteur clé, c'est que le Canada doit dire s'il participera au projet ou s'il s'en exclura. Comme les députés le savent, dans tout type de négociation, si les gens veulent négocier, alors ils doivent le faire. Il y a des choses qui vont leur plaire, d'autres qui vont leur déplaire, mais si nous voulons participer au projet, nous devrions le dire. Actuellement, personne à la Chambre ne sait si nous sommes partie prenante ou non, car le premier ministre a même dit qu'il ne sait pas où tout cela va.

Nous le saurons bien assez vite, mais il est parfois trop tard quand on le sait. Le problème, c'est que le gouvernement prend une décision, que nous sommes les derniers à en être informés et que, tout à coup, nous luttons contre le gouvernement et nous lui disons les erreurs qu'il a commises. Faisons en sorte de participer au projet tout le monde ensemble. C'est tellement important.

Les crédits

On a également dit qu'il était important de savoir si la défense nationale antimissile accroîtra notre stabilité. Nous devons également voir si nous pouvons être mieux en mesure d'atteindre nos buts par la diplomatie multilatérale. On a également conclu que nous savons déjà que nous n'avons pas vraiment d'influence sur les grands enjeux internationaux. Il est donc temps que le Canada parle d'intérêt national et décide fermement des mesures que nous prendrons.

Il ne fait aucun doute que le débat sur la défense nationale antimissile se poursuivra pendant quelque temps. Cette réalité se révélera coûteuse pour tous les participants. Que nous recourions aux nouvelles technologies et aux nouvelles ressources à des fins positives ou négatives dépendra en grande partie du débat que nous tiendrons à la Chambre des communes et au Canada et des décisions que nous prendrons pour notre pays.

Je vais revenir aux questions qui préoccupent beaucoup les gens, mais auparavant, je veux parler d'un article paru dans la livraison du 29 avril du *Star-Phoenix* au sujet d'une personne qui aspire à devenir premier ministre et chef du Parti libéral et qui a dit: «Appuyer le scénario de la guerre des étoiles va à l'encontre de tous les idéaux du Parti libéral».

Ensuite, bien sûr, le premier ministre a dit, comme toujours: «Nous ne savons pas exactement ce qu'on exigera de nous. Le plus sage serait peut-être de chercher à savoir ce qu'on veut que nous fassions, le cas échéant. Attendons de savoir si on nous demande quoi que ce soit.» Cette déclaration a paru dans le *New Brunswick Telegraph-Journal* du 30 avril.

Voilà le problème que nous avons également: nous attendons que les États-Unis s'adressent à nous. Il est temps que le Canada leur dise qu'il participera et a besoin d'information ou qu'il ne participera pas. C'est très simple. Il ne faut pas en faire tout un plat. Mais si nous décidons de participer, nous devons le faire dès le début.

Je dirai en terminant que tous les partis de la Chambre n'ont pas reçu toute l'information. D'une journée à l'autre, nous ignorons ce que le gouvernement fera. Je ne comprends pas clairement la situation. Je suis parvenu à réunir de l'information aujourd'hui et je peux dire qu'elle est vraiment intéressante. J'espère en obtenir d'autre, de sorte que, lorsque je devrai prendre une décision à la Chambre, ce sera une décision éclairée, basée sur les faits, sur le pour et le contre, sur ce que j'estime être le mieux pour le Canada et pour la protection de notre pays.

• (1215)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que je ne savais vraiment pas si je devais rire ou pleurer lorsque j'ai entendu les propos de la députée alliée de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui a inauguré le débat.

On peut s'attendre à ce genre de motion de la part de l'Alliance canadienne, mais lorsque j'ai entendu la députée affirmer que cette motion présentait des idées novatrices et parler de la politique de défense de renommée nationale de l'Alliance canadienne, je n'ai pu m'empêcher de rire. Il me semble que la politique de l'Alliance canadienne en matière de défense a plutôt été décriée un peu partout au pays. L'idée novatrice présentée dans la motion d'aujourd'hui qui veut que nous lancions le NORAD dans une guerre des étoiles n'a rien d'une idée novatrice. Elle dénote plutôt un esprit remontant à la période de la guerre froide. C'est ce genre de mentalité qui prévalait au moment de la guerre froide. Il semble que l'Alliance canadienne soit restée bloquée à la mentalité en vigueur il y a quelques décennies et cela m'a fait rire.

Puis, lorsque j'ai entendu le ministre prendre la parole au nom du gouvernement, j'ai réellement été choquée, et je dirais même estomaquée. D'un côté, la motion prépare clairement la voie pour la guerre des étoiles. C'est là l'objet de la motion de l'Alliance et les alliés ont été très clairs à ce sujet. Puis, nous avons vu les libéraux se lancer dans la mêlée et assumer un rôle de premier plan en disant «Nous voulons être de la partie aussi. Nous voulons être aux côtés des États-Unis». J'ai vraiment été horrifiée d'entendre le ministre de la Défense affirmer que le Canada discutera de la question du système de défense antimissile, mieux connu comme le programme de la guerre des étoiles, avec les États-Unis. Quelle décision catastrophique.

Comment en est-on arrivés à cette décision? Quels sont les facteurs qui sont entrés en ligne de compte? Que rôle le Parlement a-t-il joué là-dedans? Nous n'avons joué aucun rôle dans un changement de politique aussi important et les Canadiens n'ont certainement pas eu leur mot à dire à ce sujet non plus.

Comme d'autres députés l'ont souligné aujourd'hui, depuis des mois et des mois, nous demandons au gouvernement fédéral, au premier ministre, au gouvernement provisoire en devenir et à l'ancien ministre des Finances quelle est la position du gouvernement libéral dans ce dossier. Pas plus tard que le mois dernier, nous avons entendu le premier ministre dire qu'il ne savait vraiment pas, que les États-Unis n'avaient rien demandé et que nous ne pouvions pas répondre quoi que ce soit. Mais soudainement, le ministre de la Défense nous annonce aujourd'hui que nous sommes prêts à entamer des négociations.

Voici une bien triste journée dans l'histoire du Canada, car, à mon avis, avis que partagent le NPD et un très grand nombre de Canadiens, je crois, la décision que le gouvernement a prise aujourd'hui constitue ni plus ni moins qu'une répudiation de la ligne de conduite adoptée depuis des décennies au sein de la communauté internationale relativement au contrôle des armements et aux traités internationaux qui avaient pour but de nous épargner la militarisation de l'espace ainsi que son arsenalisation. Le gouvernement a clairement laissé entendre aujourd'hui qu'il est prêt à mettre tout cela de côté pour se lancer dans une voie complètement insensée et dangereuse, tracée par George W. Bush.

Il est paradoxal de constater que, au moment même où nous débattions à la Chambre aujourd'hui, le Comité des affaires étrangères entendait justement les témoignages de MM. John Polyani et Lloyd Axworthy, l'ancien ministre des Affaires étrangères qui est toujours, je l'espère, très respecté parmi ses collègues libéraux, sur cette question du bouclier antimissiles américain.

Les crédits

La députée de Halifax et ancien chef du NPS, qui nous représente au sein de ce comité, a été scandalisée de constater qu'aucun libéral n'a écouté leurs témoignages ce matin. En fait, les rares libéraux qui sont passés par la salle de réunion ont fait preuve de mépris et d'arrogance à l'égard de ce qui se disait, tenant des conciliabules à l'arrière de la salle. Alors que deux brillants témoins exposaient en détail les dangers que présente cette voie, pas un député libéral membre du comité n'était présent pour les écouter et pour participer au débat. Je trouve pareil comportement d'une arrogance crasse et complètement indigne d'un parlementaire parce que contraire à l'esprit de notre système des comités.

● (1220)

Il ne faut pas se méprendre sur ce qui se passe ici. Cette motion de l'Alliance est une réaction réflexe aux vœux de George W. Bush. Il suffirait que le gouvernement américain nous ordonne de sauter en l'air pour que l'Alliance demande à quelle hauteur et à quelle vitesse il veut que nous le fassions. Que les choses soient claires. Les États-Unis cherchent à donner une légitimité politique à leur programme national de défense contre les missiles. Le sénateur Douglas Roche l'a fort bien expliqué, lui qui a fait beaucoup de recherches sur la question et a clairement exprimé son opinion.

Le gouvernement libéral a foncé tête baissée dans le piège de la légitimation politique. N'importe quelle personne sensée doit savoir qu'un système national de défense antimissile qui entraînera la militarisation et l'arsenalisation de l'espace va coûter au moins un billion de dollars.

La plupart et même la totalité d'entre nous n'arrivent même pas à se faire une idée des ressources que cela représente. La plupart des gens comprennent qu'il s'agit d'une approche insensée. M. Bush lui-même le comprend probablement, et son travail a consisté à justifier politiquement ce redémarrage absolument idiot de la course aux armements. On essaie d'y arriver en conférant une légitimité politique à la guerre des étoiles. Nous voyons l'ensemble de ces mesures et nous ne sommes pas dupes de cette mise en scène. Ce fut la même chose à propos des armes de destruction massive en Irak, mais, en fin de compte, est-ce qu'on en a trouvées? Ces armes n'existaient pas, mais on a invoqué la nécessité d'un changement de régime et le refrain a continué.

Nous cherchons à comprendre l'explication à l'effet que nous devons nous protéger. Le député de LaSalle—Énard, l'ancien ministre des Finances, soutient qu'il faut mettre la souveraineté canadienne à l'abri de ces missiles balistiques. De quels missiles balistiques parle-t-il? De quelle menace parle-t-on? Sommes-nous prêts à dépenser un billion de dollars pour contrer une menace qui n'a jamais été identifiée? Sommes-nous prêts à permettre la militarisation et l'arsenalisation de notre espace extra-atmosphérique? C'est bien ce qu'on laisse entendre ici.

L'ancien ministre des Finances, celui qui aspire à devenir le premier ministre du Canada, joue un jeu très dangereux. Les entrevues ou les propos et les commentaires rapportés dans les médias donnent à penser que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Défense, aujourd'hui, ou de l'ancien ministre des Finances, se préoccupe avant tout d'apaiser le gouvernement américain.

Le ministre de la Défense a dit aujourd'hui que nous n'aurons aucune influence si nous ne participons pas au système. Que voulait-il dire? Qu'entend-il par participer au système? De quel type d'influence parle-t-il? Croit-il vraiment que le Canada aurait une quelconque influence s'il levait la main pour dire «nous participons au système nous aussi»? Il n'y a personne dans ce système.

Je trouve très troublant de constater qu'une politique publique importante comme la politique étrangère soit motivée par une légitimation politique de nos relations avec les États-Unis plutôt que par une analyse critique visant à établir si le système de défense antimissile et la guerre des étoiles sous le couvert du NORAD ne précipiteront pas la planète dans une voie très dangereuse. L'annonce faite par le ministre de la Défense aujourd'hui a inquiété vivement les députés du NPD, et je crois aussi que des députés du caucus libéral s'inquiètent probablement beaucoup de l'orientation que prend le gouvernement.

● (1225)

Je peux dire qu'au sein du NPD—où nous avons fait nos devoirs et examiné les questions—nous n'avons pu que conclure que le système de défense antimissile et l'utilisation du NORAD pour promouvoir un système de défense antimissile constituent un gaspillage complet de ressources publiques importantes dont on a grand besoin pour établir la stabilité dans l'intérêt de la sécurité des citoyens. Il s'agit d'une menace fondamentale à l'égard du multilatéralisme et d'un ensemble de lois internationales qui ont été élaborés au fil des décennies, en vue d'empêcher que le monde ne se lance dans une nouvelle course aux armements.

Nous avons vu les Américains abandonner unilatéralement le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques qui a été adopté en 1972. Le président Bush a fait cela en décembre 2001. Nous avons vu les Américains adopter leur position nucléaire ridicule. Nous avons été témoins des déclarations qui ont été faites et des plans qui ont été élaborés pour une politique de première frappe.

Toutes ces choses auxquelles on assiste depuis deux ans environ devraient énormément inquiéter le Canada. Nous ne devrions pas adhérer à cela et dire que nous aurons ainsi un petit peu d'influence. Nous devrions faire partie d'une communauté internationale qui va s'opposer à ce type de politique publique insensée. Nous devrions travailler dans le cadre du droit international et renforcer les traités internationaux ainsi que ramener le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques. Nous devrions chercher à mettre en oeuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et travailler de concert avec ce qu'on appelle la New Agenda Coalition, soit un certain nombre de pays plus petits qui essaient de jouer un rôle indépendant et progressiste pour promouvoir ce type de programme.

Pourquoi le gouvernement du Canada n'utilise-t-il pas son capital politique et ses ressources pour légitimer ce programme, car c'est la voie que nous devrions suivre?

Le NPD s'inquiète tellement de la guerre des étoiles qu'il a lancé des campagnes avec ses membres. Nous avons une pétition sur notre site Web, npd.ca, et nous encourageons les Canadiens, encore plus aujourd'hui étant donné les nouvelles que nous avons entendues de la part du ministre de la Défense, à signer notre pétition et à préciser très clairement au gouvernement que la politique qu'il énonce n'a fait l'objet d'aucun débat à la Chambre. Elle a été établie à huis clos, vraisemblablement au Cabinet. Je ne sais même pas s'il y a eu un débat au caucus libéral à ce sujet ou s'il y a eu une résolution à cet égard.

Les crédits

Cependant, la question est si importante que nous devons demander aux Canadiens d'intervenir et de faire connaître clairement leur position comme ils l'ont fait dans leur opposition à la guerre en Irak. Nous devons dire carrément à notre gouvernement fédéral que c'est vraiment la mauvaise voie à suivre. Cela va nous conduire à l'arsenalisation de l'espace et à de plus grandes inégalités dans le monde.

Je discutais avec l'un de nos députés un peu plus tôt et je pensais à la situation en Afrique, où des millions de personnes meurent chaque jour du sida et d'autres doivent vivre avec cette maladie; ces derniers en mourront probablement, parce qu'ils n'ont pas accès aux médicaments que nous pouvons nous procurer ici, en Occident. Ils n'y ont pas accès à cause des restrictions découlant des lois sur les brevets concernant les médicaments. C'est tout un contraste. D'une part, il y a les États-Unis qui élaborent un programme qui pourrait leur coûter 1 billion de dollars et, d'autre part, un continent où des millions d'êtres humains souffrent inutilement à cause d'un manque de volonté politique. Il suffirait souvent de quelques dollars par jour par patient pour alléger la souffrance de la population de ce continent et de nombreuses autres régions du globe.

● (1230)

C'est le sentiment d'indignation qu'éprouve la population non seulement du Canada mais du monde entier qui alimente le cynisme des gens à l'égard du processus politique. Au fil de leurs lectures, les gens découvrent les tragédies qui secouent le monde, qu'il s'agisse des événements au Congo, du sida qui fait des ravages en Afrique, de la situation au Rwanda, des sanctions imposées à l'Irak ou des séquelles de la guerre. Faut-il se surprendre alors du cynisme qu'ils manifestent à l'égard des dirigeants politiques et du processus politique? Ils se rendent compte des vraies priorités de notre planète et comprennent qu'il faut protéger l'environnement, satisfaire aux besoins essentiels de la population en lui garantissant l'accès à de l'eau potable et à un logement et en la protégeant contre des maladies comme le sida.

Le gouvernement canadien semble pourtant avoir décidé de participer à ce processus. Je n'arrive même pas à m'imaginer à quoi peuvent ressembler ce processus et les discussions qui ont lieu. Ce que je sais, toutefois, c'est que le ministre se trompe énormément s'il croit que, en participant à l'exercice, le Canada et lui peuvent exercer une certaine influence.

Il faut bien analyser les relations politiques et la dynamique qui existent. J'ai lu récemment un rapport intéressant de Stephen Staples publié par l'Institut Polaris. Dans le chapitre sur l'encouragement aux dépenses militaires, l'auteur écrit:

Dans un aveu remarquable, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Cellucci, a révélé le 4 septembre 2002 que, lorsqu'il a été nommé ambassadeur, la seule directive que lui a donnée le gouvernement Bush était de travailler à accroître les dépenses militaires du Canada.

Une voix: C'est une honte!

Mme Libby Davies: Exact. C'est une honte!

La seule chose que semble faire cette homme, qui se comporte plus comme un politicien que comme un ambassadeur, c'est colporter des déclarations de ce genre sur la nécessité de pousser le Canada à resserrer ses relations avec les États-Unis et à harmoniser sa politique étrangère et militaire avec celle des États-Unis.

Il a été encourageant de voir le premier ministre opposer une certaine résistance, sur la guerre en Irak, par exemple. Sa décision là-dessus nous a tous énormément soulagés. Elle a soulagé les Canadiens, même si l'ancien ministre des Finances rongait son

frein en attendant que son gouvernement provisoire s'installe ici. Celui-ci a bien fait savoir qu'il n'approuvait certes pas cette position.

Il a été annoncé aujourd'hui que nous participerons au programme de défense antimissile. Je suis extrêmement déçue et je me demande bien où cela nous mènera. Que devrait faire le Canada? D'abord, nous devrions opposer un refus catégorique à la guerre des étoiles. Nous devons défendre avec acharnement le respect de traités internationaux comme le traité de non-prolifération des armes nucléaires et le traité sur les missiles antimissiles. Nous devrions collaborer avec d'autres pays à la réalisation d'un nouvel ordre mondial. Nous devrions faire triompher le droit international et non adopter une politique unilatérale et de *béni-oui-oui* en nous alignant sur les États-Unis. Le NORAD ne devrait faire partie d'aucune guerre des étoiles.

Enfin, nous devrions nous concentrer sur la réelle priorité que nous avons, à savoir satisfaire les besoins humains fondamentaux que sont la nourriture, un abri, l'éducation, un environnement propre, le logement et tout ce qu'il faut pour vraiment assurer la sécurité de toute la planète.

● (1235)

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention de la députée de Vancouver-Est, pour qui j'ai un respect considérable. J'ai eu le privilège de siéger avec elle à un comité spécial de la Chambre sur la consommation non médicale de drogues. Elle est reconnue pour son engagement à l'égard de nombreuses questions. J'ai certes beaucoup appris en collaborant avec elle.

Je désire néanmoins apporter une rectification aux fins du compte rendu. Au début de son intervention, la députée a parlé du témoignage d'un ancien député, en l'occurrence l'honorable Lloyd Axworthy, un ancien ministre éminent, et de celui de M. John Polanyi. La députée a affirmé qu'aucun député libéral n'était présent lors de ces témoignages. Or, le président du comité, le député de Nepean—Carleton, est libéral. En outre, j'étais moi-même présent au début de la réunion et je suis resté pendant la durée des témoignages. Durant tout ce temps, j'étais en compagnie d'au moins deux autres collègues. Si l'allégation de la députée était vraie, je ne suis même pas certain qu'on aurait pu constater le quorum et ouvrir la séance. Mais évidemment, je ne suis pas expert en matière de procédure parlementaire.

J'ai assisté à la séance du comité ce matin et j'ai trouvé l'exposé de M. Axworthy extrêmement intéressant. C'était agréable de le voir de nouveau dans cet édifice. Comme j'étais au comité au moment où la députée de Vancouver-Est a fait cette affirmation, je trouvais important de faire maintenant cette mise au point.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. J'ai dit plus tôt dans mes observations que, avant ce débat, je me suis entretenue avec notre représentante au comité, la députée de Halifax, et elle était très bouleversée. Bien sûr, le président du comité était dans la salle, mais d'autres membres du comité, des libéraux, n'étaient pas à la table. Ils se promenaient ici et là à divers moments, et elle estimait que cette attitude était très irrespectueuse à l'endroit des témoins importants qui comparaissaient.

Les crédits

Le député dit qu'il était là. Je le crois sur parole, mais tout indiquait que les libéraux n'étaient pas désireux de poser des questions ou de participer aux délibérations de ce comité. C'est peut-être parce que les libéraux qui étaient là savaient déjà ce que le ministre de la Défense nationale allait dire et qu'ils s'étaient déjà formé une opinion. Ils ont peut-être estimé que le Comité des affaires étrangères n'était pas celui où le débat aurait lieu et ils ne voulaient pas particulièrement entendre ce que ces témoins avaient à dire, surtout le témoin qui est un ancien ministre des Affaires étrangères.

Je n'ai pas encore pris connaissance des bleus, mais notre députée de Halifax m'a dit qu'il avait de vives critiques à formuler au sujet de la guerre des étoiles. M. Axworthy croyait fermement que le Canada ne devrait pas participer à la guerre des étoiles. En fait, il l'a comparée à un transporteur à courroie. Une fois que la machine est en marche, il est très difficile de l'arrêter, surtout lorsque c'est George W. Bush qui contrôle l'interrupteur.

• (1240)

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue, la députée de Vancouver-Est, de son excellent discours. Je lui demanderais de nous donner des précisions sur les nouveaux développements d'aujourd'hui. Je voudrais l'entendre commenter le spectacle d'un gouvernement qui annonce aujourd'hui son accord apparent pour le programme de défense antimissile américain tout en ajoutant, du même souffle, qu'il était contre l'arsenalisation de l'espace.

Comme la députée l'a signalé, à l'instar de bien d'autres, le lien entre les deux est clair. Adhérer à la défense antimissile, c'est adhérer à l'arsenalisation de l'espace, ce qui va à l'encontre de la politique et des valeurs que le Canada a fait siennes depuis longtemps. D'ailleurs, cet argument a été avancé par d'autres. Prenons en exemple l'article de Jeffrey Simpson dans l'édition du *The Globe and Mail* du 7 mai dernier. Il a écrit:

Tout comme la conquête de l'Irak n'avait au fond pas grand-chose à avoir avec les armes de destruction massive, le système américain de défense contre les missiles balistiques ne s'explique pas par la volonté de protéger les États-Unis contre des missiles. C'est un exercice qui vise à implanter des armes dans l'espace. Si le Canada adhère au système américain—ce qu'il risque de faire pour des raisons économiques ou parce que le gouvernement [libéral] estime que nous n'avons pas d'autre choix—, il avalisera une politique qu'il a toujours décriée.

D'après la U.S. Missile Defense Agency, pour que la défense antimissile soit efficace, il faut qu'il y ait des vols dans l'espace. Il y aura des systèmes d'armement, y compris des lasers installés dans l'espace. D'ailleurs, ce système de laser spatial sera composé d'une constellation de plateformes laser à haute énergie fonctionnant à partir de l'espace. Compte tenu de toutes ces données, la députée pourrait-elle commenter plus en détail l'annonce qu'a faite aujourd'hui le ministre de la Défense nationale?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je remercie sincèrement ma collègue de Winnipeg-Centre-Nord. Je crois qu'elle a mis le doigt en plein sur le problème.

Je suis une grande admiratrice de George Orwell. J'aime bien ses livres. Encore aujourd'hui, ils décrivent avec un certain réalisme ce qui se passe dans la société. Si George Orwell avait été ici aujourd'hui et qu'il avait entendu le ministre de la Défense dire d'une part que nous allons participer aux discussions avec les États-Unis concernant le projet de guerre des étoiles en leur expliquant, toutefois, que nous sommes contre l'arsenalisation de l'espace, je crois qu'il aurait donné un signe de tête en disant: «Je vous l'avais dit. C'est un excellent exemple de double langage.» Les observations de ma collègue le font d'ailleurs très bien ressortir.

Nous sommes en présence d'une contradiction fondamentale que l'on justifie en alléguant vouloir protéger en quelque sorte la souveraineté du Canada. C'est une farce de très mauvais goût, puisque la menace ne provient pas des missiles balistiques. Il est tout à fait illusoire de croire qu'en dépensant un billion de dollars nous réussirons à créer un système qui nous défendra contre ces missiles.

La députée a aussi fait remarquer que le projet relève davantage des difficultés économiques aux États-Unis et du désir apparent du Canada de faire croire qu'il est partenaire pour la même cause. Peut-être à cause de ce qui s'est passé dans le cas de la guerre avec l'Irak, on semble vouloir à tout prix calmer le gouvernement américain et M. Bush en disant que nous n'avons pas vraiment le choix.

Or, si le projet devient réalité, c'est sur le territoire canadien que tomberont les débris. Le rôle du NORAD devrait nous préoccuper au plus haut point. Ne serait-ce que pour cette raison, nous devrions rejeter la motion et refuser carrément d'avaliser la participation du NORAD à un programme de guerre des étoiles ou de bouclier antimissile. Ce n'est pas sa raison d'être. On cherche tout simplement un moyen pour relancer le NORAD. C'est un projet très dangereux et nous ne devrions pas nous en mêler.

• (1245)

M. Murray Calder (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Tous les partis à la Chambre se sont consultés et je crois que vous obtiendrez le consentement unanime à l'égard de la motion suivante, je propose:

Qu'à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, toutes les questions nécessaires pour disposer de cette motion soient réputées mises aux voix, le vote par appel nominal réputé demandé est différé à 15 heures, le mardi 3 juin 2003.

(Adoption de la motion.)

Le vice-président: La Chambre accorde-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais répondre à un point. La députée a déclaré, en parlant des missiles terrestres qui pourraient intercepter ou arrêter les missiles en vol au-dessus de notre pays, que si jamais nous étions dans une situation aussi horrible ou qu'un tel scénario se réalisait, de toute façon le Canada serait impliqué. Elle a semblé dire que nous ne devrions avoir sur notre territoire ni capteur, ni missile, ni autre dispositif de défense, de sorte que les missiles vont simplement survoler le Canada pour aller exploser aux États-Unis. Elle est prête à sacrifier des vies américaines sur l'autel de ses principes socialistes.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, c'est totalement ridicule. Je ne veux pas voir ces missiles survoler quelque pays que ce soit. Je ne veux voir mourir ni des militaires, ni des civils. Il est absolument absurde de laisser entendre que je voudrais voir le Canada rester à l'écart alors que les missiles atteindront les États-Unis où ils tueront les gens.

L'objectif est de travailler à l'élaboration de traités internationaux qui empêcheront la mise au point de tels missiles. Nous devrions éliminer tous les missiles nucléaires, toutes les armes balistiques, toutes les armes de destruction massive.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer, au nom des électeurs de Surrey-Centre, au débat sur la motion de l'Alliance canadienne, qui porte:

Les crédits

Que la Chambre accorde son ferme appui au NORAD en tant qu'organisation de défense capable de contrer les menaces qui pourraient peser sur l'Amérique du Nord, y compris la menace d'attaque aux missiles balistiques, et accepte de lui confier la responsabilité du commandement de tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques.

Le programme américain de défense antimissile a été lancé il y a sept ans et, jusqu'à tout récemment, le gouvernement libéral n'avait toujours pas pris position sur la question. Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères se sont d'abord opposés au programme, puis ils l'ont dédaigné, affirmant que le Canada n'avait pas été invité à y participer.

Aujourd'hui, les candidats à la direction du Parti libéral, les ministres et les députés ministériels semblent divisés sur la question. Le principal prétendant au poste de chef du Parti libéral, le député de LaSalle—Émard, qui sera sous peu couronné premier ministre du Canada n'a tenu, fidèle à lui-même, que des discours superficiels sur la question, comme il l'a fait au sujet de Kyoto, de la guerre en Irak, du SRAS ou de la maladie de la vache folle.

L'ambassadeur américain et un général canadien de premier plan ont prévenu que l'existence même du NORAD pourrait être menacée si le Canada ne participait pas au projet.

Pendant la guerre froide, le Canada a joué un rôle important au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, communément appelée l'OTAN, et au sein du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, le NORAD. Le Canada a, en particulier, collaboré étroitement avec les États-Unis à la défense de l'espace aérien de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale contre la menace soviétique.

À divers moments pendant la guerre froide, les États-Unis ont envisagé de créer un système de missiles antimissiles balistiques, appelé ABM, pour se défendre contre les missiles balistiques intercontinentaux soviétiques. En 1972, l'URSS et les États-Unis ont signé le traité sur les missiles antimissiles balistiques, qui interdisait l'utilisation de systèmes ABM, à l'exception d'un site ICBM pour protéger les capitales.

La Russie conserve toujours un site ABM près de Moscou. Au milieu des années 70, les États-Unis ont démantelé leurs sites ABM de Grand Forks, au Dakota du Nord, parce que ceux-ci n'étaient pas jugés entièrement efficaces.

Au début des années 80, le président Ronald Reagan a appelé le peuple américain à appuyer la création d'un système spatial d'interception de missiles balistiques intercontinentaux. Ce projet, l'initiative de défense stratégique, ou IDS, reposait sur l'utilisation de rayons laser à haute intensité et de rayons de particules. Bien que le programme fût considéré comme fantaisiste, on y a injecté des milliards de dollars, qui ont permis de réaliser des percées technologiques importantes.

Le projet du président Reagan ne s'est jamais concrétisé, mais on a continué d'affecter chaque année, dans le budget américain de la défense, des milliards de dollars à la défense antimissile. Alors que la guerre froide tirait à sa fin et que l'Union soviétique s'effondrait, les crédits affectés à la défense antimissile ont été réduits mais non complètement supprimés. Le président Bush père et le président Clinton ont maintenu le financement du programme de défense antimissile.

Le résultat de la recherche et des investissements des 20 dernières années se matérialisera bientôt sous la forme d'un système de défense antimissile pour les États-Unis et peut-être pour leurs alliés.

● (1250)

Le gouvernement Bush prévoit que le système antimissile sera opérationnel d'ici la fin septembre 2004. Les travaux de construction ont déjà commencé en Alaska. Des équipes s'affairent sur une ancienne base militaire à tout juste 400 kilomètres de Dawson, au Yukon. Elles creusent des trous de 25 mètres de profondeur pour y enfouir des silos à missiles et construisent une douzaine d'installations militaires et d'installations auxiliaires à la fine pointe de la technologie. Cette base abritera des missiles d'interception auto-propulsés de première ligne qui défendront les États-Unis contre les attaques de missiles balistiques.

Si le Canada choisit de ne pas adhérer au système de DAB des États-Unis, cela signifiera probablement la fin du NORAD ou, au moins, du commandement efficace actuellement en place. Le NORAD est depuis longtemps un élément de la défense aérospatiale du Canada et un secteur clé de la coopération canado-américaine en matière de défense. Même si le rôle du NORAD a changé depuis la fin de la guerre froide, son importance pour le Canada demeure.

Le commandant adjoint du NORAD a toujours été un Canadien, ce qui nous conférait une influence et une expertise importantes en matière de défense aérienne de l'Amérique du Nord. L'ex-commandant adjoint, le lieutenant général George Macdonald, pense que la prolifération de la technologie des armes nucléaires et des missiles représentera une menace pour la sécurité canadienne dans les années à venir. Il pose des questions importantes qui sont directement liées à la question de savoir si le Canada devrait ou non se joindre à l'effort de DAB. Il a demandé si l'unique superpuissance au monde pouvait risquer d'être tenue en otage par la menace que posent les missiles balistiques et, qui plus est, si le Canada pouvait se dissocier de cette possibilité?

Dans la situation actuelle, le NORAD ne peut que fournir une défense limitée contre les menaces arrivant par l'espace aérien nord-américain. Le NORAD peut se défendre seulement contre la menace des avions à réaction ou à combustion aérienne. Les États-Unis et certains Canadiens aimeraient intégrer la DAB dans le NORAD, car ce dernier possède déjà une grande partie de l'infrastructure nécessaire pour détecter et suivre les menaces.

Le problème pour le Canada est que s'il refuse de participer à la DAB, cela signifiera probablement la fin du NORAD. Les États-Unis ont déjà un système de remplacement du NORAD qui s'appelle U.S. Spacecom. Si le NORAD devait disparaître, le personnel militaire canadien n'aurait plus accès à des renseignements que le Canada ne pourrait pratiquement plus obtenir autrement.

Une des fonctions clé du NORAD, c'est l'alerte tactique intégrée et l'évaluation d'attaque. Si le Canada n'était pas un des partenaires du système DAB, le personnel canadien affecté à Cheyenne Mountain, à Colorado Springs, ne pourrait participer au système d'évaluation d'attaque et d'alerte tactique intégré comme il le fait à l'heure actuelle. Cela aurait aussi des répercussions sur la collaboration canado-américaine en matière de défense.

Un général américain nous a averti que si le Canada ne participe pas au système DAB, il ne devrait pas s'attendre à bénéficier de sa protection. Cet avertissement semble juste. Toutefois, étant donné que la majorité des grandes villes canadiennes sont situées très près des États-Unis, il est vraisemblable que de nombreuses régions populeuses du Canada seraient protégées, que le Canada participe ou non à cette initiative.

Les crédits

Le fait de profiter des investissements et des dépenses des Américains sans y contribuer n'améliorerait pas les relations diplomatiques ou militaires entre les deux pays. Nous sommes au courant des soubresauts marquant à l'heure actuelle les relations diplomatiques entre le Canada et les États-Unis.

En outre, la dissolution du NORAD porterait préjudice à la position du Canada au sein de l'alliance occidentale. Le Canada a participé fréquemment avec les États-Unis à des opérations de sécurité en Europe et ailleurs. Les États-Unis et la Grande-Bretagne viennent souvent en aide au Canada sur les plans du transport et du ravitaillement.

• (1255)

Au moment où les effectifs militaires canadiens sont de plus en plus sollicités, les États-Unis seront peut-être quelque peu moins enthousiastes à la perspective d'aider le Canada à participer à des interventions ou des missions de maintien de la paix dans le monde. En réalité, en dépit de ce que pourrait dire le gouvernement, le Canada a été beaucoup plus actif au sein de missions de l'OTAN qu'au sein de missions de l'ONU.

Il se peut que les États-Unis n'adoptent pas ouvertement de mesures de représailles à l'endroit du Canada si ce dernier ne participe pas au système DAB mais, comme l'a souligné Joel Sokolsky, «Les Américains ne feraient plus des pieds et des mains pour faire participer le Canada» à certains aspects de la défense.

La participation du Canada au NORAD coûte peu cher par rapport aux avantages qu'elle donne sur les plans du renseignement et de l'interopérabilité.

Si le Canada adhère au système DAB, ses dépenses en matière de défense devraient fort vraisemblablement augmenter, mais il est possible que les États-Unis financent intégralement le programme. Selon le scénario le plus vraisemblable, le Canada absorberait 10 p. 100 des coûts. Ce serait un prix relativement faible à payer sur un certain nombre d'années quand on s'arrête aux avantages qui en découleraient sur les plans technologiques et du renseignement.

Les décideurs canadiens cherchent à répondre à la question suivante: qui songerait à cibler le Canada avec une arme nucléaire? Selon ce que nous a appris la guerre froide, nous savons que l'Union soviétique a ciblé le Canada et que la Fédération russe le fait toujours, quoique probablement à un niveau beaucoup moindre que ne le faisait sans doute l'URSS.

Il se peut aussi que des armes nucléaires soient utilisées contre le Canada à titre d'avertissement pour les Américains, nos voisins, pour leur montrer que l'Amérique du Nord peut être attaquée.

Par ailleurs, il y a fort à parier que les systèmes de guidage des missiles balistiques mis au point récemment par des pays comme la Corée du Nord sont très imprécis. Par conséquent, il est tout à fait possible qu'une charge militaire s'écarte de sa trajectoire et vienne frapper quelque part en Colombie-Britannique ou en Alberta.

De même, nombre d'experts mettent en doute la précision des missiles balistiques intercontinentaux de la Chine. Bien que les Chinois disposent d'une technologie américaine qu'ils auraient volée, nombre d'observateurs estiment que leurs missiles balistiques intercontinentaux sont imprécis. Il est également possible que des missiles chinois soient pointés sur l'ouest du Canada parce que nous sommes le plus proche allié des États-Unis.

De plus, si un missile était lancé accidentellement ou sans autorisation, il y a la possibilité qu'une charge militaire ne se rende pas à destination aux États-Unis et explose au-dessus du Canada. La trajectoire des missiles russes passe au-dessus du Canada parce que

c'est le plus court chemin, et les missiles américains lancés vers la Russie emprunteraient le même chemin, en sens inverse.

N'oublions pas que la Colombie-Britannique et le Yukon se trouvent entre l'Alaska et le reste des États américains continentaux.

Même si aucun missile n'était pointé sur le Canada, ou même si aucune menace ne pesait sur le Canada, une explosion nucléaire dans un État américain continental aurait de profondes répercussions au Canada sur les plans environnemental, économique, politique aussi bien que militaire. Le coût de construction de tout système de défense antimissile serait bien peu de chose à côté de la destruction d'une ville et de la perte de milliers d'habitants.

Le système de défense antimissile national est limité, étant conçu pour contrer de petits nombres de missiles balistiques. Bien que les essais des missiles n'aient pas été complètement couronnés de succès, certains résultats positifs témoignent de progrès notables de la fiabilité du système.

• (1300)

Le dispositif de défense antimissile n'est pas un système solitaire. Il nécessite l'utilisation de missiles d'interception exoatmosphérique basés dans l'espace. La défense contre les missiles de théâtre au moyen d'un système de défense de zone de théâtre à haute altitude, le THAAD, ainsi que les intercepteurs en phase de propulsion et les systèmes plus locaux tels que les batteries de défense antimissile Patriot, dont le nouveau PAC-3, ont connu un succès inouï au cours de la récente guerre en Irak.

Il n'y aura pas de nouvelle course aux armements. Premièrement, au plan économique, aucun autre État ne peut se permettre de se lancer dans une telle course avec les États-Unis. Deuxièmement, la Russie a accepté le retrait des États-Unis du traité ABM et souhaite toujours aller de l'avant avec les traités START.

D'autres pays alliés comme le Japon, la Grande-Bretagne et la Corée du Sud se sont dits en faveur d'une défense nationale antimissile. Nous devons prendre cette question au sérieux.

Comme je l'ai dit, le Canada risque de perdre le NORAD en n'adhérant pas au système de défense antimissile. Même si les planificateurs militaires américains ont exprimé le désir de l'exploiter depuis le quartier général du NORAD, ce système pourrait fort bien être déployé par le commandement spatial américain. Les États-Unis n'ont pas besoin du Canada, mais ils aimeraient bien compter sur sa participation.

Le Canada n'a rien à gagner en refusant d'adhérer au système de défense antimissile. Il risque cependant de perdre des marchés militaires, en plus des liens qu'il entretenait avec les autorités militaires américaines au sein du NORAD, un important organisme de défense bilatéral qui a survécu à la fin de la guerre froide, et même au 11 septembre et à d'autres changements stratégiques dans l'ordre mondial.

Notre non-participation au système de défense NMD envenimerait encore plus les relations canado-américaines que sont venus compliquer la question du bois d'oeuvre, la guerre en Irak, les droits sur le blé, l'antiaméricanisme manifesté par certains députés libéraux et les tendances protectionnistes de certains membres du Congrès.

Les crédits

Nous devons réfléchir sérieusement à la question. La perte du NORAD aurait de graves répercussions sur la capacité militaire du Canada et sa capacité de recueillir des renseignements. Les États-Unis pourraient facilement aller de l'avant avec le projet de défense antimissile balistique sans la participation du Canada et sans le NORAD. Dans une telle éventualité, le Canada ne gagnerait rien économiquement, diplomatiquement ou politiquement, si ce n'est, peut-être, des remerciements de Moscou et de la Chine qui resteraient motivés à pointer leurs missiles vers des cibles canadiennes.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada était la quatrième puissance militaire dans le monde. Sous les différents gouvernements libéraux qui se sont succédé, la force militaire du Canada s'est détériorée au point où, aujourd'hui, nous avons cédé la défense de notre pays aux États-Unis. Cela a permis de réaliser d'importantes économies, de libérer des fonds pour le registre des armes à feu d'un milliard de dollars et d'autres projets du genre, mais il y s'ensuit deux conséquences importantes.

Premièrement, parce qu'il n'a pas suffisamment de poids sur le plan militaire, le Canada est devenu un intervenant secondaire dans les affaires internationales. Contrairement à ce qui se passait dans les années 50 et 60, nous ne jouons plus un rôle de premier plan à l'échelle mondiale.

Deuxièmement, lorsque nous faisons des calculs diplomatiques, il nous faut tenir compte du fait que le Canada est tributaire des États-Unis d'Amérique pour sa défense militaire. C'est le prix que nous devons payer pour avoir lésiné sur notre budget militaire.

Selon un sondage récent SES/Sun media, 61 p. 100 des Canadiens sont en faveur de la participation du Canada au système de défense antimissile balistique. Tous les Canadiens seront certainement reconnaissants si les capacités que l'on développe actuellement réussissent à éviter une attaque demain.

Dans l'intérêt de la sécurité future, le gouvernement doit agir dès aujourd'hui. La motion mûrement réfléchie de l'Alliance canadienne est justement la réaction qui tombe à point nommé.

● (1305)

Je voudrais souligner le travail d'un Torontois qui étudie en droit à l'Université du Michigan; il fait un stage à mon bureau et a participé à cette recherche. Il s'appelle Jonathan et il a fait un excellent travail de recherche sur cette question. Je tiens à encourager ce jeune qui a volontairement participé à ce travail au sein de notre Parlement.

[Français]

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, je trouve tout à fait inexplicable que l'opposition officielle ait tâché de réunir les deux questions, soit celle de NORAD et celle d'un système antimissile.

En effet, la question de l'appartenance du Canada à NORAD—qui existe depuis déjà plusieurs années et qui est une participation raisonnable, équitable et justifiée—ne veut pas dire que parce que nous sommes d'accord avec NORAD, il faut que nous acceptions, par le fait même, un système de défense antimissile, comme proposé par les Américains.

Je trouve cette logique tout à fait inacceptable. L'opposition officielle veut nous prendre dans une espèce de piège. Ils vont dire: «Si vous votez contre la résolution, vous votez contre la participation du Canada dans NORAD.» Ce n'est pas du tout le cas.

Nous sommes certainement en faveur d'une participation à NORAD, mais nous avons aussi certainement le droit, en tant que pays souverain, de décider pour nous-mêmes, après avoir examiné

toutes les questions y afférant, si oui ou non, nous nous joignons à un système de défense antimissile, comme proposé par les Américains.

Ce sont donc deux questions tout à fait différentes et ils voudraient les réunir afin de nous tendre un traquenard. Ensuite, si nous votons contre la résolution—ce que nous ferons, j'espère—, ils pourront dire: «Écoutez, le gouvernement libéral est contre la participation à NORAD.» C'est une logique tout à fait inacceptable.

Si demain matin, les États-Unis, comme partenaire très majeur dans NORAD, décidaient de se lancer dans un système d'armement encore plus inacceptable que le système antimissile, par exemple, en introduisant des armes nucléaires additionnelles, est-ce que nous serions automatiquement d'accord, ou bien devrions-nous prendre nos propres décisions, après avoir examiné tous les faits et gestes afférents à la question?

En fait, beaucoup de personnes, des gens avertis se basant sur toutes les déclarations qui ont été faites aux plus hauts niveaux, du Pentagone ou de l'administration américaine, disent que le système de défense antimissile veut dire lancer des armes dans l'espace.

● (1310)

[Traduction]

Fait intéressant, dans sa motion, l'Alliance canadienne parle de tout système de défense contre les missiles balistiques. Cela comprend-il les armes dans l'espace? Je voudrais bien que les députés de l'Alliance nous disent publiquement et clairement s'ils appuient ou non les armes dans l'espace. Si nous votions en faveur de la motion telle qu'elle est libellée, puisqu'elle fait mention de tout système de défense, nous devrions accepter n'importe quel système, même s'il utilise des armes dans l'espace.

Les députés alliés répliqueront évidemment qu'ils ne parlent pas d'armes dans l'espace et que les Américains n'ont proposé qu'un système de défense antimissile au sol. Pourtant, les pressions exercées et les nombreuses déclarations faites par des gens haut placés, notamment des agents du Pentagone et de l'administration américaine elle-même, y compris Rumsfeld et parfois même le président des États-Unis, nous portent vraiment à croire que, en bout de ligne, le système de défense antimissile que proposent les États-Unis devra comprendre des armes dans l'espace.

Permettez-moi de vous lire un extrait d'un article profond et fort pertinent signé par Jeffrey Simpson et publié dans le *Globe and Mail* le 7 mai 2003. Il pose la question suivante:

Quel lien existe-t-il entre la défense antimissile et l'arsenalisation de l'espace? Un système de défense antimissile utilise des satellites pour assurer la surveillance et les communications. Toute menace à ces installations réduit l'efficacité du système de défense antimissile. La nature même d'un système de défense antimissile incite donc ses concepteurs à le protéger. Cela veut dire qu'il faut des armes dans l'espace pour protéger les satellites et enrayer toute menace pesant sur ces installations.

Il poursuit:

Créer un système de défense antimissile sans prévoir d'armes dans l'espace, c'est comme être à moitié enceinte. On comprend mal les enjeux quand on décide d'adhérer au système de défense antimissile sans comprendre où cela peut mener.

Il n'est pas le seul à nous avertir que la création d'un système de défense antimissile entraînera le placement d'armes dans l'espace.

Les crédits

Je trouve curieux d'entendre nos amis de l'Alliance nous parler de ces missiles qui nous tomberont dessus si nous négligeons de nous protéger, de les entendre nous dire que les Américains pâtiront d'avoir à nous défendre, et que ces missiles tomberont sur Vancouver, Seattle et Montréal. Au plus fort de la guerre froide avec l'Union soviétique, si un pays avait la possibilité de diriger sur nous des missiles balistiques qui auraient pu franchir l'océan, nous ne disposions pas de système de défense antimissile balistique pour nous protéger. Mais quels sont ces pays qui nous menacent aujourd'hui? D'où vient cette menace?

L'axe du mal était constitué par l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord. L'Irak est déjà totalement désarmé et il a été prouvé que les présumées armes de destruction massive et le fameux arsenal que ce pays détenait en secret n'ont toujours pas été trouvés, bien que la guerre soit terminée depuis des mois. Aujourd'hui, dans un autre article, on a écrit qu'on n'a trouvé de menace nulle part. Cela nous laisse l'Iran et la Corée du Nord.

Quel esprit sain pourrait croire que l'Iran, la Corée du Nord ou un autre pays dit État voyou et qui n'a pas été nommé pourrait diriger des missiles sur les États-Unis, ou le Canada quant à cela? C'en est ridicule, car si ces pays s'y essayaient seulement, il est certain que les services de renseignement de la communauté internationale nous préviendraient à l'avance que l'Iran ou la Corée du Nord s'apprêtent à faire tomber des missiles sur nos têtes. Mais, même s'ils nous prenaient par surprise, croit-on vraiment qu'ils en courraient le risque au vu de la puissance des États-Unis et de la communauté mondiale en général? Ces deux pays seraient annihilés en l'espace de quelques jours. Jamais ils ne prendraient ce risque, même s'ils en avaient la capacité, ce qui n'est pas le cas, d'après la plupart des observateurs informés.

Alors comment expliquer ce besoin?

• (1315)

Ce qui est paradoxal, c'est que le terrorisme, de nos jours, a recours à des moyens inattendus, surtout les kamikazes, avec une technologie rudimentaire et non une technologie pointe. C'est ce qui s'est passé lors du drame du 11 septembre, puis en Arabie Saoudite et encore l'autre jour au Maroc. C'est toujours le même scénario: des kamikazes qui utilisent une technologie rudimentaire.

Cela fait vraiment peur, cette nouvelle façon de prêcher le militarisme et la multiplication des armes alors que nous avons déjà un arsenal tellement imposant.

Voici ce que j'ai lu dans un article du *San Francisco Chronicle* du 20 mai:

Au moment où le Congrès s'apprête à voter sur l'abrogation d'une interdiction du développement d'ogives nucléaires plus petites et plus utilisables, un groupe d'éminents scientifiques a publié lundi une lettre ouverte demandant le maintien de l'interdiction.

La commission sénatoriale des forces armées s'est déjà prononcée en faveur d'une abrogation totale de l'interdiction décrétée il y a dix ans pour prévenir l'utilisation ou la prolifération des armes nucléaires. Par contre, la commission des forces armées de la Chambre des représentants s'est prononcée pour une version de compromis qui autoriserait des travaux de conception mais interdirait la production d'ogives de faible puissance.

L'administration Bush et de nombreux républicains au Congrès ont dit qu'il faudrait abroger la loi, parce que, dans un monde en proie à de nouvelles menaces, les États-Unis ont besoin d'une nouvelle génération d'armes à faible puissance pour des frappes ponctuelles...

Ils n'en ont pas assez. Les scientifiques écrivent ceci:

«Il va à l'encontre des intérêts des États-Unis de chercher à se doter de nouvelles armes nucléaires à un moment où la grande priorité américaine consiste à empêcher d'autres pays ou groupes de s'en procurer.» écrivent les auteurs. «Le fait que les États-Unis cherchent à se doter de ces armes et envisagent de les utiliser légitimerait le développement d'armes semblables par d'autres pays.»

Ils ajoutent: «Les États-Unis devraient chercher à renforcer les obstacles à l'utilisation des armes nucléaires plutôt qu'à les affaiblir.»

L'article dit encore:

Une arme de faible puissance est une ogive de cinq kilotonnes ou moins, soit environ le tiers de la puissance de la bombe qui a tué 140 000 personnes à Hiroshima en 1945.

Où s'arrêtera cette recherche de l'armement? Où les États-Unis s'arrêteront-ils? Ils ont déjà tellement d'armes qu'ils peuvent annihiler tous les pays du monde en quelques jours. Ils ont une profusion d'ogives nucléaires, de missiles balistiques, de bâtiments et de navires de guerre de toutes sortes, une technologie de pointe comme celle utilisée pendant la guerre contre l'Irak, mais ce n'est pas assez. Il nous faut maintenant des armes nucléaires à faible puissance et nous avons besoin d'un accord sur la guerre des étoiles qui entraînera le placement d'armes dans l'espace.

Entre-temps, des observateurs crédibles comme Lloyd Axworthy, notre ancien ministre des Affaires étrangères, reconnu pour ses campagnes en faveur de la paix, de l'établissement et du maintien de la paix, et John Polyani, lauréat du prix Nobel, nous ont mis en garde contre les dérapages que risque d'entraîner le projet de guerre des étoiles. De quoi le monde a-t-il réellement besoin? d'une guerre des étoiles? d'autres armes nucléaires, à faible puissance ou autre? d'autres missiles balistiques ou des missiles antimissiles balistiques?

Les besoins réels dans le monde sont ceux des populations qui sont complètement abandonnées. Trois millions de personnes sont en train de mourir au Congo en ce moment même. Je crois que quelques troupes y sont déployées. Aider ce petit contingent de Casques bleus rendrait un bien meilleur service au monde entier que la dépense de milliards, voire des billions de dollars sur un système de défense guerre des étoiles. Un examen de conscience s'impose réellement.

La malaria, le sida et la tuberculose détruisent des millions et des millions de vies en Afrique. On dit que le sida à lui seul est responsable de la mort de 27 millions d'Africains. Il faut vraiment faire marche arrière, abandonner toute idée d'arsenalisation de l'espace et dire oui à notre participation à NORAD et non à tout système de défense guerre des étoiles.

• (1320)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député fait du déploiement d'armes dans l'espace une question à forte charge émotive, mais il ne faut pas oublier qu'il existe déjà un système de mondial de localisation. Il s'agit d'un dispositif militaire, mis au point par des militaires, qu'utilisent maintenant les plaisanciers et les randonneurs, entre autres. On s'en sert même à mon club de golf pour déterminer à quelle distance du trou la balle se trouve. Il reste qu'il s'agit d'un système militaire. Ce n'est pas d'hier qu'on utilise, à des fins militaires, des satellites de reconnaissance. On s'en est servi pendant la guerre, la dernière, bien sûr.

Rappelons le cas célèbre de l'information captée par satellite que les Américains ont transmise aux Britanniques et qui a permis à ces derniers de couler le navire argentin *General Belgrano*. Le système de satellites a servi, dans ce cas, à mener une action offensive directe. Des engins militaires sont secrètement mis en orbite depuis les années 60.

Quand le député parle d'armes dans l'espace, de quoi parle-t-il au juste? S'il cherche à enflammer les passions à des fins politiques, il se doit de définir très clairement ce qu'il entend par armes dans l'espace. C'est mon premier point.

Les crédits

J'ai également une question très précise à lui poser. Est-il en train de contredire le ministre de la Défense nationale, qui est venu faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui? Je veux qu'il nous dise très clairement ce qu'il pense des propos que le ministre a tenus ici même, il y a une heure environ. Grosso modo, le ministre a dit que le Canada sera dans la tente afin de participer aux discussions.

J'aimerais entendre ses commentaires sur ces deux points.

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, premièrement, nous savons tous qu'il y a des satellites espions dans l'espace. Divers pays se servent de l'espace pour faire de l'espionnage et communiquer des renseignements à leurs armées pour qu'elles réagissent. Je ne contesterai pas les faits avancés par mon collègue.

Parallèlement, il y a lieu de se demander si ce n'est pas déjà assez. N'en a-t-on pas déjà trop fait? Devrions-nous militariser l'espace davantage, comme Rumsfeld et tous les autres prévoient le faire? Plusieurs déclarations ont été faites. Le temps me manque maintenant, mais je suis sûr que mon collègue les commentera car il a rassemblé tout un paquet de déclarations de représentants du Pentagone et de l'administration américaine qui montrent que le système de défense antimissile contribuera à une militarisation accrue de l'espace.

Nous n'avons pas besoin d'un système d'armements structuré dans l'espace car si les États-Unis commencent à armer l'espace, il va de soi qu'un autre pays lui emboîtera le pas, que ce soit la Chine, la Russie ou un autre. Il faut au contraire réduire nos armements, et non se doter d'armements supplémentaires sous prétexte de se défendre contre le terrorisme émanant d'États voyous.

Quant au discours du ministre de la Défense nationale, je ne l'ai pas entendu. Cependant, il se trouve qu'un parti démocratique siège de ce côté-ci de la Chambre. Il est peut-être amusant pour nos vis-à-vis de parler de démocratie et de rigoler. Personnellement, je ne trouve pas cela drôle. C'est la raison pour laquelle en tant que député du Parti libéral, je suis en mesure de défendre mon point de vue, car la discussion demeure ouverte. Le gouvernement n'a pas pris de décision finale dans ce dossier. Tant qu'il ne le fera pas, les députés de notre côté pourront s'exprimer. Ceux d'entre nous qui sont favorables à l'adhésion à un système de défense antimissile le diront. Il se trouve tout simplement que je ne suis pas d'accord.

Si le ministre de la Défense exprime aujourd'hui l'opinion que nous devrions y adhérer pour savoir ce qu'il en est, c'est sa position. Il se trouve que la mienne est différente et tant que le gouvernement n'aura pas pris de décision, je continuerai d'exprimer mon opinion car fort heureusement, notre parti n'est pas un parti mesquin. Dieu merci.

• (1325)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, les propos du député me plaisent toujours autant. Ils sont réfléchis et m'intéressent beaucoup. J'aimerais connaître l'opinion du député sur deux points.

Je n'ai pas écouté le discours du ministre non plus, mais je crois comprendre que le ministre entend seulement participer à des discussions afin d'obtenir de plus amples informations. Le député a-t-il des commentaires à ce sujet?

Deuxièmement, le député peut-il nous fournir certains détails de la présentation de M. Axworthy, étant donné que la plupart d'entre nous l'a ratée?

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, je n'étais pas présent lorsque M. Axworthy a livré son discours. J'aurais bien aimé y être. Toutefois, j'ai lu son article dans le *Globe and Mail*, et je sais ce qu'il

pense de cette question. Il a écrit un article détaillé que le *Globe and Mail* a publié il y a quelque temps. Je suis entièrement d'accord avec lui.

Il lance un avertissement selon lequel nous sommes de plus en plus dans l'orbite des États-Unis en matière de défense militaire et que nous devrions nous montrer plus prudents, surtout en ce qui concerne cette nouvelle guerre des étoiles. Les gens n'aiment pas l'expression guerre des étoiles parce que celle-ci évoque des armes placées dans l'espace et qu'ils ne veulent pas ça. Or, John Polanyi et maints observateurs se joignent à lui pour dire qu'il s'agit bel et bien de cela.

Pour ce qui est du ministre de la Défense nationale, je n'ai pas entendu son discours. S'il ne parle que de discussions avec les États-Unis sans aucune condition et si on laisse au Parlement la possibilité de voter sur la question, je crois certainement que ces discussions devraient avoir lieu. Pourquoi pas? Toutefois, il conviendrait avant tout de tenir compte du fait que nous sommes nombreux à ne pas vouloir que de telles discussions soient le prélude à une décision. Nous voulons avoir l'occasion de débattre cette question fondamentale pour notre pays. J'espère que c'est dans cet esprit que le ministre de la Défense nationale s'est exprimé, et je suis convaincu qu'il en est ainsi.

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme le député de Yukon, je trouve intéressantes et réfléchies les interventions du député de Lac-Saint-Louis. En général, j'apprécie beaucoup ses propos.

Je me demande s'il accepterait de nous donner son avis sur une question qui préoccupe de nombreux députés de mon caucus. Il s'agit de l'arsenalisation de l'espace.

J'ai été très heureux d'entendre le ministre réitérer la position de longue date du Canada contre l'arsenalisation de l'espace. Le ministre a dit que c'était l'une des trois grandes raisons pour lesquelles on devait participer aux discussions, pour avoir un forum où défendre ce point de vue et appuyer ceux qui, aux États-Unis, partagent notre position et croient aussi que ce serait peu judicieux.

Le député est-il d'avis que la position du Canada contre l'arsenalisation de l'espace est valable et devrait être maintenue? Comment propose-t-il que le gouvernement défende ce point de vue lors des discussions?

J'ai eu la chance d'assister à la présentation de monsieur Axworthy ce matin. Il a aussi été très éloquent à ce sujet.

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, particulièrement du fait qu'il se trouve près de la scène, et sans avoir entendu le ministre de la Défense nationale, il serait vraiment injuste de ma part de me prononcer sur ses propos.

Néanmoins, je suis ravi de l'annonce qu'il a faite concernant la position canadienne. Le Canada a toujours estimé que l'arsenalisation de l'espace va à l'encontre de nos intérêts fondamentaux. Je me réjouis de voir le ministre de la Défense nationale confirmer que nous maintenons cette position.

Si des pourparlers ont lieu, j'espère que nous affirmerons, d'abord et avant tout, que nous ne pouvons pas participer à un système qui laisse entrevoir même une infime possibilité d'implantation d'armes dans l'espace.

Les crédits

Pour ce qui est de l'ancien ministre des Affaires étrangères, en l'occurrence M. Lloyd Axworthy, c'est un éminent porte-parole en cette matière compte tenu de son expérience, particulièrement à titre d'artisan de la paix. C'est lui qui a inspiré le traité sur les mines terrestres et la création de la Cour pénale internationale. Nous devrions accorder énormément d'attention à ses propos.

Enfin, au sujet des commentaires du secrétaire parlementaire, ce qui m'inquiète c'est que la motion de l'Alliance canadienne fait habilement mention de «tout système». Ce «tout système» veut dire n'importe quel système d'arsenalisation de l'espace. Or, je suis totalement contre cette idée.

• (1330)

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, être souverain, c'est pouvoir prendre ses propres décisions. Trop de députés ministériels pensent que la coopération avec nos alliés mine notre souveraineté. Quand nous coopérons avec nos fidèles alliés pour protéger nos intérêts nationaux vitaux, nous exerçons notre souveraineté; nous faisons un choix intelligent et responsable.

Je voudrais saisir l'occasion pour faire quelques observations sur les relations très spéciales que nous entretenons avec nos amis américains. Nos relations commerciales avec les États-Unis sont gravement compromises. Les conflits relatifs au bois d'oeuvre, au grain et maintenant au boeuf sont autant de pommes de discorde qui nous privent de l'accès au marché américain. Un trop grand nombre de députés ministériels estiment que l'accès au marché américain est un droit reçu de Dieu ou un droit constitutionnel.

Or, rien dans la Constitution américaine n'accorde un droit particulier au Canada pour accéder au marché américain. L'accès à ce marché est un privilège que nous devrions chérir. Nous ne devrions pas le tenir pour acquis et faire comme si c'était un droit que nous avions de toute éternité. Le gouvernement fait gravement erreur en entretenant pareille conception. L'ALENA et la réglementation du commerce international, notamment, ne sont que des éléments de solution à ce genre de problème.

Notre accès, de même que notre bien-être économique et social en tant que pays, dépendent en fait de notre capacité à déterminer les valeurs et les intérêts que nous partageons avec les Américains et à collaborer avec eux. Cela ne nuit en rien à notre souveraineté. C'est une simple question de bon sens. C'est une bonne politique. Notre pays dépend en grande partie de notre capacité à établir des relations saines et amicales avec nos amis américains. Il est dans l'intérêt du pays de maintenir cette relation saine et amicale.

Le gouvernement a très mal géré ces relations, particulièrement au cours des dernières années. En plus de la situation qui prévaut dans le secteur commercial, nous voyons des signes de détérioration au chapitre des investissements. La société DaimlerChrysler a annoncé récemment qu'elle annulait son projet d'investissement de 1,7 milliard de dollars à Windsor. La société Honda a fait savoir à plusieurs reprises qu'elle avait des préoccupations à l'égard des investissements à long terme au Canada, en raison de la situation économique qui risquait de se détériorer avec les États-Unis. Il y a des signes qui démontrent que le climat d'investissement nuit à notre pays en raison des politiques du gouvernement et des mesures qu'il a adoptées à l'égard des Américains.

De plus, le fait que notre pays est de plus en plus souvent tenu à l'écart est un autre signe de la détérioration des relations entre nos deux pays. Je me souviens du discours de George Bush devant la Chambre des représentants après les événements du 11 septembre. Qui était sur place ce jour-là? Tony Blair. George Bush a dressé la

liste des pays qu'il considère comme des alliés et des amis du Canada. La liste était assez longue, mais le Canada n'y figurait pas. À ce niveau-là, on ne peut pas parler d'oubli. Nous devons croire que c'était délibéré.

Le premier ministre n'a pas été invité au ranch du président. À peu près tous les gens importants au monde entier ont visité le ranch du président au Texas, mais le premier ministre ne s'y est jamais rendu. La visite que le président devait faire au Canada a été annulée. C'est encore là un signe qui démontre que tout n'est pas au beau fixe sur ce plan. Il y a de quoi s'inquiéter.

• (1335)

Il n'y a pas longtemps, un sondage mené aux États-Unis demandait aux Américains s'ils considéraient les Canadiens comme des amis et des alliés. Un assez grand nombre d'Américains ne considéraient plus les Canadiens comme leurs amis ou leurs alliés. C'est grave.

Je suis heureux que le ministre de la Défense nationale ait annoncé aujourd'hui que le gouvernement a décidé d'engager des négociations avec les États-Unis au sujet du système de défense antimissile. C'est un pas dans la bonne direction. Il y a eu tellement de pas en arrière dans le dossier des relations canado-américaines que cette situation nuit beaucoup à notre pays et à son avenir. C'est un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, nous n'avons pas conclu une entente avec les Américains au sujet du système de défense antimissile. C'est une tout autre histoire. Nous avons au moins dit que nous nous engagerions dans des négociations. Espérons qu'elles seront fructueuses.

J'espère sincèrement que notre gouvernement prendra une décision qui accordera la priorité à la sécurité et à la défense nationale au Canada. J'espère qu'il ne cédera pas à la tentation de se plier, pour des motifs politiques, aux exigences de l'élément de gauche, anti-américain, qui existe au Canada et au sein du gouvernement et, parfois, j'ai l'impression que cet élément provient de la majorité des membres du gouvernement.

Je suis originaire d'une province qui a été dominée par une pensée socialiste de gauche. Je sais quelles en ont été les conséquences pour cette province. Je crains que nous n'ayons officiellement au Canada un gouvernement socialiste de gauche qui fera la même chose à notre pays que ce qu'on a fait lentement à ma province, la Saskatchewan. On a fait fuir les habitants aux États-Unis, en Alberta et dans d'autres provinces. Le gouvernement fédéral ferait fuir les habitants à l'étranger, ce qui se produit déjà dans certains cas.

Permettez-moi de faire quelques remarques au sujet du projet de système de défense antimissile nord-américain. Du point de vue historique, nous avons un nouveau paradigme. La guerre froide est terminée, ce que le premier ministre ne semble pas comprendre. Il semble parler comme si nous étions encore dans les années 1950, 1960 ou 1970. Le monde a changé. Il n'y a plus deux superpuissances qui s'opposent. Le nazisme n'est plus.

La plupart des pays éclairés se rendent compte que le socialisme et le communisme ne fonctionnent pas et les ont rejetés. Certains s'y accrochent toujours et essaient de maintenir de tels régimes. Certaines personnes se rendent en France et parlent à leurs amis là-bas, essayant de perpétuer ce mythe. Cependant, ils ne font que perdre leur temps et vendre les intérêts du pays.

Les crédits

Dans le paradigme d'aujourd'hui, il y a dans le monde des États voyous gouvernés par des gens qui n'ont absolument aucun respect pour les droits de la personne ni pour des valeurs qui nous sont chères comme la liberté, la démocratie, la création de la richesses et ainsi de suite. Ce sont des gens malveillants motivés par la haine. S'ils avaient les moyens de s'attaquer au coeur de notre système et de causer de la destruction massive, ils le feraient dès demain.

C'est un point dont mon collègue d'en face n'a pas tenu compte dans son discours. Il n'a pas tenu compte de l'histoire. Tôt ou tard, les amants de la liberté qui ne comprennent pas cette réalité se feront attaquer par les gens malveillants. Entendre un homme parler comme cela me rappelle le pacificateur Neville Chamberlain, qui n'aimait pas la guerre, mais celle-ci est parfois nécessaire. Je suis certain que les 6 millions de Juifs qui ont été tués en auraient convenu.

Nous ne pouvons pas laisser le mal forcer la porte, entrer chez nous et prendre le contrôle de notre pays. Si notre voisin se fait attaquer, nous ne pouvons pas rester les bras croisés en disant que ce n'est pas notre problème parce que, tôt ou tard, c'est notre porte qui sera forcée. Nous avons besoin d'un système de défense contre cela.

● (1340)

Ce paradigme ne s'arrête pas là. L'autre volet de ce paradigme, c'est que nous avons aujourd'hui un terrorisme international qui est motivé, selon moi, par des fanatiques et des zéloteurs religieux qui ne respectent aucune de nos valeurs et pas seulement celles des États-Unis. Ils ne respectent rien de ce que nous sommes en tant que Canadiens. S'ils le pouvaient, ils détruiraient complètement tout ce que nous représentons. Ils le feraient dès demain. Ils n'ont aucune tolérance à cet égard. C'est la haine qui les motivent et ils cherchent à nous détruire. Nous serions bien naïfs de croire que c'est le problème des Américains ou de quelqu'un d'autre, que nous sommes un peuple pacifique et que ces gens-là ne s'en prendront pas à nous. Nous ferions fi d'une menace certaine et actuelle pour le monde civilisé tel que nous le connaissons.

Mes collègues, les députés ministériels, prétendent que c'est le problème des Américains et pas le nôtre. Mais c'est notre problème. Lorsque la frontière américaine sera fermée ou que l'économie américaine ralentira ou que nous ne pourrons plus vendre aux États-Unis du boeuf, du bois, des avions à réaction de Bombardier ou de la technologie optique de Nortel, devinez ce qui arrivera! Des travailleurs seront mis à pied, notre économie prendra le bord et la première chose qu'on saura, le gouvernement n'aura plus les moyens de financer des programmes sociaux et le taux de chômage commencera à monter, et ainsi de suite. Il faut se rendre à certaines évidences au Canada et respecter les gens que nous devrions respecter.

Un gouvernement national qui fait fi de ces réalités met en danger la santé et la sécurité des Canadiens. Je suis persuadé qu'il compromet aussi l'identité future et la force de notre pays. Un pays qui ne comprend pas ces réalités fondamentales ne fera pas long feu.

Il nous incombe de participer pleinement à un système de défense antimissile de l'Amérique du Nord et de ne pas nous contenter de négocier. Nous devons faire ce qu'il faut pour nous assurer que ce système fonctionne et qu'il nous protège nous aussi, car ce nouveau paradigme ne fait pas de distinction entre New York, Chicago et Toronto ni entre les Canadiens et les Américains. Qu'il soit bien clair que nous sommes aussi sur la liste des ennemis jurés.

J'ai quelques observations à faire au sujet de ce système. Premièrement, il ne s'agit pas d'un système d'armes. Il a été conçu pour intercepter des engins lancés en direction de l'Amérique du Nord qui, s'ils devaient atteindre leur cible, causeraient une

hécatombe aux plans humain et environnemental et hypothéqueraient grandement notre avenir. Je précise encore une fois qu'il ne s'agit pas d'une arme, pas plus que le verrou qu'on installe sur la porte pour empêcher les voleurs d'entrer dans la maison. Pesons bien nos mots. Il n'est pas question d'armes ici.

On confond aussi ce système avec la guerre des étoiles ou l'escalade des armements dans l'espace. Encore une fois, soyons clairs. Nous parlons ici d'un système de défense sol-air, non pas d'un système spatial. J'ignore pourquoi les gens ont toujours cette idée en tête. Cela n'est pas dans les plans. On a affaire à un système de défense sol-air.

Mon savant ami remet ça, mais si les Américains avaient su à l'avance que deux avions à réaction volaient en direction des tours jumelles, n'aurait-ils pas envoyé des F-16 à leur poursuite ou utilisé d'autres moyens pour abattre des avions avant qu'ils n'atteignent leur cible? Ç'eût été un moyen de défense sol-air. Il ne serait pas descendu de la lune, des étoiles ou quoi que ce soit. Je me demande vraiment où on a pêché cette idée, à moins qu'il y ait des gens qui ne veulent tout simplement pas dire la vérité ni exposer les faits.

Je ne fais que porter cette question à votre attention, monsieur le Président, car je sais que vous aimeriez vraiment comprendre ce point et que vous pourriez probablement aider d'autres de nos collègues à comprendre à leur tour.

● (1345)

On a pris toutes ces décisions qui nuisaient à nos relations avec nos amis américains et c'est donc une belle occasion de commencer à rebâtir cette relation. Elle laisse grandement à désirer à l'heure actuelle. Nous ferions mieux de faire quelque chose pour envoyer un signal à nos amis américains que nous sommes de leur côté et que nous avons cessé de nous prêter aux exigences de tous ces gens de gauche, ces socialistes qui semblent avoir eu la faveur du gouvernement au cours des deux ou trois dernières années, en matière de politique étrangère.

Je voudrais parler d'un autre domaine. Je connais un assez grand nombre de gens du côté ministériel et parmi leurs partisans qui disent que le Canada n'a pas besoin d'un système de défense. Ils affirment que le monde a changé, que nous sommes une nation pacifique qui n'a pas besoin d'un système de défense.

En toute déférence, cela reflète une ignorance de l'histoire. Les pays qui ne se préparent pas à se défendre contre ceux qui n'ont aucun respect pour les droits des autres, et cela s'applique aux nations, le paieront très chèrement. Nous voulons tous la paix, mais certaines personnes dans le monde veulent absolument déclencher des guerres et causer des problèmes et nous ferions mieux d'être prêts pour cela.

Les crédits

Lorsqu'on affirme que le Canada n'a pas besoin d'un système de défense, on se base également sur l'hypothèse que tous les problèmes peuvent être réglés grâce à la voie diplomatique et au maintien de la paix. L'histoire nous montre qu'il n'en est rien. En 1919-1920, le monde a créé la Société des Nations, une organisation qui était censée veiller à ce qu'il n'y ait plus jamais de guerre. Nous devons collectivement empêcher une autre guerre. Que s'est-il passé dans les années 30? Le mouvement nazi et Hitler ont fait leur apparition et on a vu le début de la Seconde Guerre mondiale, avec Mussolini en Italie, et l'invasion par le Japon de la Mandchourie et de la Chine et le reste. Des millions de personnes ont été massacrées. Qu'a fait la Société des Nations avec sa diplomatie et ses opérations de maintien de la paix? Rien. Elle n'a pas empêché cela. C'est la guerre qui y a mis un terme.

Je n'aime pas la guerre, mais l'alternative consistait à se rendre à Hitler. Est-ce là une alternative? Parfois, nous devons nous battre dans ce monde. C'est là un problème que je vois chez le gouvernement. Il est tellement centré sur la diplomatie et le maintien de la paix qu'il ne comprend pas que parfois, cela ne fonctionne pas et des conflits sont nécessaires, que nous le voulions ou non. C'est un peu comme souhaiter que nous n'ayons pas de criminels. Les libéraux pourraient peut-être adopter une loi interdisant les criminels pour qu'ils disparaissent, mais nous savons tous qu'il y a des gens qui ne vont pas respecter les lois et qu'ils ne vont pas simplement disparaître à la suite de l'adoption d'une loi.

Je comprends ce que William Shakespeare voulait dire lorsqu'il a écrit que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Il y a beaucoup de bonnes intentions à la Chambre, mais je ne suis pas certain que le chemin à suivre soit sans heurts. S'il l'est, c'est que ce n'est pas le bon.

Le troisième point que je veux aborder, c'est l'argument que certains font valoir, l'idée selon laquelle nous n'avons pas vraiment besoin d'un système de défense parce qu'en cas de problème, les Américains nous défendront. Ce sont les souverainistes d'en face qui prétendent cela. Les Américains nous protégeront. Je ne suis pas un pique-assiette. J'estime que, dans ce monde, nous devons tous traîner notre propre poids. Je ne compte pas sur quelqu'un d'autre pour défendre mon foyer ou mon pays. C'est là notre responsabilité. C'est là la responsabilité du gouvernement fédéral. Ce dernier s'est montré négligent dans ce dossier. Ce que la politique en matière de défense de notre pays sous-entend officieusement et ce que les libéraux disent en réalité—ils ne me regardent pas actuellement—c'est que les Américains vont nous protéger si ce genre d'incident se produit, que nous ne pouvons pas assurer notre protection, mais que les Américains vont le faire pour nous.

• (1350)

Je voulais faire quelques observations sur certaines déclarations qui ont été faites ces dernières années et qui ont vraiment miné nos relations avec les Américains, mais je crois comprendre que mon temps est écoulé, monsieur le Président.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours ravi d'entendre les interventions du député.

Ma question est simple. L'Alliance canadienne a décidé, en matière de dépenses, de donner la priorité à certains domaines, et notamment de proposer que l'on consacre d'avantage d'argent à l'agriculture, à la garde côtière, à l'achat de navires, d'avions et de bateaux, que l'on réduise les impôts et que l'on rembourse la dette. Je me demande lequel de ces domaines le député accepterait de considérer comme étant moins prioritaire pour que l'on puisse investir dans ce nouveau programme de défense antimissile.

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, certains ministres me viennent spontanément à l'esprit. Je pourrais passer en revue le portefeuille du ministre de l'Industrie. Combien coûte le registre des armes à feu? Un milliard de dollars. En fait, il me semble que quelqu'un a évalué ce seul programme à 3 ou 4 milliards de dollars. Et de quoi a-t-on parlé il y a quelques années quand il s'est agi de la ministre du Développement des ressources humaines?

Une voix: On a parlé du scandale d'un milliard de dollars.

M. Brian Fitzpatrick: Le scandale d'un milliard de dollars.

Il y a évidemment la ministre du Patrimoine canadien dont tout le monde sait que, lorsqu'elle dépense, nous en avons vraiment et toujours pour notre argent. On ne gaspille rien dans ce ministère.

Ils sont nombreux, les ministères comme ceux-là au gouvernement. La vérificatrice générale pourra certainement apporter de l'eau à mon moulin à cet égard, et j'aurais bien voulu qu'elle dispose d'un plus grand nombre de collaborateurs pour que nous puissions prendre la pleine mesure de ce gâchis. Si nous avions bien réfléchi aux véritables priorités et que le gouvernement avait entrepris de mener les actions qui s'imposent, au lieu de gaspiller et de dilapider l'argent en le dépensant sur des programmes inutiles comme le registre des armes à feu et d'autres de cet acabit, nous n'aurions pas de difficulté à réunir les fonds nécessaires pour financer les programmes que nous jugeons véritablement importants pour le Canada.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de son exposé. Il voit dans le système de défense antimissile une occasion pour le Canada de réparer les pots cassés par suite de commentaires que le gouvernement libéral a formulés depuis un peu plus d'un an.

De nombreux députés travaillent jour et nuit pour tenter de régler cette question qui nuit énormément à l'économie canadienne. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'industrie des bovins au pays. Nous exerçons des pressions sur le gouvernement et essayons d'ouvrir les relations avec les États-Unis. Encore ce matin, notre premier ministre a encore fait la manchette parce qu'il a trouvé le moyen de dénigrer le président des États-Unis. Cela ne fait rien pour nous aider. Cela nous fait un tort considérable.

Quand le député dit que c'est l'occasion pour le Canada de commencer à réparer les pots cassés, je suis d'accord. Cela s'écarte peut-être un peu du sujet du système de défense antimissile, mais j'aimerais néanmoins savoir ce qu'il en pense.

• (1355)

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, je souscris entièrement à ce point de vue. Je crois que les députés d'en face ne comprennent pas le lien qui existe entre la détérioration de nos relations avec les États-Unis et notre politique étrangère. Nous laissons passer beaucoup d'occasions.

J'ai d'autres exemples. Lors de la commémoration de l'anniversaire du 11 septembre, si j'ai bien compris et bien interprété les commentaires du premier ministre, car il est parfois difficile de savoir exactement ce qu'il veut dire, les États-Unis ne faisaient que récolter ce qu'ils avaient semé. C'est une remarque tout à fait inacceptable, à mon avis.

Article 31 du Règlement

Il y a une foule d'autres exemples. Le même jour, une députée libérale à la Chambre a déclaré que le 11 septembre avait été un léger inconvénient. Je me demande où elle était le 11 septembre. Ne regardait-elle pas la télévision? Un autre ministre dans ce contexte a dit que l'effondrement de l'Union soviétique était regrettable parce qu'elle faisait contrepoids aux États-Unis. Joseph Staline et Lénine et la misère qu'ils ont semée dans le monde est quelque chose que nous devrions préserver? Je ne crois pas.

Puis, il y a eu les commentaires comme «je déteste ces salauds» ou celui de la conseillère principale qui a traité M. Bush de «crétin». Durant les élections américaines, on a entendu le commentaire que M. Gore serait mieux pour le Canada que M. Bush. Un autre ministre a déclaré que Bush n'était pas un homme d'État digne de ce nom.

Puis, nous avons cette récente tirade où le premier ministre a fait exactement ce qu'il ne voulait pas que l'ambassadeur aux États-Unis fasse, s'ingérer dans nos affaires internes. Il s'est mis à reprocher aux États-Unis leur conservatisme sudiste et leurs déficits en disant qu'ils auraient des leçons à apprendre de nous. Avec 5 p. 100 de la population mondiale et 40 p. 100 du PIB mondial, les États-Unis n'ont aucune raison d'avoir honte. Si nous n'avions pas accès à ce marché, notre niveau de vie serait considérablement moins élevé. Je trouve l'attitude des députés libéraux, des ministres et du premier ministre insultante envers mes amis américains.

M. Rick Casson: Monsieur le Président, je voudrais ajouter mes propos à ceux de mon collègue. Le premier ministre a notamment critiqué les États-Unis à cause de leur déficit.

Les États-Unis ont déclenché une guerre pour libérer un peuple d'un tyran et notre gouvernement a choisi de ne pas participer à cette guerre; or, notre premier ministre a maintenant l'audace de critiquer ce pays parce qu'il a accumulé un déficit. J'aimerais entendre ce que le député a à dire à ce sujet.

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, nos forces armées comptent 50 000 membres et notre capacité militaire est quasiment nulle. J'ai dit que nous n'avions qu'une capacité de parasite.

Les Américains ont dû intervenir en Afghanistan et assumer en grande partie la responsabilité de cette opération. Nous avons apporté une certaine contribution financière, mais il faut avouer franchement que les Américains ont injecté des milliards de dollars dans la mission en Afghanistan, la guerre en Irak et la sécurité sur leur propre territoire.

Depuis les événements du 11 septembre, la sécurité intérieure est un enjeu colossal. Elle a eu un impact majeur sur notre économie. Nous essayons aussi de nous en remettre. Il est incompréhensible que le premier ministre s'en soit pris au président des États-Unis parce que celui-ci a dû faire face à des circonstances extraordinaires.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA JOURNÉE DES FORCES CANADIENNES

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrerons dimanche la Journée des Forces canadiennes, et j'en profite pour souligner le courage et le dévouement de nos gens en uniforme.

Qu'ils surveillent la frontière canadienne ou prennent part à des missions de maintien de la paix à l'étranger, nos militaires influent concrètement sur la vie d'innombrables habitants de la terre.

Depuis nombre d'années, les membres des Forces canadiennes sont de fiers ambassadeurs des principes canadiens et d'infatigables protecteurs de nos valeurs. Ils ont contribué à l'édification de notre identité nationale tout en faisant la promotion de la cause de la paix et de la sûreté dans le monde.

Protéger le Canada, sa population et ses intérêts constitue une importante responsabilité, notamment dans le nouveau contexte de sécurité accrue. Toutefois, les membres des Forces canadiennes ont toujours été à la hauteur et ils peuvent être fiers de leur excellent travail, comme nous le sommes tous.

J'invite les Canadiens à profiter de la Journée des Forces canadiennes pour remercier nos gens en uniforme de si bien remplir leurs obligations, reconnaître les nombreux sacrifices qu'ils consentent pour nous et souligner leurs réalisations.

* * *

● (1400)

LE COMITÉ MIXTE PERMANENT DE L'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une nouvelle fois aujourd'hui, la majorité libérale du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation a rejeté une motion de l'Alliance canadienne proposant l'abrogation d'articles de la réglementation relative à la pêche autochtone que le comité considère comme illégaux depuis 1997.

Afin de contrer la demande d'abrogation de ces dispositions faites par le comité, le ministre a donné avis cette semaine de son intention de modifier la Loi sur les pêches, mais la modification n'en est qu'à l'étape d'ébauche.

Les libéraux ont rejeté la motion même si le ministre n'a pas rempli son engagement à comparaître devant le comité avant de présenter la proposition de modification à la Chambre.

En n'exigeant pas que le ministre tienne son engagement, le comité accepte de laisser le gouvernement continuer d'arrêter les pêcheurs qui protestent contre les actes illégaux du gouvernement et de saisir leurs bateaux et leurs engins de pêche.

Il est tout à fait illogique que les députés libéraux appuient de façon aussi scandaleuse pareille violation de la loi par le gouvernement.

En rejetant la motion de l'Alliance canadienne, les députés libéraux ont signifié leur soutien au gouvernement qui recourt aux pouvoirs policiers pour harceler et intimider les pêcheurs qui protestent contre le comportement illégal et scandaleux du gouvernement.

* * *

LE PRIX D'EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de rendre hommage aujourd'hui à M^{me} Jennifer Beauregard, enseignante de deuxième année en immersion française à l'école publique Dorset Drive de ma circonscription, Bramalea—Gore—Malton—Springdale.

Le premier ministre a choisi M^{me} Beauregard comme lauréate d'un certificat de mérite 2003 pour l'excellence de son enseignement. Le prix souligne le travail exceptionnel accompli par des enseignants partout au Canada, qui ont particulièrement bien préparé leurs élèves à relever les défis de notre société en évolution.

Article 31 du Règlement

M^{me} Beaugard s'est servie de sa formation en arts et en musique pour créer dans sa classe un environnement stimulant. Elle fait participer les parents à l'apprentissage des enfants et signale régulièrement les progrès de ces derniers.

Je tiens à la remercier pour son engagement et son dévouement envers nos jeunes.

* * *

[Français]

A. LACROIX ET FILS GRANIT LTÉE

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais parler d'une entreprise familiale fondée en 1962 à Saint-Sébastien, où tout a débuté dans le garage de la maison. A. Lacroix et Fils Granit Ltée, fabricant et tailleur de pierres, compte maintenant plus de 130 employés au service de ses clients depuis trois générations.

L'entreprise dirigée par M. Claude Lacroix et ses deux fils, Simon et Frédéric, s'est vu attribuer 25 p. 100 du contrat de fourniture de pièces de granit par la New England Stone Industries pour le projet «World War II Memorial», à Washington. Le projet a été confié par l'American Battle Monument Commission.

Ce chef de file possède une expertise notable dans la réalisation de projets sur mesure, corroborant ainsi son statut d'associé par excellence auprès des entrepreneurs, gérants de projets, poseurs et architectes de toute l'Amérique du Nord. Ce leader dans l'approvisionnement de pierres naturelles, qui a à son actif plusieurs réalisations remarquables, peut être fier de sa renommée. Je tiens à le féliciter pour son sens de l'entrepreneurship. C'est une autre belle visibilité internationale...

Le vice-président: L'honorable députée de Vancouver Kingsway a la parole.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE DE LA CROATIE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, j'ai assisté récemment à la célébration annuelle de la Journée de la Croatie organisée par le congrès canado-croate de la Colombie-Britannique. Tous les ans, la communauté croate locale organise cette journée pour promouvoir, dans notre communauté, une meilleure compréhension de l'histoire de la Croatie et de ses traditions culturelles.

La communauté croate de la Colombie-Britannique est un bel exemple du succès que connaissent les politiques d'immigration et de multiculturalisme du Canada; elle prouve que des gens provenant de régions du monde qui sont déchirées par la guerre peuvent venir au Canada bâtir une vie meilleure.

J'ai été heureuse de participer à la Journée de la Croatie. Je félicite les organisateurs de l'événement, MM. Ivan Curman et Pave Cikes de leur engagement constant à promouvoir la compréhension de la culture croate ici au Canada.

* * *

[Français]

LE DRAPEAU HAÏTIEN

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, le 18 mai dernier, les Haïtiens de Montréal, et plus particulièrement ceux de mon comté de Saint-Léonard—

Saint-Michel, se sont réunis pour célébrer le 200^e anniversaire de l'adoption de leur drapeau national.

En effet, suite à un défilé de nombreuses voitures déployant fièrement le «Bicolore», plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées au centre culturel La Perle pour hisser fièrement l'emblème de leur liberté.

Ce drapeau est composé de deux bandes d'étoffe d'égales dimensions, l'une bleue en haut, l'autre rouge en bas, placées horizontalement et, au centre, sur un carré d'étoffe blanche y sont déposées les armoiries de la République, à savoir le «Palmiste surmonté du Bonnet de la Liberté et, ombrageant de ses Palmes, un Trophée d'Armes avec la Légende: L'Union fait la Force».

Peu importe leur pays d'adoption, ce drapeau fait toujours la fierté des Haïtiens. Toutes nos félicitations!

* * *

● (1405)

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'autre jour, un homme de 34 ans, habitant Surrey, a fait l'objet de deux chefs d'accusation pour une infraction inhabituelle d'agression sexuelle faisant intervenir la fraude. Il lui était reproché d'avoir obtenu le consentement à des relations sexuelles de deux garçons âgés de 14 et 15 ans en prétendant être âgé lui-même de 19 ans. La Couronne a statué qu'il n'y avait pas eu consentement éclairé.

Il a été rapporté que cet ancien arbitre en chef du hockey mineur et chef scout avait menti au sujet de son âge pendant au moins quatre ans, lors de sa participation à des événements pour les jeunes homosexuels. Il fréquentait aussi des sites Internet de bavardage.

Cette affaire, que je suivrai de près, pourrait faire jurisprudence.

Pendant ce temps, s'entêtant obstinément à refuser de faire passer l'âge requis pour le consentement sexuel à 16 ans, le gouvernement libéral ferme les yeux sur l'exploitation sexuelle de jeunes de 14 ans par des adultes.

Le 23 avril 2002, les députés libéraux ont voté contre une motion de l'Alliance canadienne visant à faire passer l'âge du consentement sexuel de 14 à 16 ans, mesure qui contribuerait à protéger les enfants des prédateurs sexuels. C'est une honte.

* * *

LE HOLLAND COLLEGE

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, huit étudiants en art culinaire du Holland College, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, représenteront le Canada aux Olympiades culinaires, en Allemagne, grâce à Rebecca Hutchings et à Kreg Graham ainsi qu'à leurs enseignants, les chefs Hans Anderegg et Richard Braunauer, qui ont remporté le concours culinaire junior national organisé par Knorr et la Fédération canadienne des chefs et cuisiniers, en février.

Six diplômés les accompagneront. Je suis ravie de dire que Kelly Clark, de Rankin Inlet, représentera le Nunavut au sein de cette prestigieuse équipe nationale. Les autres sont Tommy Archibald, Gillian Gilfooy, Natalie Fortier, Mark Sheehy, Gerald Sharpe et le chef d'équipe Craig Youdale.

Félicitations à eux tous qui ont l'honneur de représenter notre pays. Ils feront d'excellents ambassadeurs. Je remercie ceux qui les ont appuyés, surtout pour les préparatifs du concours. Bonne chance à tous.

* * *

[Français]

LE VOLLEY-BALL

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, après avoir remporté la 4^e édition du Festival interprovincial de volley-ball benjamin, qui se tenait en avril dernier à Joliette, les Libellules de l'école secondaire Thérèse-Martin de Joliette ont raflé le championnat canadien des 14 ans et moins à Calgary, les 17 et 18 mai derniers.

L'équipe d'Yvon Turgeon, Mario Blouin, Luce Tessier et Francine Duval a même connu un parcours parfait avec neuf victoires en autant de parties et aucun set perdu.

Permettez-moi de lever mon chapeau à ces Lanaudoises championnes du Québec et du Canada, et j'ai nommé Catherine Laurin, Christine Bourgeois, Emmanuelle Bourgeois, Mélissa Lachapelle, Caroline Mailhot, Jeanne Liard, Sarah Godin Blouin, Christine Champagne, Alexandra Bisson Desrochers, Patricia Champagne, Claudia Bourgeois, Gabrielle Duval Brûlé et Marie-Ève Pelletier-Marion.

Bravo pour leur détermination et leur talent!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, il est heureux, dans ces jours de nouvelles souvent sombres, de pouvoir célébrer une occasion de nous réjouir tous.

[Traduction]

Je suis heureux de rapporter que, mardi, lors du sixième match annuel de soccer qui opposait les pages aux députés, ces derniers l'ont remporté par 5 buts contre 3. Comme les années précédentes, l'esprit de compétition était intense, mais l'atmosphère, amicale.

[Français]

Je voudrais saluer et féliciter tout particulièrement les pages pour leur enthousiasme et leur vif esprit de fair-play que nous avons beaucoup apprécié.

[Traduction]

Je remercie tout spécialement le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, à qui l'on doit l'idée et l'animation galvanisante de cet événement annuel.

* * *

BOB HOPE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à un homme qui a été honoré et pris en amitié par les présidents américains depuis Roosevelt. Il est reconnu comme un ambassadeur itinérant des États-Unis fort apprécié dans le monde entier. Il a reçu la Médaille d'or du Congrès des mains du président Kennedy.

Il a été fait chevalier à titre honorifique par la reine Élisabeth en 1998 en reconnaissance des spectacles qu'il a donnés à l'intention des troupes. Il a reçu plus de 2 000 décorations et citations, dont 54 doctorats honorifiques, pour ses efforts humanitaires et professionnels. Sa détermination inébranlable à soutenir le moral des troupes est légendaire dans l'histoire moderne.

Article 31 du Règlement

Tandis que notre monde est rendu de plus en plus dangereux par la guerre totale contre le terrorisme et que nos militaires sont de plus en plus exposés, je pense aux jours plus simples où cet homme apportait un peu de bonheur et un peu de chez eux aux militaires dans le monde entier.

Au nom de tous les Canadiens, j'aimerais souhaiter un joyeux 100^e anniversaire à M. Bob Hope. Merci pour les bons souvenirs.

* * *

MICHAEL NURSE

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, demain, M. Michael Nurse prendra sa retraite de la fonction publique fédérale après une carrière longue de 50 ans. Entré à la fonction publique en 1968 comme stagiaire en administration à Transports Canada, il prend sa retraite en tant que sous-ministre associé à Travaux publics et Services gouvernementaux. Nous nous passerons d'un c.v. officiel.

J'ai choisi de parler de cet homme exemplaire parce qu'il incarne tout ce qu'il y a de meilleur dans la fonction publique. Les Canadiens veulent une fonction publique efficace, créative, novatrice, efficace, responsable, transparente, souple, décidée et autonome. Dans Mike Nurse, nous avons tout cela. Qui plus est, nous avons un fonctionnaire qui est toujours demeuré fidèle à lui-même, à son employeur et à son serment professionnel. Mike Nurse donnait toujours les meilleurs conseils qu'il lui était possible de donner, même quand son interlocuteur ne voulait pas les entendre.

Je salue M. Nurse et je lui souhaite, à lui et à sa famille, de longues et formidables années, mais je lui conseille de ne pas aller trop loin, car nous pourrions bien faire encore appel à ses services.

* * *

● (1410)

LE DÉPUTÉ DE CALGARY-CENTRE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au nom du caucus du Parti progressiste-conservateur pour souligner l'importante contribution du député de Calgary-Centre à la Chambre depuis son élection au poste de chef de notre parti en 1998.

Les Canadiens reconnaissent le dévouement dont le député a fait preuve envers notre pays et le rôle important qu'il a joué alors que notre parti vivait des moments difficiles au cours des cinq dernières années. Grâce à sa persévérance, le gouvernement a été forcé de rendre des comptes. C'est sans contredit le plus grand homme d'État à avoir siégé à la Chambre au cours de la dernière décennie.

Questions orales

C'est avec une certaine tristesse que nous le voyons passer le flambeau. Toutefois, nous savons que le flambeau sera repris par l'un ou l'autre des jeunes conservateurs brillants qui brûlent du désir d'offrir une solution de rechange viable à l'actuel gouvernement libéral incompétent. C'est donc le vent dans les voiles que nous nous dirigeons vers Toronto cette fin de semaine pour élire notre nouveau chef. Notre parti profite de l'élan que nous ont donné les victoires remportées récemment dans Gander—Grand Falls et dans Perth—Middlesex. Le Parti progressiste-conservateur représente sans aucun doute la solution de rechange que les Canadiens cherchent si désespérément.

Un nouveau jour se lève pour le Parti progressiste-conservateur alors que nous nous préparons à accueillir un nouveau chef avec enthousiasme et optimisme.

* * *

[Français]

LES MUSÉES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, nous apprenions lundi que le gouvernement fédéral a trouvé 90 millions de dollars pour investir dans un Centre d'histoire du Canada, alors que selon le président de l'Association des musées canadiens, les musées ont besoin de plus d'argent pour maintenir leurs collections et leurs infrastructures.

Il est difficile d'imaginer comment certains grands événements de l'histoire canadienne y seront présentés, des événements qui ont marqué des peuples et le Québec tout entier. Pensons, entre autres, au rapatriement forcé de la Constitution, ou encore à la déportation des Acadiens.

Par ailleurs, la création de ce centre, sans aucune consultation du milieu, est d'autant plus inquiétante du fait que les musées sont nettement sous-financés.

Est-ce là l'héritage culturel qu'entend laisser le premier ministre? Nous rappeler les pages de notre histoire que certains voudraient volontiers oublier?

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, les négociations à la baisse que le ministre du Commerce international tient avec les États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre ont des répercussions dévastatrices sur les communautés forestières canadiennes et leurs travailleurs.

Le NPD est d'accord avec Brian Payne, du SCEP, qui a dit qu'il était maintenant temps de faire participer les communautés forestières et les autres travailleurs du Canada aux nouvelles discussions qui seront tenues avec les Américains dans le dossier du bois d'oeuvre.

À titre de représentants du Canada atlantique, nous appuyons également le Bureau du bois de sciage des Maritimes dans sa quête en vue de maintenir l'exemption qui nous avait été accordée en 1986 à l'égard du bois d'oeuvre. Laurie Ledwidge, de la société Ledwidge Lumber de la Nouvelle-Écosse, a dit très clairement:

Les Maritimes ne devraient pas être liées par quelque entente que le reste du Canada pourrait approuver et, à défaut d'une entente distincte, des scieries devront fermer leurs portes et des emplois seront perdus dans le Canada atlantique.

Nous ne pouvons accepter cela et nous ne nous laisserons pas faire si cela se produit.

HABITAT POUR L'HUMANITÉ

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de féliciter les femmes de Brant qui ont participé au projet Habitat pour l'Humanité.

Le week-end dernier, un groupe de femmes remarquables de Brant et des collectivités environnantes se sont réunies pour travailler à la seule maison d'Habitat pour l'Humanité conçue et bâtie par des femmes au Canada. Soit dit en passant, c'est la cinquième maison d'Habitat pour l'Humanité érigée à Brant.

Ces citoyennes ont eu la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences tout en travaillant à offrir un logis abordable à une famille locale. Trois cents femmes bénévoles ont participé à ce projet, de même que 25 hommes qui ont servi de guides spécialisés dans les divers corps de métier dans les ateliers de construction.

Je sais que tous mes collègues à la Chambre saluent et appuient le travail d'Habitat pour l'Humanité et se joignent à moi pour féliciter ces bénévoles incroyables qui, grâce à leur esprit d'initiative, ont acquis de nouvelles habiletés et ont contribué à améliorer le sort d'une famille. Toutes nos félicitations aux participantes au projet Habitat de Brant.

* * *

LA JUSTICE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les habitants de Sherwood Park, un important quartier résidentiel de ma circonscription, sont sur les dents ces jours-ci. Au cours des derniers mois, deux prédateurs sexuels violents ont été remis en liberté dans leur communauté. C'est pour eux une source de grande inquiétude étant donné que les individus en question n'ont manifesté aucun remords pour les crimes violents qu'ils ont perpétrés contre des femmes et n'ont pas promis de ne pas recommencer.

J'ai parlé à une dame qui habite près du domicile de l'un d'eux. Elle m'a dit qu'elle avait tellement peur qu'elle accompagne maintenant son mari chaque fois qu'il quitte la maison. Elle ne peut rester seule chez elle dans ce quartier auparavant paisible. D'autres citoyens m'ont dit qu'ils craignaient constamment pour pour la sécurité de leurs enfants. Ils doivent maintenant les escorter à l'aller et au retour de l'école et ils ne peuvent les laisser jouer dehors sans surveillance.

Je demande au gouvernement de changer les règles. Les détenus qui choisissent de ne pas participer à un traitement de réadaptation pendant leur peine et qui sont jugés dangereux et susceptibles de récidiver doivent être gardés en prison tant que nous n'aurons pas la certitude qu'ils n'attaqueront pas de nouveau nos femmes et nos enfants.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le premier ministre suppléant, et il semble y en avoir un différent chaque jour, a dit que le gouvernement était en pleine transition, ce qui nuisait sérieusement à sa capacité de s'occuper de questions comme le SRAS et la maladie de la vache folle.

Questions orales

Il y a d'autres crises graves qui touchent le secteur forestier, l'agriculture, le tourisme et divers aspects de nos relations commerciales avec les États-Unis. La contribution du premier ministre consiste à se promener partout en tenant des propos déplacés et inopportuns pour lesquels il se fait critiquer même par les députés de son propre parti, mais il refuse de s'arrêter. Nous ne pouvons pas endurer les dommages causés par ce canard boiteux pendant neuf mois encore.

Ma question est fort simple. Le premier ministre envisagera-t-il de quitter son poste plus tôt afin que nous puissions en finir une fois pour toutes avec cette transition?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit très clairement qu'il ne voulait pas que le monde retombe dans la situation du début des années 90, marquée par des déficits énormes, des taux de chômage élevés, l'inflation galopante et la stagnation économique.

Le premier ministre discute avec d'autres chefs d'État de la façon de faire avancer encore davantage l'économie mondiale. Il est tout à fait sensé qu'il parle des succès du Canada dans cette économie mondiale.

* * *

L'INDUSTRIE DU TOURISME

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les propos du premier ministre ne sont pas des remarques isolées se limitant à un seul sujet, mais comme le premier ministre semble si intéressé aux problèmes du Canada, je vais poser une question au sujet de problèmes graves qui touchent l'industrie du tourisme à Toronto.

Nous avons appris aujourd'hui que la célèbre production théâtrale de *The Lion King* était annulée à cause de la baisse du tourisme à Toronto. Pourtant, à cause des propos du premier ministre, un porte-parole du président a dit sur les ondes de la télévision nationale américaine que le Canada ne saisissait pas toute l'ampleur des contrecoups des événements du 11 septembre aux États-Unis.

Quelles mesures le premier ministre prend-il pour corriger les mauvaises impressions que ces propos ont laissées chez nos voisins américains?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a pris un certain nombre de mesures, de même que le gouvernement dans son ensemble, pour régler la question du SRAS. L'essentiel est évidemment de rétablir la confiance.

Je veux féliciter la ministre de la Santé, son homologue de l'Ontario et tous les travailleurs de la santé dans cette province des efforts qu'ils ont déployés pour que cette affaire soit réglée de façon aussi efficace.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut même pas faire subir un questionnaire aux voyageurs à l'aéroport de Toronto trois mois après le début de la crise.

Nous avons une importante industrie du boeuf qui est sur le point de s'effondrer si nous n'obtenons pas la collaboration des Américains. Encore une fois, le premier ministre n'a pas aidé notre cause. Il a parlé au président et ne se souvenait même pas s'il avait soulevé la question au cours de sa conversation avec lui.

Depuis son arrivée en Europe, a-t-il eu la chance de discuter de cette question avec le président? Le gouvernement peut-il dire à la Chambre s'il est possible que le gouvernement américain lève son interdiction sur les importations de boeuf canadien?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, voilà un conseil très étrange de la part d'un député qui est allé faire honte au Canada au réseau de télévision FOX et qui a qualifié publiquement le Canada de pays de deuxième ordre.

L'ancien chef de ce parti avait fait sa fameuse tournée d'oiseau de malheur pour annoncer au monde que l'économie canadienne était dans le marasme. C'est ce même parti qui sous-estime constamment le Canada et sa capacité de surmonter les difficultés et qui passe son temps à dénigrer notre pays au lieu d'en vanter les réussites.

* * *

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, notre parti croit plutôt que c'est le premier ministre qui est mésestimé.

Voici une autre déclaration que le premier ministre a faite à l'étranger. Il a insisté sur le fait que la flambée du SRAS était contenue. Il a tort. Si on utilisait la définition du SRAS établie par l'Organisation mondiale de la santé, on observerait une hausse du nombre de cas probables au Canada.

Pourquoi la ministre de la Santé a-t-elle opté pour une définition du SRAS qui la sert bien au niveau des relations publiques mais qui ne protège pas la santé publique?

● (1420)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire les affirmations que fait le député, lui-même un professionnel de la santé. Rappelons que Santé Canada a adopté une définition des cas probables après avoir consulté les médecins hygiénistes en chef de toutes les provinces et des territoires et obtenu leur consentement.

Cette décision a été adoptée avant que l'OMS n'établisse sa propre définition. Nous n'avons pas modifié notre définition. Toutefois, à la lumière de discussions que nous avons eues récemment avec l'OMS, il est fort probable que nous adoptions sa définition des cas probables.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je dirais que c'est un pas dans la bonne direction. Parlons maintenant de l'autre recommandation de l'OMS. L'Organisation mondiale de la santé a recommandé de poser quelques questions aux voyageurs en partance et de diriger ceux qui répondent dans l'affirmative vers un travailleur de la santé.

Pourquoi la ministre n'admet-elle pas qu'elle a eu tort et n'accepte-t-elle pas d'interroger les passagers, ce qui devrait nous permettre d'éviter un nouvel avis contre Toronto?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je n'apprécie pas le fait que le député semble prétendre que l'OMS a émis son avis parce que nous avons propagé la maladie à l'étranger. L'avis a été émis pour trois raisons, dont principalement pour contenir la propagation au sein de la communauté. Mais là n'est pas la question. Inutile d'exposer les faits, puisque cela n'intéresse pas tellement l'opposition.

Questions orales

Permettez-moi de rassurer le député en lui signalant que nous avons, au cours de cette flambée du SRAS, resserré nos procédures à l'égard des passagers en partance. À l'aéroport Pearson et à l'aéroport de Vancouver, les voyageurs qui quittent le pays doivent répondre à une série de questions au comptoir d'enregistrement.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, alors que les citoyens, la Chambre des communes et même les libéraux sont divisés face au projet américain de bouclier antimissile, voilà que le ministre de la Défense annonce que le gouvernement négociera la participation du Canada à un système de défense dont on ignore pratiquement tout.

Comment le gouvernement peut-il justifier les négociations qui s'amorcent avec les États-Unis sur la question du bouclier antimissile, alors qu'il n'a reçu aucun mandat à ce sujet, que ce soit de la Chambre ou de la population?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a eu beaucoup de discussions à ce sujet. Il y a eu les deux comités parlementaires, les comités du caucus du Parti libéral, trois discussions par le Cabinet et deux débats à la Chambre des communes. On a donc eu beaucoup de discussions.

Maintenant, on entame des discussions avec les États-Unis sur cette question, et il y a de bonnes raisons pour ce faire. C'est une très bonne idée que le gouvernement a eue.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il aurait dû mieux écouter ce qui a été dit au comité, parce que le comité n'était pas d'accord avec la décision qui est prise. Il est loin d'être d'accord.

Les États-Unis, eux, ne négocieront pas par plaisir. Le gouvernement a beau dire qu'aucune décision finale ne sera prise sans l'aval du Cabinet, mais cela ne tient pas. Une fois qu'on aura commencé ces négociations sur la participation canadienne au bouclier antimissile, cela voudra dire que la décision sera déjà prise, et que seuls les termes resteront à définir. C'est cela, la vraie situation. Il faudrait qu'il y ait un vote ici en cette Chambre avant que le Cabinet...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, le Canada va entamer des discussions avec les États-Unis à ce sujet. Aucune décision ne sera prise avant que le Cabinet ne discute de la situation.

Mais comme je l'ai dit ce matin, il y a de bonnes raisons pour entamer des discussions pour protéger la sécurité des Canadiens—c'est extrêmement important—et pour suivre la co-défense du continent, comme on l'a fait depuis 60 ans.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois exige depuis des mois qu'un débat public se tienne sur les conséquences d'un bouclier antimissile. Pourtant, il est actuellement impossible d'obtenir l'information nécessaire à un débat éclairé au sein de la population et à la Chambre.

Comment le gouvernement peut-il aujourd'hui annoncer qu'il engage des négociations avec les États-Unis, quand on sait que ce projet relance la course aux armements et implique la militarisation de l'espace?

● (1425)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en termes de discussions, aujourd'hui, on a un débat à la Chambre des communes. C'est le deuxième débat qu'on a à ce sujet à la Chambre des communes depuis quelque temps.

J'ai dit très clairement que le gouvernement reste opposé à l'armement de l'espace. C'est clair. Cela ne va pas changer. C'est la position du gouvernement.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a beau jeu de faire des déclarations tonitruantes sur les États-Unis et sur l'actuel gouvernement américain.

Comment peut-on croire un seul instant qu'il veuille préserver la marge de manoeuvre de son gouvernement face à l'administration américaine, alors qu'il s'engage dans des discussions sur un projet inquiétant, sans informations suffisantes, et duquel il aura bien du mal à se retirer même si la Chambre et la population le lui demandent?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je pense que je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter à cet égard. Comme je viens de le dire, on entame des discussions. Cela prendra quelques mois. On reste opposés à l'armement de l'espace. Il y a de bonnes raisons pour poursuivre ce projet, mais on n'a pas encore pris une décision finale. C'est la situation actuelle.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le ministre des Pêches et des Océans a interdit la pêche au poisson de fond dans beaucoup de zones du Canada atlantique. Au même moment, le ministre chargé de l'APECA a annoncé que des programmes seraient mis en place pour faire face aux conséquences de cette décision.

Le ministre pourrait-il nous dire quand ces programmes seront annoncés? Jusqu'à maintenant, les pêcheurs, les travailleurs d'usine et les collectivités en général n'ont rien appris, et ils subissent de plein fouet les conséquences de la crise.

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir souligné avec quel sérieux ce côté-ci de la Chambre aborde le problème.

Nous travaillons sur cette question depuis pas mal de temps, et un certain nombre de propositions sont sur la table. Les députés libéraux ont beaucoup travaillé sur la question. Nous aurons des renseignements précis, en plus de ceux qui ont été donnés le 24 avril, et nous pourrons les communiquer très bientôt au député et aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador, du Canada atlantique et du Québec.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, si le ministre et son caucus et le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador arrêtaient de se chamailler et commençaient à travailler sur les problèmes, ils se régleraient.

La ministre du Développement des ressources humaines pourrait-elle nous dire si, dans les plans qu'elle prépare, il y aura des idées neuves ou seulement un simple prolongement de l'assurance-emploi et des programmes de création d'emplois, ce qui n'est pas une solution?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député peut toujours compter sur nous pour agir. Nous considérons les conditions qui existent sur le marché du travail et nous intervenons le plus efficacement possible.

Je profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre que le système de l'assurance-emploi fonctionne efficacement, qu'il est attentif aux besoins, qu'il s'adapte à la hausse ou à la baisse du niveau de chômage, qu'il a des ressources financières et qu'il est là pour répondre aux besoins des Canadiens en cas de nécessité.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, si le dernier missile de défense de la guerre des étoiles dont on a fait l'essai a manqué la cible de plusieurs centaines de milles, le ministre de la Défense a complètement raté le coche lui aussi. Le Canada ne devrait tout simplement pas participer au projet de guerre des étoiles. C'est un projet déstabilisant et coûteux qui ne fonctionne pas.

J'aimerais demander au ministre si c'est la politique de son parti d'accepter de rompre un traité sur le contrôle des armements lorsqu'un pays souhaite mettre sur pied un nouveau système d'armes. Est-il d'accord avec cela?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours soupçonné le NPD de vivre dans le passé. La députée parle du projet de guerre des étoiles évoqué sous l'ère Reagan, il y a une vingtaine d'années. Il n'est pas question ici de guerre des étoiles, mais d'un système au sol. Nous en discutons avec les Américains parce qu'il peut être dans l'intérêt du Canada de protéger la vie des Canadiens et de continuer de jouer un rôle important dans la défense commune du continent.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, nous parlons de guerre des étoiles parce que c'est précisément à cela que ce système va nous mener. Il est vraiment dommage que l'empereur soit absent aujourd'hui et que nous devions nous contenter de Yoda.

Le ministre sait très bien que George Bush a déjà consacré 90 milliards de dollars à la guerre des étoiles et qu'il compte y investir encore des centaines de milliards.

Le ministre pourrait-il expliquer aux employés d'hôtel mis à pied en raison du SRAS, aux infirmières qui veulent avoir une prime de risque pour les mêmes raisons ou encore aux employés des abattoirs au chômage à cause de la maladie de la vache folle pour quoi on consacre des milliards de dollars à la guerre des étoiles, alors qu'eux n'obtiennent rien?

• (1430)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a souligné mon collègue le solliciteur général, je peux assurer la députée que la force est avec nous.

Questions orales

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois que le mot juste est farce, et non force.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé aujourd'hui qu'il prévoit que la frontière américaine demeurera fermée aux exportations de boeuf pendant au moins une autre semaine. La vache incriminée a été abattue, les farines ont été repérées et retirées du système, le troupeau d'origine de la vache a été détruit et fait l'objet de tests, les vaches ayant fait l'objet du programme de retraçage ont été détruites et les établissements de fabrication d'aliments du bétail ont été mis hors de cause.

Que faudra-t-il d'autre pour que les États-Unis soient convaincus que la maladie a été circonscrite et éradiquée?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai fait qu'un commentaire concernant l'ouverture de la frontière américaine et j'ai dit espérer que cela se produira bientôt. Je n'ai pas précisé à quel moment cela se produira parce que toutes les données scientifiques n'ont pas été établies.

Le premier ministre de l'Alberta a déclaré ce matin qu'il faut non pas des mesures de lobbying, mais bien des données scientifiques. Les travaux scientifiques ne sont pas encore terminés. Les mesures de retraçage et les tests sont en cours. Dans certains cas, les échantillons d'ADN ne sont pas encore revenus, parce que les tests exigent un certain nombre de jours. Ce travail se poursuivra. La seule façon de montrer que c'est un incident isolé consiste pour nous à terminer les travaux scientifiques, et c'est ce que nous ferons.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le secteur de l'élevage bovin perdait la semaine dernière 11 millions de dollars par jour. Cette semaine, ces pertes atteignent 30 millions de dollars par jour. Au bout de la semaine prochaine, les pertes seront catastrophiques, les parcs d'engraissement seront complètement congestionnés et les naisseurs manqueront d'argent pour le déroulement de leurs activités.

Le gouvernement a-t-il établi une date cible de réouverture de la frontière et, s'il ne l'a pas fait, quel plan d'urgence le ministre a-t-il mis en place pour faire face à une telle catastrophe?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à la question du député concernant l'ouverture de la frontière. Nous voulons ouvrir la frontière américaine et d'autres frontières le plus rapidement possible. Il faudra des données scientifiques pour y arriver.

Il devrait se rendre compte que le Canada dispose du meilleur système au monde pour effectuer le retraçage et le repérage et établir ces données scientifiques. La meilleure mesure de dédommagement consiste à ouvrir la frontière, et c'est ce sur quoi nous concentrons nos efforts.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, depuis le début de la crise du bois d'oeuvre, le ministre du Commerce international parle du retour au libre échange intégral comme étant l'objectif à atteindre.

Questions orales

Comment, dans ce contexte, explique-t-il qu'il a déposé auprès des Américains un plan qui, pour l'essentiel, comporte des conditions semblables à celles adoptées en 1996? Ce que nous voudrions savoir, après tant de sacrifices, c'est pourquoi un tel retour à la case départ pour le gouvernement?

[Traduction]

M. Murray Calder (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser très clairement que nous avons et aurons toujours une stratégie en deux volets dans le cas du bois d'oeuvre.

Le premier volet, soit le processus de l'OMC et de l'ALENA, fonctionne très bien pour nous. Selon le deuxième volet, nous tenons des consultations auprès des producteurs, de l'industrie et des provinces pour obtenir le meilleur accord possible.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comment peut-on expliquer que, tout à coup, le gouvernement change de stratégie alors qu'on se retrouve en situation de force et que tout ce qui manque, c'est un plan de soutien pour les entreprises et les travailleurs pour qu'ils se rendent jusqu'au bout et qu'on puisse épuiser le processus en restant en place.

Pourquoi le gouvernement change sa stratégie alors que ce qui manque, c'est la phase 2 de son plan, qu'il n'a jamais livrée?

[Traduction]

M. Murray Calder (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est très sensible aux répercussions sur l'industrie de tout le pays. Il a déjà annoncé une aide de plus de 300 millions de dollars. Les ministres de l'Industrie, des Ressources naturelles et du Commerce international ont joué un rôle très actif dans ce dossier.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un homme a été arrêté cette semaine relativement à une invasion de domicile brutale. Une vérification auprès du Centre d'information de la police canadienne a montré, selon un policier, que cet individu est lié à toutes sortes de crimes. Pourtant, ce même homme vient d'obtenir la citoyenneté canadienne.

Pourquoi le ministre accueille-t-il un criminel violent dans notre société?

• (1435)

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons la sécurité de notre pays très au sérieux. Toutes les mesures sont prises pour veiller à ce que tous les candidats à l'immigration subissent les vérifications de sécurité voulues. Nous suivons cette procédure car, je le répète, la sécurité des Canadiens est primordiale.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'individu en question a été accusé d'invasion de domicile. Il a battu le propriétaire à tel point qu'il a fallu 30 agrafes pour fermer les plaies à la tête. De plus, il l'a torturé pour savoir où étaient les objets de valeur. Cependant, lors de son arrestation, il s'est moqué de la police et s'est vanté de son nouveau statut de citoyen canadien.

Pourquoi le ministre a-t-il à nouveau été incapable d'empêcher qu'un dangereux criminel récidiviste n'abuse de notre processus d'octroi de la citoyenneté?

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous prenons la sécurité des Canadiens très au sérieux. Cet homme sera reconnu coupable, j'en suis persuadé. La députée pourra vérifier. Cette personne va purger la peine maximale prévue par la loi.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Roger Gaudet (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, lors d'échanges avec des dirigeants des entreprises comme Tembec, Bowater, Abitibi-Consol, on apprend que ces entreprises connaissent des difficultés et, à preuve, elles doivent procéder à des ralentissements de production et à de très importantes mises à pied de centaines de travailleurs.

Comment le ministre des Ressources naturelles peut-il tenir en cette Chambre un discours jovial alors que des emplois se perdent par centaines dans les régions forestières et que les mauvaises nouvelles se succèdent à un rythme de plus en plus rapide à mesure que le temps passe?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très conscients des problèmes auxquels est confrontée l'industrie. C'est d'ailleurs la raison pour cela que nous avons pris les devants en lui accordant une aide de 350 millions de dollars. Nous entendons continuer de surveiller l'industrie. Comme je l'ai déjà dit, s'il faut faire davantage, nous examinerons les possibilités de le faire.

En attendant, nous nous efforçons de résoudre la question des droits compensateurs. Le ministre du Commerce international a fait un travail remarquable pour résoudre cette question et assurer le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre. C'est vers cela que tendent nos efforts.

[Français]

M. Roger Gaudet (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, 450 emplois sont affectés à Chibougamau, 300 à Béarn, au Témiscamingue, et des centaines d'autres répartis un peu partout dans l'ensemble de l'industrie.

Comment le ministre peut-il se dire satisfait des mesures mises en place jusqu'à maintenant par son gouvernement, alors que des garanties de prêts sont nécessaires pour l'industrie, tout comme un assouplissement de l'assurance-emploi en éliminant le délai de carence de deux semaines, comme on l'a fait à Toronto dernièrement?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme l'a mentionné mon collègue, on a annoncé un montant de 350 millions de dollars pour les collectivités; 110 millions de dollars iront spécifiquement pour aider les collectivités. Sur les 80 projets qui ont été présentés, 17 ont déjà été acceptés dans la région, pour un montant de 1,2 million de dollars que nous avons investi; ceci va amener des investissements de cinq millions de dollars.

Nous allons continuer à travailler avec le milieu, avec les provinces et avec les municipalités pour soutenir les collectivités.

Questions orales

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a une fois de plus tenté de justifier le fait qu'à deux reprises, il est intervenu et a personnellement forcé la direction de la Banque de développement du Canada à débloquer des fonds pour des amis. Les pratiques qu'il a défendues hier iraient à l'encontre de ses propres règles d'éthique, si elles avaient cours aujourd'hui.

Comment le premier ministre peut-il soutenir qu'il faisait simplement son travail de bon député en 1997, alors que le même comportement de la part de l'un de ses ministres aujourd'hui justifierait son congédiement?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député oublie que le conseiller en éthique a été saisi d'une affaire identique en novembre 2000 et qu'il a rendu une décision écrite dans laquelle il indique que l'intervention ne contrevient à aucun des principes ou normes relevant de sa compétence.

Le député va-t-il en tenir compte et admettre qu'il s'agit ici d'un cas identique?

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si ce comportement était conforme à l'éthique.

Selon ses propres lignes directrices en matière d'éthique, si le premier ministre commettait de nouveau aujourd'hui cette infraction, il ne pourrait plus siéger au Cabinet.

Ma question est la suivante: le ministre reconnaît-il qu'en vertu des nouvelles règles d'éthique, ce genre de comportement justifierait son renvoi du Cabinet?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député n'admet pas qu'en novembre 2000, le conseiller en éthique s'est prononcé sur un appel téléphonique semblable et a déclaré que cela n'enfreignait aucun principe ou règle d'éthique relevant de sa compétence.

Si le cas survenu en novembre 2000 était identique, les mêmes principes s'appliquent sûrement aujourd'hui. Je ne vois pas la distinction.

* * *

• (1440)

[Français]

LA SANTÉ

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, ma question est la suivante.

[Traduction]

Le 31 mai marque la Journée mondiale sans tabac. Il est notoire que le tabagisme tue des milliers et des milliers de Canadiens et que nous devons encourager nos concitoyens à se défaire de cette vilaine habitude. Nous devons également les empêcher, surtout les jeunes, de commencer à fumer.

Comme nous nous apprêtons à célébrer la Journée mondiale sans tabac, je voudrais que la ministre de la Santé nous parle des actions qu'elle mène pour réduire le tabagisme au Canada. Plus précisément, qu'est-ce que son ministère a entrepris de faire en réponse au message qui encourage les Canadiens à fumer?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement aborde la lutte contre le tabagisme avec le plus grand sérieux.

Aujourd'hui, j'ai passé une partie de la matinée en compagnie d'environ 400 jeunes de la région d'Ottawa, qui ont monté un projet baptisé Exposé que finance en partie mon ministère. Ils espèrent, avec leur projet, pouvoir livrer aux garçons et filles de leur âge un message anti-tabac puissant qui sera à leur portée.

J'en ai profité pour annoncer l'octroi d'un financement complémentaire de 2 millions de dollars que l'on consacrerait à la campagne contre la fumée secondaire indirecte...

Le vice-président: Le député de Brandon—Souris a la parole.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, récemment, le premier ministre a déclaré au sujet du système national de défense antimissile que les ministres appuient toujours une décision du gouvernement, sans quoi certains perdent leur portefeuille. Pourtant, la ministre du Patrimoine canadien se dit contre la décision d'aller de l'avant avec le système de défense antimissile, affirmant que cela «va à l'encontre de tout ce que le Parti libéral a toujours défendu».

Le ministre de la Défense nationale peut-il me dire si la ministre du Patrimoine canadien et le ministre des Ressources naturelles lui accordent un appui sans équivoque au titre du projet de défense antimissile?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai annoncé aujourd'hui que le gouvernement avait décidé d'entamer des discussions à ce sujet avec les États-Unis.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, on a réduit d'une autre semaine cette année la période de travail des gardiens des cours d'eau de Terre-Neuve-et-Labrador. J'espère que le ministre des Pêches et des Océans comprend que si nous voulons protéger nos cours d'eau, nous devons prévoir suffisamment de main-d'œuvre pour accomplir le travail.

Le ministre consacrerait-il davantage de fonds à la protection de nos cours d'eau et permettrait-il aux gardiens de ces cours d'eau d'avoir de plus longues périodes d'emploi afin de pouvoir accomplir le travail nécessaire?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, nous avons bien veillé, dans les limites de notre budget et de notre cadre de travail, à prévoir la même période de couverture avec le même nombre de personnes. Tout le monde travaillera une semaine de moins, mais nous couvrirons les mêmes cours d'eau pendant exactement la même période.

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral essaie d'imposer des aliments génétiquement modifiés aux agriculteurs et aux consommateurs et cela, tant au Canada qu'à l'étranger. Hier, en Europe, l'oncle excentrique du Canada qu'est le premier ministre s'est fait le complice des multinationales américaines alors que, ici, au Canada, son gouvernement appuie la société Monsanto dans ses essais pour adapter du blé génétiquement modifié aux Prairies.

Sur la liste des groupes qui ne veulent rien savoir des produits génétiquement modifiés, il y a les agriculteurs, la Commission canadienne du blé, les minoteries, les clients internationaux et, surtout, nos propres consommateurs. Quand le gouvernement cessera-t-il de nous forcer à avaler des aliments génétiquement modifiés et conviendra-t-il que ce qui est bon pour les produits génétiquement modifiés n'est pas bon pour le Canada?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le système que nous avons au Canada fait l'envie du monde entier. L'évaluation est fondée sur des données scientifiques et sur l'innocuité de tout produit génétiquement modifié pour les humains, les animaux et l'environnement. Même après avoir réussi le test, le produit n'est pas nécessairement mis en marché. Il y a un certain nombre d'années, par exemple, un produit du lin génétiquement modifié a reçu le feu vert, mais l'industrie a décidé de ne pas le commercialiser.

* * *

[Français]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre se vante depuis des mois qu'il mettra fin cette année à la perception d'influence qu'aurait l'argent dans la politique. Mais pendant que le chat est en Europe, les souris libérales dansent, parce qu'elles sont accros à l'argent des compagnies.

Est-ce que le leader du gouvernement à la Chambre va s'engager à ce que la Loi sur le financement politique soit en place avant le 1^{er} janvier 2004 ou va-t-il se plier aux demandes du gouvernement provisoire de LaSalle—Énard pour plus d'argent des compagnies?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je détermine, par la question de l'honorable député, qu'il appuie entièrement le projet de loi C-24. Je le félicite, parce qu'il y a quelques jours, on sentait un certain retrait de la part de sa formation politique.

Mais cette manifestation nouvelle à l'endroit du projet de loi me plaît énormément et plaît aussi à tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. On a hâte à l'adoption du projet de loi C-24, grâce à son appui et, bien sûr, à l'appui des autres députés qui nous soutiennent aussi.

* * *

●(1445)

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Chambre des communes et le Sénat ont adopté des motions demandant que les marbres du Parthénon soient

rendus à la Grèce avant les Jeux olympiques de 2004, qui auront lieu à Athènes.

Hier, le premier ministre a dit ne pas être au courant de ces motions. Le ministre des Affaires étrangères n'en était pas au courant non plus, et il a dit que cela ne changeait rien de toute façon, car le gouvernement n'interviendrait pas.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de se plier à la motion de la Chambre et de faire en sorte que les marbres qui sont en Grande-Bretagne soient rendus à la Grèce? Pourquoi ne prend-t-il pas position en faveur de la communauté grecque du Canada?

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a toujours eu pour principe de laisser les pays en question, de bons alliés du Canada, s'occuper de questions comme celle-ci. Il laisse également aux Nations Unies et à l'UNESCO le soin de trouver d'autres moyens de régler le différend.

Les marbres font partie du patrimoine de l'humanité, mais, comme je l'ai dit, la position du Canada a toujours été de demeurer neutre et respectueux des négociations qui ont lieu.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à propos de respect, la seule chose qui l'emporte sur l'ignorance du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères au sujet de cette question, c'est l'arrogance du gouvernement.

La Chambre des communes et le Sénat ont présenté des motions donnant instruction au gouvernement d'agir sur cette question, et la députée dit qu'il faut être respectueux.

Je demande aux libéraux de simplement respecter la directive donnée par les députés de la Chambre des communes.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement prend toujours très au sérieux l'opinion de la Chambre et celle du Sénat. Cela dit, il prend également au sérieux sa position de neutralité sur des questions qui font actuellement l'objet d'un différend entre deux alliés du Canada.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre s'est vu refuser l'accès des OGM canadiens au marché européen. Cela fait pourtant cinq ans que nous prévenons le gouvernement du danger de ne pas réglementer les OGM.

Combien de marchés devront nous être ainsi refusés avant que le gouvernement ne prenne ses responsabilités et réglemente toute la production d'OGM?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous réglementons les OGM. En fait, nous le faisons mieux que n'importe quel autre pays. Je viens d'expliquer comment nous procédons.

Nous reconnaissons la légitimité des préoccupations concernant la mise en marché de ces produits. J'ai fourni un exemple de la façon dont nous avons procédé dans le passé. Nous continuerons de fonder nos décisions en cette matière sur des données scientifiques.

Questions orales

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, justement, la Commission canadienne du blé a demandé cette semaine à Monsanto de retirer sa demande d'homologation du blé génétiquement modifié.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture admettra que cette demande de Monsanto, si elle était acceptée, rendrait la situation canadienne encore plus problématique et nous fermerait encore davantage les portes des marchés internationaux? Au fond, est-ce que le ministre a l'intention de dire non à Monsanto, comme l'exige la Commission canadienne du blé?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai donné l'exemple d'un produit qui a subi avec succès, il y a quelques années, les tests de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et du ministère de la Santé. Or, en raison d'une inquiétude exprimée par la Commission canadienne du blé, le promoteur du produit a décidé de ne pas le commercialiser. Le système fonctionne. L'exemple que je viens de donner illustre bien la situation et montre comment le système peut fonctionner.

* * *

LA JUSTICE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le projet de loi des libéraux sur la marijuana envoie le mauvais message. Nous pouvons être sûrs qu'il y aura non pas une baisse, mais une hausse du nombre des installations clandestines de culture de marijuana. Il y en a environ 4 500 dans la ville de Surrey. Les policiers sont frustrés par la légèreté des peines. Ils peuvent porter sept fois des accusations contre la même personne sans qu'elle ne voie l'intérieur d'une cellule de prison. La modification des peines maximales ne sert à rien, puisque les tribunaux n'imposent pas la peine maximale.

Quand le gouvernement va-t-il imposer des peines obligatoires pour décourager la culture de marijuana?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, nous avons présenté cette semaine une réforme des règles régissant le cannabis et, en même temps, nous avons renouvelé la Stratégie nationale antidrogue. Ce faisant, le gouvernement veut envoyer le message ferme que la consommation de cannabis et autres drogues est strictement illégale au Canada. La culture du cannabis est un acte criminel. Si le député lisait le projet de loi, il se rendrait compte que nous avons également doublé les peines à cet égard.

● (1450)

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, personne n'est dupe. Dans nos quartiers, la culture de la marijuana est entre les mains du crime organisé. Il ne s'agit pas de culture artisanale. Ces criminels trempent aussi dans le trafic des drogues, dans la prostitution, dans le blanchiment d'argent et dans le trafic d'armes illégales. Ils sont responsables de la violence qui fait des ravages dans nos rues. En Colombie-Britannique, la police estime qu'un meurtre sur huit est lié aux installations clandestines de culture de marijuana.

Quand le gouvernement sévira-t-il contre le crime organisé?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est en partie ce à quoi tendent le projet de loi et la Stratégie nationale antidrogue, sévir contre le crime organisé.

Si le député lisait les documents d'information, il verrait que l'on doit tenir compte des circonstances aggravantes liées aux installations clandestines. Nous conseillons aux tribunaux de respecter l'esprit de la loi et d'imposer des peines plus sévères. Non seulement la loi sera appliquée plus fermement, mais les tribunaux imposeront des peines plus lourdes pour faire échec aux installations clandestines de culture de marijuana et y mettre fin.

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, le programme de traitement de la toxicomanie est un programme judiciaire novateur qui met l'accent sur le traitement plutôt que sur l'incarcération des toxicomanes. Aujourd'hui, le ministre de la Justice et la ministre de la Santé ont annoncé l'octroi de 23 millions de dollars sur cinq ans aux tribunaux de traitement de la toxicomanie dans le cadre du renouvellement de la Stratégie antidrogue du Canada.

Le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre quel sera l'effet de ces tribunaux sur la société canadienne?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, au début de la semaine, nous avons renouvelé la Stratégie antidrogue du Canada. Nous allons investir 245 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela dit, nous allons continuer nos travaux de recherche et investir dans une meilleure exécution de la loi.

Ce matin, nous avons annoncé l'élargissement du programme des tribunaux de traitement de la toxicomanie. Nous avons deux projets pilotes, l'un à Toronto et l'autre à Vancouver. À la fin du processus, nous aurons cinq tribunaux. Les avantages pour la société seront énormes.

* * *

LA SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en 2001, le gouvernement a pris l'engagement, qui se faisait d'ailleurs attendre depuis des années, de consacrer 20 millions de dollars au Conseil canadien pour le don et la transplantation.

Toutefois, au cours de discussions avec des membres du conseil, nous avons appris que les activités de ce dernier n'ont pas été rendues publiques. En outre, les provinces veulent savoir à quoi a servi l'argent, car elles l'ignorent, personne ne le leur ayant dit.

Ma question est simple et s'adresse à la ministre de la Santé. La ministre peut-elle dire à la Chambre comment ces 20 millions de dollars ont permis d'améliorer le don d'organes au Canada et pourquoi cet organisme financé par les deniers publics ne fait pas...

Le vice-président: La ministre de la Santé a la parole.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, mon prédécesseur, faisant preuve d'une grande prévoyance, a créé un secrétariat dans le domaine du don et de la transplantation d'organes et de tissus dans la ville d'Edmonton, en Alberta. Ce conseil exerce actuellement son activité.

Je sais que le conseil a travaillé fort pour dresser un plan de fonctionnement. Ce plan a été présenté aux sous-ministres, et je crois qu'il est encore à l'étude.

Si le député veut avoir d'autres détails sur le travail qui a été fait, les contrats qui ont été attribués et les activités futures...

Le vice-président: Voyons voir quelle sera la teneur de la prochaine question, après quoi la ministre pourra terminer sa réponse.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

Questions orales

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est cela justement. Nous avons essayé d'obtenir ce renseignement du conseil, mais ce dernier a refusé de nous le donner.

Il y a 3 700 personnes sur les listes d'attente. Plus de 160 personnes qui sont sur ces listes meurent chaque année, et les décès ne cessent d'augmenter, comme la ministre le sait.

La ministre peut-elle nous dire en quoi cet investissement de 20 millions de dollars a permis de sauver des vies et de réduire le nombre de gens sur les listes d'attente?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député souligne à juste titre un vrai défi que nous devons relever. C'est d'ailleurs un défi qui s'oppose à d'autres pays, et c'est justement pour cela que mon prédécesseur a chargé un secrétariat de coordonner le don et la transplantation d'organes, et de créer un conseil.

Il s'agit d'une initiative fédérale-provinciale-territoriale. Certaines provinces progressent plus que d'autres. Toutefois, je pense qu'il est juste de dire que c'est un important pas vers le regroupement de cliniciens et de chercheurs de talent et d'autres spécialistes du domaine.

Oui, certes, à moyen et long terme, nous espérons qu'une démarche plus coordonnée mènera à plus de dons et de transplantations...

• (1455)

Le vice-président: La députée de Drummond a la parole.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, l'épisode de la maladie de la vache folle que nous traversons actuellement a de multiples répercussions. Après les problèmes des producteurs de bovins et ceux des abattoirs, ce sont les laboratoires spécialisés dans la semence et les embryons bovins qui se retrouvent sur la liste d'interdits de plusieurs pays. La nouvelle est confirmée par l'ambassade du Canada à Pékin et par l'Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique.

Comment le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a-t-il pu nous dire en comité qu'il n'y avait pas d'embargo alors qu'il y en a un depuis le 21 mai et que cela représente 20 millions de dollars...

Le vice-président: L'honorable ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je crois que j'ai demandé à la députée de me donner des détails à ce sujet au comité. Elle a peut-être expédié le tout à mon bureau. Cependant, je peux dire que tout pays refusant d'accepter les embryons et la semence à cause de l'EBS contrevient aux directives de l'Office international des épizooties. Si elle veut bien me faire part des cas précis, nous allons nous en occuper.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, le maire de la ville de Gander m'a remis une pétition portant 15 000 signatures, que je présenterai à la Chambre la semaine

prochaine et qui porte sur la réduction des effectifs à la station météorologique de Gander à Terre-Neuve-et-Labrador.

Cette mesure du gouvernement fédéral inquiète énormément les gens de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministre de l'Environnement va-t-il écouter la voix des citoyens et faire ce qui est souhaitable pour Terre-Neuve-et-Labrador, et pour le Canada, en maintenant un service public de prévisions météorologiques et maritimes à Gander?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous avons augmenté de 75 millions de dollars sur les cinq prochaines années les dépenses consacrées au Service météorologique du Canada et à la rationalisation des services, justement pour améliorer la qualité des services offerts aux Canadiens des régions rurales et urbaines.

Nous avons réussi à le faire en offrant des prévisions plus exactes et plus fréquentes. Bien entendu, cette rationalisation a entraîné une révision des effectifs dans diverses collectivités, notamment Gander. Nous avons tout fait pour conserver le personnel professionnel à Gander afin que celui-ci puisse administrer l'importante section des services maritimes à la fois pour la côte est et la côte ouest.

* * *

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, depuis plus de deux ans, le ministère de la Santé a reçu du Parlement le mandat très clair d'exiger que des étiquettes de mise en garde contre le syndrome d'alcoolisme foetal soient appliquées sur les bouteilles de boissons alcoolisées. Or, deux années se sont écoulées et rien n'a encore été fait.

Voilà maintenant que l'Alberta Medical Association a écrit à la ministre pour exprimer sans ambages sa vive déception face à l'inaction du gouvernement à ce jour et réitérer que les étiquettes de mise en garde pour la prévention constituent un autre outil dans lequel il vaut la peine d'investir.

Pourquoi la ministre fait-elle fi du conseil de l'Alberta Medical Association et du souhait des Canadiens pour n'écouter que le point de vue de l'industrie des boissons alcoolisées?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons ignoré ni les conseils ni les recommandations de l'Alberta Medical Association et des autres intéressés. Au contraire, nous en tenons vraiment compte dans notre recherche constante d'une optimisation de nos ressources.

Nous savons tous que le SAF-EAF est un enjeu dans notre société. Nous tenons à tout prix à mettre en place un plan et il est fort possible que l'étiquetage en soit un des éléments.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, nous nous penchons encore sur la question. J'espère que la députée ne prétend pas que nous devrions prendre des mesures avant de savoir si elles nous aideront vraiment à lutter contre ce terrible fléau.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les péages routiers ne cessent d'augmenter, les routes des Prairies sont en très mauvais état, le financement de la route qui mène à l'aéroport de Vancouver est incertain, il y a toujours un péage sur la Transcanadienne en Nouvelle-Écosse et la circulation a doublé dans la ville de Calgary au cours des quatre dernières années.

Nous avons toutes sortes de problèmes de transport, mais nous ne pouvons les régler parce que le gouvernement ne réinvestit dans les routes que 2,5 p. 100 des 4,7 milliards de dollars qu'il perçoit en taxes sur l'essence.

Compte tenu de tous les problèmes que je viens de mentionner, les contribuables et les voyageurs canadiens ne méritent-ils pas qu'on investisse dans le budget des routes plus que 2,5 p. 100 des recettes tirées de la taxe sur l'essence ?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait bien, le gouvernement a toujours collaboré avec les provinces et les municipalités dans les dossiers portant sur le transport.

En fait, il est plutôt ironique de constater que ses amis de l'Ontario ne se sont pas encore manifestés en réponse aux 435 millions de dollars que nous avons proposés pour des améliorations dans le domaine des transports dans la région du Grand Toronto. Des élections doivent bientôt se tenir en Ontario et je présume qu'ils veulent attendre ce moment-là pour en faire l'annonce. Toutefois, les besoins sont pressants et j'aimerais qu'ils le fassent maintenant.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, l'ex-général Dallaire, qui sait de quoi il parle, a déclaré hier que les «similitudes entre le Congo et le Rwanda sont absolument incroyables.» Sans décisions rapides, dit-il, la République démocratique du Congo se dirige vers la catastrophe.

Pourtant, le Canada a annoncé la semaine dernière une participation minimale à la force d'intervention que préparent les Nations Unies.

Suite au cri d'alarme du général Dallaire, est-ce que le Canada compte s'impliquer sérieusement et de façon significative dans ce dossier, et ce, dès maintenant?

• (1500)

[Traduction]

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada s'occupe de ce dossier depuis un certain temps déjà. Nous considérons que la situation est grave. Nous avons désigné un envoyé spécial pour étudier la situation qui prévaut au Congo aux côtés de partenaires internationaux. Nous sommes prêts à apporter notre aide chaque fois que nous le pouvons. Nous surveillons de près l'évolution de la résolution du Conseil de sécurité à cet égard et nous apporterons notre participation dans la mesure des ressources dont nous disposons.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, la grande majorité des Canadiens est contre les pratiques d'embauche discriminatoires se fondant sur la race. Or, il ressort d'une demande d'accès à l'information que, pour que les quotas de recrutement soient atteints, la note de passage aux tests de la GRC a été réduite de 21 points à l'égard des candidats faisant partie des groupes cibles et que les offres d'emploi de la fonction publique fédérale excluent régulièrement 86 p. 100 des Canadiens parce que leur peau n'est pas de la bonne couleur.

Travaux de la Chambre

Le racisme et la discrimination ne sont pas des valeurs canadiennes. Pourquoi alors le gouvernement refuse-t-il de faire disparaître les quotas de recrutement racistes dans la fonction publique fédérale?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, l'engagement dans la fonction publique se fait d'abord et avant tout sur le principe du mérite. Mais nous voulons aussi respecter le principe de l'équité en emploi.

Je pense qu'il est inacceptable que certains groupes dans notre société soient sous-représentés au sein de la fonction publique. Il est temps que la fonction publique représente le Canada d'aujourd'hui, qui est une société multiculturelle.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence M. Mulatu Teshome, président de la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si le programme du gouvernement d'ici le 20 juin demeure le même que celui qu'il a exposé à l'occasion de la réunion des leaders à la Chambre plus tôt cette semaine et si nous devons prévoir d'autres longues soirées de séance pour être en mesure de terminer l'étude de tous ces projets de loi d'ici le 20 juin, comme le veut l'objectif du gouvernement?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je répondrai au dernier élément de la question en premier. Quant à savoir s'il y aura d'autres longues soirées de séance, je suppose que cela dépendra de la collaboration de l'opposition, qui est habituellement excellente, dois-je le préciser.

Pour ce qui est du programme des prochains jours, nous poursuivrons cet après-midi l'étude de la motion de l'opposition. La Chambre ne siège pas demain en raison de la tenue du congrès à la direction du Parti conservateur.

Nous amorcerons ensuite le mois de juin, au cours duquel nous tentons de compléter le travail de toute l'année, et nous consulterons d'autres leaders à la Chambre sur une base quotidienne et parfois horaire, en vue de déterminer l'ordre précis des projets de loi. Toutefois, au cours des prochains jours, nous étudierons surtout des projets de loi à l'étape du rapport ou de la troisième lecture ainsi que des amendements du Sénat à des projets de loi que nous avons déjà adoptés.

Les crédits

Je vais indiquer les projets de loi que nous étudierons à compter de lundi prochain, bien que nous ayons l'intention de tenir plus tard une petite discussion concernant un autre sujet d'ordre mineur. Quoi qu'il en soit, grosso modo, nous commencerons par étudier le projet de loi C-25, soit la Loi sur la fonction publique. Nous passerons ensuite au projet de loi C-31 concernant la pension de retraite des anciens combattants et de la GRC. Lorsque nous en aurons terminé avec ce projet de loi, j'espère que nous pourrons nous attaquer au projet de loi C-7 concernant la gouvernance des premières nations; étant donné qu'il n'y aura que des journées réservées au gouvernement la semaine prochaine, nous aborderons grosso modo les choses dans l'ordre suivant: le projet de loi C-17 sur la sécurité publique; suivi du projet de loi C-13 sur les techniques de reproduction, qui est présentement à l'étape de la troisième lecture.

J'ai ensuite l'intention d'appeler le projet de loi C-32, qui comprend des amendements au Code criminel. Lorsque le projet de loi fera l'objet d'un rapport à la Chambre, ce qui devrait je l'espère se produire la semaine prochaine, nous pourrions alors entreprendre l'étude du projet de loi C-24, qui porte sur le financement des partis politiques. Il y aura aussi les amendements que le Sénat pourrait proposer au projet de loi C-15, portant sur le lobbying, et au projet de loi C-10B, concernant la cruauté envers les animaux.

Nous aimerions aussi discuter à l'étape de la deuxième lecture des projets de loi S-13, concernant le recensement, et C-27, relatif aux aéroports.

À titre de courtoisie, je souligne à mes collègues que j'ai l'intention d'appeler le dernier jour des crédits au plus tôt le 12 juin. Ce n'est bien sûr pas à ce stade-ci une désignation officielle de ce jour-là, et c'est pourquoi j'utilise l'expression «au plus tôt». Je cherche plutôt à donner une indication à nos collègues afin qu'ils ne prennent pas d'autres engagements aux environs de cette date-là et qu'ils soient en mesure de planifier leur activités.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1505)

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE NORAD

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part au débat sur cette question dont la Chambre a déjà été saisie auparavant et dont elle ne manquera pas d'être ressaisie de nouveau.

Je signale à la présidence que je partagerai mon temps de parole avec le député de Brossard—La Prairie.

Je souhaite m'exprimer en faveur de la motion qui nous est présentée aujourd'hui. Pour ce faire, je voudrais rappeler quelques-uns des arguments déjà soulevés par le ministre de la Défense nationale un peu plus tôt dans le courant de la journée.

Mais avant toutes choses, je voudrais essayer de situer cette question dans le contexte de nos relations avec les États-Unis. Nous savons tous que, depuis un bon moment déjà, nous collaborons avec les États-Unis en matière de sécurité continentale et, que, de toute évidence, ce pays est notre meilleur ami et notre meilleur allié.

Nos relations en la matière remontent à l'accord d'Ogdensburg conclu entre le Canada et les États-Unis en 1940. Cet accord

témoigne de l'indivisibilité de nos intérêts en matière de sécurité et nous engage à nous aider mutuellement en cas d'hostilités. Il a débouché sur la création d'un forum bilatéral de haut niveau, la Commission permanente mixte de défense Canada-États-Unis, dont les deux coprésidents rendent directement compte au premier ministre et au président du États-Unis.

Comme mon collègue, le député de Brossard—La Prairie, prendra la parole après moi, je me dois de signaler qu'il nous représente au sein de la commission et que, d'après ce que j'ai vu jusqu'à maintenant, il a fait un travail remarquable à ce titre.

De nos jours, les relations canado-américaines en matière de défense sont vastes. Elles sont complexes. Elles sont assujetties à environ 80 traités et 250 protocoles d'entente. Il y a aussi environ 145 forums bilatéraux dans le cadre desquels nos deux pays discutent de questions de défense.

Le NORAD, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, est certainement une des plus importantes institutions ou organisations mises sur pied au fil des ans dans le cadre de ces relations en matière de défense. Depuis 45 ans, NORAD a été la pierre angulaire de ces relations très étroites en matière de défense. Le fait que ce commandement militaire sert les intérêts à la fois canadiens et américains en matière militaire et sur le plan de la sécurité a grandement contribué à l'établissement de relations canado-américaines harmonieuses dans le domaine de la défense aérienne et aérospatiale.

Je devrais dire qu'il y a un certain nombre d'années, j'ai eu l'immense plaisir et l'insigne honneur de visiter les militaires canadiens et américains à Cheyenne Mountain. Je ne peux pas vous dire à quel point j'ai été impressionné par le niveau de coopération bilatérale que j'ai constaté à Cheyenne Mountain, entre le Canada et les États-Unis.

Le NORAD a, de toute évidence, une structure de commandement binationale. Le commandant adjoint est un officier canadien. Cette structure garantit que le Canada a son mot à dire dans la planification et les opérations de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, le commandant étant responsable des deux pays.

J'ai parlé un peu de l'histoire des relations que nous entretenons avec les États-Unis sur le plan de la défense, et en particulier dans le cadre du NORAD. Il y a évidemment de nombreuses autres dimensions à ces relations, la moindre n'étant pas l'Accord sur le partage de la production de défense que nous avons conclu avec les États-Unis, de même que d'autres accords. Quoi qu'il en soit, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont eu des répercussions sur nos relations avec les États-Unis et l'approche que nous partageons au regard de la défense continentale. Je pense pouvoir dire sans me tromper que ces relations ont changé. L'optique de la sécurité qui existe en Amérique du Nord a certainement changé, et j'irais même jusqu'à dire que ces attentats ont modifié tout le cadre stratégique dans lequel nous fonctionnons aujourd'hui.

Depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement a montré que nous sommes déterminés à protéger les Canadiens contre les nouvelles menaces et à poursuivre notre travail avec les États-Unis afin de répondre à nos besoins communs sur le plan de la sécurité. Le gouvernement a clairement reconnu l'importance fondamentale de la sécurité continentale et les avantages qu'il y a à travailler en étroite collaboration avec nos alliés américains pour protéger des vies de part et d'autre de nos frontières.

Les crédits

● (1510)

C'est pourquoi en décembre dernier, les gouvernements canadien et américain ont créé un groupe de planification binational. Ce groupe a ses bureaux au siège du NORAD à Colorado Springs et est dirigé par un Canadien, le lieutenant-général Ken Pennie. Certaines fonctions au sein de ce groupe de planification peuvent être cumulées aux fonctions exercées par d'autres employés au sein du NORAD. La création de ce groupe a marqué une autre étape cruciale dans le resserrement des relations déjà étroites au plan de la défense entre le Canada et les États-Unis.

En coordonnant la surveillance et le partage du renseignement, le groupe de planification pourrait bien contribuer à prévenir d'autres attaques terroristes en Amérique du Nord et, en cas de crise, à sauver des vies. Ce groupe est un atout dans nos relations bilatérales en matière de défense.

J'en arrive maintenant à la question de la défense antimissile balistique. L'annonce faite plus tôt aujourd'hui par le ministre de la Défense nationale relativement aux discussions sur la défense antimissile balistique marque une étape importante dans nos efforts pour que le NORAD obtienne le commandement de la défense antimissile balistique. Ces discussions nous permettent d'avoir voix au chapitre dans l'élaboration et l'exploitation du système. Nous avons pu constater que le NORAD peut s'adapter au nouveau contexte de sécurité. Il a réagi rapidement et efficacement au lendemain du 11 septembre en prenant des mesures qui ont grandement amélioré sa surveillance de l'espace aérien intérieur.

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait que c'était un Canadien qui assurait le commandement par intérim lorsque deux avions ont percuté le World Trade Center, le 11 septembre. Pour moi, le fait qu'un Canadien ait donné les instructions au NORAD en matière de défense aérienne au cours de cette période déterminante de l'histoire de l'Amérique exprime bien le degré de confiance qui existe entre le Canada et les États-Unis.

L'organisation qu'est le NORAD s'est assurément montrée assez souple pour s'adapter et apporter une contribution fructueuse à une nouvelle mission de défense antimissile. Selon moi, une telle mission serait en fait le prolongement naturel des responsabilités actuelles du NORAD. Dans l'état actuel des choses, la mission de défense antimissile nord-américaine a été confiée au commandement du Nord pour les forces américaines. Avec le redéploiement de la mission de défense antimissile nord-américaine au NORAD, le Canada serait bien placé pour avoir son mot à dire dans l'élaboration et l'exploitation de ce nouveau système de défense antimissile.

Je précise que ces questions demeurent hypothétiques puisque le gouvernement n'a pas encore arrêté sa décision en ce qui concerne la défense antimissile balistique. Je le répète, pour l'instant nous ne faisons qu'entamer des discussions. Par ailleurs, si nous décidons plus tard de négocier, ce ne sera pas dans le but de sauver le NORAD, mais plutôt de faire fond sur ses acquis.

Il a été question de ce nouveau système de défense antimissile durant la période des questions. On a invoqué beaucoup de faux-fuyants non le moindre étant la question de l'IDS, ou la guerre des étoiles, comme on l'a appelé. Ce n'est pas ce dont il s'agit lorsque nous parlons de système de défense antimissile aujourd'hui. Il s'agit d'un système d'interception installé au sol qui est censé nous protéger contre une petite quantité de missiles pénétrant l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Ce n'est rien d'autre. Donner à entendre que cela mènera inévitablement à la création d'un immense système de guerre des étoiles est vouloir tromper la population canadienne, je crois, et nuit au débat public sur cette question.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Permettez-moi de dire que la motion à l'étude traite d'une question très importante. Elle traite des relations bilatérales avec notre allié voisin et du rôle et de la contribution futurs de l'organisation cruciale que constitue le NORAD. Elle traite de la sécurité du Canada.

● (1515)

Je suis en faveur de la motion parce qu'elle traite de l'importance de NORAD et de la concertation avec nos alliés afin de doter le continent que nous partageons du meilleur système de défense possible.

Je suis en faveur de la motion également parce que le gouvernement s'est engagé à examiner toutes les questions qui concernent la protection de notre continent et de nos citoyens. À cet égard, la défense antimissile balistique ne fait pas exception.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, je viens d'entendre que le 11 septembre 2001, le gouvernement a changé de cap, il a changé de politique, que c'est depuis ce moment-là qu'on songe à un bouclier antimissile. Si j'ai bien compris l'intervenant précédent, j'aimerais qu'il m'explique comment un bouclier antimissile aurait pu prévenir les attentats terroristes du 11 septembre.

Je pense que si on veut prévenir les attentats terroristes à travers le monde, si on veut vraiment régler ce problème, il faut plutôt travailler sur les questions d'inégalité, travailler pour qu'il y ait une meilleure justice à travers le monde.

J'aimerais que le député m'explique comment le fait de s'armer davantage et de construire des boucliers antimissiles préviendra les attentats terroristes.

[Traduction]

M. David Pratt: Monsieur le Président, je m'expliquerai volontiers. Ce qui échappe aux députés, dans tout ce débat, c'est le fait que le contexte de la sécurité a profondément changé le 11 septembre.

Il est vrai que les pirates ont utilisé des exactos pour détourner des avions et les lancer contre des tours de bureaux bondées. Il s'agissait donc d'armes de destruction massive, car des milliers de personnes ont perdu la vie. Nous le savons. Cela ne se discute pas.

Nous discutons ici de contexte stratégique, de la pratique d'un terrorisme qui fonctionne par cellules pour acquérir des armes de destruction massive. Nous discutons de la situation telle qu'elle existe actuellement, de notre contexte stratégique. Or, des pays voyous acquièrent de la technologie utilisée dans les vecteurs balistiques qui transportent des missiles.

Les crédits

Ces dernières années, le monde a été profondément bouleversé. Nous avons vu les États voyous à l'oeuvre, la Corée du Nord, par exemple. Il n'existe pas de lien direct entre la Corée du Nord et Al-Qaïda, de toute évidence, mais certaines des réflexions des députés d'en face, surtout parmi les bloquistes et les néo-démocrates, révèlent une approche digne de la Guerre froide d'un monde révolu. Certains de ces députés nous disaient, lorsque les États-Unis ont dénoncé le traité ABM, que les efforts de la communauté internationale contre la prolifération allaient s'effondrer. Cela ne s'est pas produit pour la bonne raison que le traité était un reste de la guerre froide. En réalité, le traité est mort en 1976, année où les Américains ont mis hors service leurs propres missiles de Grand Forks, au Dakota du Sud.

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que nous sommes devant un contexte stratégique inédit qui présente de nouveaux défis qu'il faudra relever par des moyens différents. La technologie des missiles balistiques existe depuis que les Allemands ont lancé leurs fusées V-2 sur Londres, en juillet 1944. Depuis, les gouvernements cherchent à protéger leur population.

À cette période de l'histoire de l'humanité, nous constatons que la Russie ne présente plus une menace. Certes, la Chine ne semble plus être une menace. Les Européens ne vont pas nous lancer des missiles. Alors, d'où viendront-ils? Ils viendront probablement de pays que nous qualifions désormais d'États voyous. Ou il pourrait arriver que des gouvernements soient renversés et remplacés par des États voyous qui menaceraient notre sécurité. Ils présentent une menace chaque fois qu'ils peuvent utiliser des armes de destruction massive pour se livrer également à du chantage, comme nous l'avons vu avec la Corée du Nord, par exemple, qui a cherché à utiliser des systèmes d'armement pour tenter d'extorquer de la nourriture auprès de la communauté internationale pour nourrir ses populations affamées. Nous ne saurions accepter que cela se produise. Nous ne saurions céder au chantage. Nous devons avoir les moyens de défense nécessaires en place.

Ce débat n'a pas lieu qu'aux États-Unis. Il a lieu également en Europe. Les Européens parlent d'une défense contre les missiles de théâtre, mais nous parlons d'un système de défense antimissile qui protégera les populations civiles, comme tous les gouvernements ont la responsabilité de faire, à mon avis.

• (1520)

[Français]

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, nous avons une motion devant nous aujourd'hui, que je voudrais lire:

Que la Chambre accorde son ferme appui au NORAD en tant qu'organisation de défense capable de contrer les menaces qui pourraient peser sur l'Amérique du Nord, y compris la menace d'attaque aux missiles balistiques, et accepte de lui confier la responsabilité du commandement de tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques.

Avant de défendre les raisons pour lesquelles je vais appuyer cette motion, je voudrais brièvement revenir sur un principe fondamental de la coopération canado-américaine en matière de défense. Là, je me réfère au livre blanc de 1994 où on peut lire:

Les États-Unis sont l'allié le plus important du Canada. Les deux pays entretiennent des liens parmi les plus étroits, les plus complexes et les plus variés qui soient. Il n'existe nulle part ailleurs deux nations dont les échanges commerciaux soient aussi importants [...] Le fait qu'ils ne ressentent nul besoin de disposer de défenses le long des frontières qui les séparent témoigne de la communauté de valeurs politiques, économiques, sociales et culturelles de ces démocraties industrielles avancées. La géographie et l'histoire, autant que la confiance mutuelle et les convictions les rapprochent et en font des partenaires dans la défense de l'Amérique du Nord.

Quand on parle de NORAD, on parle de ce principe fondamental de partenariat dans la défense de l'Amérique du Nord.

Qu'est-ce que NORAD? NORAD, d'abord, c'est la pierre angulaire de la sécurité nord-américaine. NORAD a été créé en 1958 et assure la protection de l'espace aérien au-dessus de l'Amérique du Nord. Ce qui est remarquable, c'est que cette protection est assurée dans le plein respect de la souveraineté canadienne. Je répète, je crois que c'est important, c'est même fondamental: dans le plein respect de la souveraineté canadienne.

Bien sûr, la motion qui est devant nous réaffirme notre ferme appui à l'égard du Commandement de la défense aérospatiale d'Amérique du Nord, NORAD, et reconnaît le rôle que l'organisation en question pourrait jouer dans la défense contre les missiles balistiques.

La protection contre ces missiles, c'est effectivement une prolongation normale du rôle de NORAD. Ce n'est pas une nouveauté, ce n'est pas quelque chose qui nous tombe dessus par hasard. C'est un élément dans une évolution que nous pouvons retracer il y a plusieurs décennies déjà.

Ce qui est remarquable c'est que c'est aussi au sein de NORAD que sera abrité le Groupe de planification binational qui permettra de coordonner la planification des mesures d'urgence en réaction à des catastrophes naturelles ou créées par l'homme. C'est là que tout se réfléchit, se coordonne et se planifie en matière de sécurité conjointe.

Il y a quelques jours, en cette Chambre, nous avons eu l'occasion de débattre de la question de la défense antimissile. Si vous me permettez, j'aimerais reprendre quelques-unes des phrases que j'avais prononcées à cet égard-là, car elles me semblent très pertinentes dans le débat d'aujourd'hui encore. Je disais notamment, et je cite:

[...] l'État a le devoir de veiller à la sécurité de ses citoyens. Je ne partage pas forcément l'évaluation américaine selon laquelle le Canada serait la cible potentielle d'interventions hostiles de qui que ce soit sur la planète.

Ne pas être une cible ne signifie pas qu'on ne pourrait pas devenir une victime. Si une attaque par ogive nucléaire, par exemple—ou bactériologique, ou chimique—, visant Chicago, New York ou Seattle était lancée, les retombées sur le Canada seraient presque automatiques. Est-ce que nous allons laisser à d'autres le soin de nous protéger?

Bien sûr, ce qui est en cause ici, c'est le principe fondamental de notre responsabilité gouvernementale, à savoir l'exercice de la souveraineté canadienne. La défense antimissile est un fait accompli sur le plan décisionnel pour nos amis américains. Elle suppose l'examen d'une foule de scénarios, la planification de contre-mesures qui devront se prendre, au mieux, dans les 20 minutes qui suivent le lancement d'un missile hostile.

La question qui se pose est la suivante: est-ce que le Canada serait mieux servi pour assurer la sécurité de ses citoyens s'il participait à l'examen de ces scénarios ou s'il en était absent? Montréal, Toronto ou Vancouver seraient-elles mieux protégées si nos voisins en établissaient seuls le besoin, ou si notre gouvernement, au contraire, participait à ces plans de protection? Je crois que la réponse est évidente. Cette participation canadienne s'inscrirait d'ailleurs dans l'engagement du Canada à contribuer à la défense du continent nord-américain.

NORAD qui existe depuis 1958, protège l'espace aérien nord-américain et illustre—je le répète, c'est vraiment fondamental, c'est important—à merveille une coopération militaire relevant d'un commandement binational qui respecte absolument la souveraineté de nos deux pays.

Les crédits

• (1525)

Dans l'intérêt des Canadiens et de notre sécurité collective, nous devons promouvoir le maintien de NORAD. Nous devons faire mieux que cela, nous devons promouvoir l'expansion de NORAD. C'est pourquoi j'appuie la motion qui est devant nous aujourd'hui, et je le fais avec grand plaisir.

J'ai oublié de dire au début de mon intervention que mon collègue de Nepean—Carleton a commencé son discours en rendant hommage à mon travail comme président de la Commission conjointe de défense Canada-États-Unis, et il a été extrêmement élogieux. Je voudrais le remercier, en espérant seulement que je pourrai honorer et répondre à ses félicitations d'une façon qui soit tout à fait correcte et professionnelle.

[Traduction]

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat. Je partagerai le temps mis à ma disposition avec la députée de York-Nord.

La motion dont nous sommes saisis me plaît en grande partie, surtout pour ce qui concerne le NORAD, et je reviendrai là-dessus. Malheureusement, elle présente une lacune énorme et fatale. Il s'agit d'un seul mot, le mot «tout», qui m'oblige à contester cette motion. D'abord, voyons la partie qui me plaît:

Que la Chambre accorde son ferme appui au NORAD en tant qu'organisation de défense capable de contrer les menaces qui pourraient peser sur l'Amérique du Nord, y compris la menace d'attaque aux missiles balistiques...

Cela me plaît parce que, pendant trois jours la semaine dernière, j'ai visité le quartier général du NORAD, à Colorado Springs, et j'ai vu le complexe étonnant de Cheyenne Mountain. J'ai été extrêmement impressionné par la compétence, le talent et le dévouement des hommes et des femmes des forces armées canadiennes qui servent dans le commandement conjoint du NORAD. J'appuie le NORAD et ces gens-là.

Après m'être entretenu avec eux, j'estime que le NORAD a un rôle encore plus important à jouer dans la défense de l'Amérique du Nord depuis le 11 septembre 2001. Premièrement, comme nous l'avons découvert, la défense aérienne du continent nord-américain n'est plus seulement une question de protéger un périmètre contre des bombardiers armés venant d'un autre continent ou contre des missiles antimissile balistique. Désormais des avions de ligne sont détournés et le NORAD s'assure avec notre propre autorité de l'aviation civile, Nav Canada, et avec la Federal Aviation Administration, aux États-Unis, que la défense de l'Amérique du Nord constitue un élément important, solide et vital. C'est logique, évidemment, puisque nous partageons cet espace aérien avec les États-Unis.

Deuxièmement, il se passe quelque chose de très important à l'heure actuelle au NORAD; en effet, le groupe de planification binational examine diverses autres menaces à la sécurité de l'Amérique du Nord en fonction de ce que l'on comprend du modus operandi des terroristes internationaux. Ce groupe de planification binational se demande si nous pouvons aller au-delà de la défense aérienne et collaborer aussi à la défense du territoire que nous partageons avec les États-Unis et qui n'est scindé que par une frontière. Il y a aussi la question des menaces venant de la mer, car des navires peuvent circuler dans les eaux canadiennes ou américaines et constituer une sérieuse menace à la sécurité de l'Amérique du Nord.

Je donne l'exemple d'une sorte de navire de tramping qui navigue au large de la côte est à moins de 100 kilomètres d'une grande ville

américaine et qui est porteur d'un missile de croisière rudimentaire. À l'heure actuelle, le fait qu'il s'agisse d'un navire fait qu'il est assujéti à la surveillance maritime, mais au moment où un missile de croisière quitte ce vraquier et se dirige vers l'Amérique du Nord, il incombe alors au NORAD de l'arrêter. Le seul problème, c'est que dans un délai d'environ sept minutes pour réagir, il est impossible d'intercepter un missile de croisière dans le cadre de la structure actuelle divisée entre la surveillance maritime et la surveillance aérienne. Ainsi, en plus d'un système national de défense antimissile, avec ces dangers actuels, nous pourrions nous retrouver avec un NORAD s'occupant des menaces aériennes, terrestres et maritimes pour que nous puissions avoir une approche préemptive plus intégrée à l'égard de la défense du continent. Je pense que c'est une nouvelle orientation importante et utile pour le NORAD.

Il s'agit de savoir bien entendu ce qui se passe lorsqu'il est question du système national de défense antimissile. Où cela s'intègre-t-il dans notre catalogue des risques pour le continent? Permettez-moi de dire au départ dans quelle mesure je suis d'accord avec le ministre de la Défense nationale et sa déclaration de ce matin.

• (1530)

Même si je suis fortement contre toute la notion d'un système national de défense antimissile relativement aux questions géopolitiques qu'il soulève, je crois qu'il est juste de dire comme le ministre qu'il est important que les Canadiens se chargent de la défense de leur propre espace en Amérique du Nord et partagent de façon sensée cette tâche avec les États-Unis; de là l'importance du NORAD.

Je suis d'accord avec lui sur l'importance d'améliorer notre capacité de détecter des missiles balistiques intercontinentaux provenant de n'importe quel pays, qu'il s'agisse de la Russie, de la Chine, de la Corée du Nord ou de tout autre État voyou.

Je suis d'accord avec le ministre sur l'importance pour nous d'insister dans nos discussions avec les Américains pour que nous participions à tout programme concernant l'arsenalisation de l'espace. En disant cela, bien entendu, le ministre ne faisait que répéter ce que le ministre des Affaires étrangères avait dit à la Chambre auparavant.

Enfin, il est possible et approprié d'entreprendre les discussions avec les Américains sur cette base, en étant conscients des limites des discussions et de la possibilité que nous puissions ne pas en arriver à une entente. C'est là où je suis d'accord avec le ministre de la Défense nationale.

Je ne suis cependant pas d'accord avec la motion. J'ai dit, au début de mon discours, que mon désaccord provient de la présence d'un mot, le mot «tout» là où la motion propose de confier au NORAD la responsabilité du commandement de tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques—tout système. Malheureusement, cette motion donnerait carte blanche. En fait, ce que dit la motion, c'est que tant qu'un nouveau système d'armes serait sous le commandement du NORAD, il importe peu que l'utilisation de ce système entraîne l'arsenalisation de l'espace. La motion ouvre la porte à toutes les possibilités, et c'est pourquoi je ne puis l'appuyer.

L'arsenalisation de l'espace est beaucoup plus près de nous que nous ne le pensons. La semaine dernière, le président Bush a diffusé une directive présidentielle confidentielle sur la sécurité nationale, signée en 2002, qui décrit la défense antimissile nationale. Le document dit notamment:

Les crédits

Nous appliquons une approche évolutive au développement et au déploiement de systèmes de défense antimissile, pour pouvoir perfectionner nos moyens de défense dans l'avenir. Les États-Unis n'auront pas une architecture de défense antimissile définitive et fixe. Nous entendons plutôt déployer un premier ensemble de moyens qui évoluera de façon que nous puissions répondre aux menaces nouvelles et tirer avantage des progrès technologiques. La composition des systèmes de défense antimissile évoluera au fil du temps, de façon à y intégrer le nombre et les sites des systèmes déployés.

Le président dresse ensuite la liste des moyens qui sont examinés et termine sur ce qui suit:

Des capacités de détection améliorées; et le développement et l'essai de systèmes de défense satellisés.

Les systèmes de défense satellisés signifient l'arsenalisation de l'espace. Dans quelle mesure est-ce vraisemblable? Permettez-moi de me reporter à une audience du comité des services armés du Sénat, qui se tenait à Washington le 18 mars 2003, et plus précisément à un échange entre le sénateur Bill Nelson et le lieutenant-général Ronald Kadish, directeur de l'agence de défense antimissile.

Le sénateur Nelson: Général Kadish, vos documents budgétaires indiquent que vous poursuivez une double approche, afin d'obtenir la phase de propulsion basée au sol et la phase basée dans l'espace.

Le général Kadish: Nous voulons, du moins à l'étape des discussions internes, que les prototypes d'expérimentation qui seraient satellisés permettent de faire deux choses. Premièrement, effectuer des interceptions au moyen d'intercepteurs en orbite, et surmonter toutes les difficultés liées à la présence d'une constellation de cette envergure en orbite.

Plus loin, le sénateur Bill Nelson demande:

Je voudrais poser au secrétaire une question concernant notre politique. Ce serait la première fois que nous procéderions à l'arsenalisation de l'espace; nous avons appliqué jusqu'à maintenant une politique de non-arsenalisation de l'espace. J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce changement d'orientation.

Le général Kadish ne répond pas à la question. C'est Pete Aldridge qui y répond:

Une fois qu'on aura réussi cela, il faudra examiner différents moyens de garantir une défense en phase de propulsion, et je parle ici de lasers aéroportés, d'intercepteurs basés au sol et de moyens de défense spatiaux.

Il précise que la mise en place de ce système est assujettie à la présence de fonds en quantité suffisante. On peut donc dire que, faute d'argent, on ne se rendra pas jusque-là.

J'ai le budget biennal pour l'année 2004-2005 de l'agence de défense antimissile. À l'occasion de tests effectués dans l'espace au cours de l'année financière 2004, donc dans un an, cet organisme commencera la mise au point d'un banc d'essai pour un intercepteur à énergie cinétique de l'espace. Les premiers essais en orbite commenceront en 2008, en utilisant de trois à cinq satellites. Les mises au banc d'essai se poursuivront par blocs de deux ans.

• (1535)

Les fonds nécessaires seront accordés dans le budget de l'an prochain, c'est-à-dire l'année financière 2004. Une somme initiale de 14 millions de dollars est prévue pour ces intercepteurs, à laquelle s'ajouteront 119 millions de dollars en 2005, le premier satellite devant être lancé en 2008 et le premier test en vol devant être effectué l'année suivante.

Voilà le problème. L'arsenalisation de l'espace est devenue une réalité. Nous allons vers cela. Il serait naïf de croire que les discussions s'arrêteront avant d'arriver là, parce que c'est l'objectif que caressent les États-Unis.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député d'en face a mentionné que le mot «tout» lui pose problème. La motion propose que le NORAD ait la responsabilité du commandement de tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques.

Si le NORAD n'a pas cette responsabilité, comme le Canada joue un rôle dans le commandement du système de défense antimissile balistique, qui le député suggère-t-il? Recommande-t-il que le Canada n'en fasse pas du tout partie? Ce projet peut aller de l'avant que nous soyons d'accord ou non. Le député ne convient-il pas que nous sommes en plus solide position à titre d'interlocuteur plutôt qu'en établissant d'ores et déjà des limites?

Je signale que l'implantation d'intercepteurs dans l'espace ne constitue pas une mesure d'arsenalisation. Le député d'en face va nettement trop loin en ce qui concerne la capacité actuelle ou envisagée pour les deux prochaines décennies.

M. John Godfrey: Monsieur le Président, je réitère que l'accent n'est pas mis sur le commandement du NORAD. Je n'ai aucune objection à ce que le NORAD soit chargé d'assurer une surveillance plus serrée de l'Amérique du Nord. Ce qui me pose problème c'est l'idée que tant et aussi longtemps que nous ferons partie du commandement du NORAD, nous autoriserons le développement de n'importe quel système alors que nous venons tout juste d'affirmer, noir sur blanc, que nous n'appuierons pas un système qui prévoit l'arsenalisation de l'espace. La mise en place d'un intercepteur dans l'espace vise précisément la destruction d'autres satellites; c'est donc une mesure d'arsenalisation.

Le problème ne porte pas sur le commandement mais bien sur le genre de système que les États-Unis envisagent d'implanter dans l'espace. Le fait que nous participions à un système que nous avons dénoncé comme une arsenalisation de l'espace n'arrange rien. Cela signifie simplement que nous donnons carte blanche et que nous appuyons ouvertement tout système que les États-Unis proposent, peu importe où il mène. C'est inacceptable.

• (1540)

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député peut-il nous dire quel sorte de plan l'Amérique du Nord devrait adopter pour pouvoir se défendre contre des missiles lancés en direction de notre continent, plan qui nous permettrait de faire dévier ou de détruire les missiles avant qu'ils ne nous atteignent? A-t-il une solution de rechange à nous proposer? Espère-t-il que nos ennemis potentiels acceptent de ne pas attaquer notre continent si nous le leur demandons? Cela suffirait-il d'après lui et d'après son gouvernement?

M. John Godfrey: Monsieur le Président, pendant 50 ans, le Canada et d'autres grands pays ont appliqué une politique à deux volets pour se défendre contre les missiles balistiques. Le premier volet se fonde sur le principe de la destruction mutuelle, sur le fait que nos ennemis sont assez intelligents pour comprendre qu'il n'est pas dans leur intérêt d'être rayés de la carte.

Dans le cadre du deuxième volet, nous avons tenté de restreindre la prolifération des armes nucléaires et de tous les systèmes de ce genre. Ce fut une tâche lourde et ingrate dont nous nous sommes généralement bien acquittés.

Les crédits

Ce que je crains, c'est que tout l'argent et toute l'énergie que nous consacrerons à la création d'un système national de défense antimissile nous éloignent du processus de désarmement et des mesures prises contre la prolifération des armes. Cela signifierait que bien des gens ont renoncé aux démarches diplomatiques et aux négociations effectuées depuis 50 ans, dans le but de dissuader certains États d'acquiescer des armes et qu'ils optent désormais pour une technologie incroyablement discutable. Toute cette technologie part du principe que les missiles lancés dans notre direction seront peu perfectionnés, qu'ils ne seront pas munis de leurres, par exemple.

D'où le problème. Nous devons nous en tenir à notre vieille doctrine: dans un premier temps, nous les menaçons de les écraser s'ils nous attaquent et, dans un deuxième temps, nous tentons de négocier avec eux pour qu'ils ne sentent pas le besoin de s'en prendre à nous.

Le vice-président: Je crois comprendre qu'il y a eu des discussions concernant l'alternance au cours de ce débat. J'accorderai la parole à la députée de York-Nord après, si j'ai effectivement mal interprété ce que je considère être une réorganisation possible des tours de parole. La présidence pourrait accorder la parole au député de Saanich—Gulf Islands, puis à la députée de York-Nord, pour qu'elle fasse son intervention, et finalement au député de Medicine Hat. Cela conviendrait-il?

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je trouve cela acceptable. De combien de temps disposerai-je alors pour mon intervention?

Le vice-président: La députée de York-Nord aurait alors le temps qui lui était accordé à l'origine, c'est-à-dire, si je comprends bien, 10 minutes pour son intervention et cinq minutes pour d'éventuelles questions ou observations.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de York-Nord de sa collaboration.

Le 6 mai, le premier ministre a pris la parole à cet endroit et il a fait les observations suivantes au sujet de la défense aérienne continentale:

Nous y participons par l'intermédiaire du NORAD, monsieur le Président. La question qu'il faut se poser, c'est si nous devrions participer à la prochaine étape, qui est le système de défense antimissile. Il reste que nous sommes membres du NORAD depuis 50 ans, et ce système fonctionne très bien.

Oui, le NORAD fonctionne très bien. Ce que le premier ministre a omis de dire, c'est qu'il fonctionne bien parce que, pendant 45 ans, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont travaillé en coopération pour qu'il fonctionne bien. Sous le gouvernement actuel, les relations entre le Canada et nos alliés du Sud se sont toutefois détériorées.

Récemment, le premier ministre s'est vanté d'avoir discuté de baseball avec le président Bush, mais à peine 24 heures plus tard, il insultait à nouveau l'administration américaine, cette fois en présence de journalistes à bord d'un vol à destination du sommet du G-8.

Que ceux qui pensent que ces actions sont sans conséquence se détrompent. En octobre dernier, le gouvernement américain a créé le Commandement du Nord, ou Northcom, afin de coordonner la défense de l'Amérique du Nord. Le Canada regarde de l'extérieur la structure du Northcom.

Le Canada a déjà été un chef de file dans des organisations comme le NORAD et l'OTAN. Lester B. Pearson est de ceux qui ont négocié la création de l'OTAN, une des réalisations qui lui ont valu le prix Nobel de la paix en 1960. Aujourd'hui, nos engagements ne

répondent même pas aux exigences minimales de l'OTAN en matière de dépenses.

Cela fait sept ans que tergiversons dans le dossier de la défense antimissile. Par nos actions, nous rendons notre adhésion au NORAD et le NORAD lui-même de plus en plus inutile. Les États-Unis ont fait savoir très clairement qu'ils réaliseront leur projet de bouclier antimissile avec ou sans nous. Le fait est que, compte tenu de l'étendue de notre territoire et de nos ressources militaires limitées, nous avons bien plus besoin du NORAD que nos alliés du Sud.

Dans son discours, ce matin, le ministre de la Défense nationale, adoptant la position inverse de celle que le gouvernement a prise au cours des sept dernières années et qui nous a fait tant de tort, a annoncé que le Canada participera avec les États-Unis aux discussions relatives au déploiement du système de défense antimissile sous l'égide du NORAD. Il est cependant resté vague en ce qui concerne le rôle du Canada. Il a dit, en somme, qu'il avait établi des paramètres. Il nous a donné l'impression qu'il valait mieux s'opposer au projet de l'intérieur que de l'extérieur. Espérons que nous entamerons ces discussions avec une véritable ouverture d'esprit et que nous y participerons de bonne foi.

Je suis heureux que les libéraux aient enfin tenu compte des paroles de mes collègues de l'Alliance canadienne, cette fois-ci en tout cas. Nous les aurons à l'oeil pour qu'ils ne changent pas d'avis.

Il est important, maintenant que le Canada a finalement décidé de participer aux discussions, que nous examinions ce qu'est au juste la défense antimissile et ce qu'en disent ses opposants.

Ce n'est pas le programme de la guerre des étoiles de 1980 envisagé par l'administration Reagan. Il n'utilisera pas d'armes dans l'espace. Le programme prévoit un système terrestre et maritime limité qui emploierait en 2004 six intercepteurs dont le nombre passerait à 40 en 2005. Les intercepteurs en question ne représentent pas un danger en soi. Ils ne sont pas munis d'ogives. Ils ont pour fonction d'intercepter les missiles en approche et de les détruire avant qu'ils n'atteignent leur cible. Le risque que des débris atterrisent au Canada est très mince. La plupart des missiles seraient interceptés avant de survoler le sol. Chose certaine, ce risque est compensé par la sécurité qu'ils offriraient face à une menace éventuelle.

Le programme n'a pas suscité l'opposition de la Russie; il n'a pas déclenché une course aux armements. En fait, la Russie collabore avec les États-Unis dans le projet du bouclier antimissile. Ce pays a proposé d'intégrer ses propres missiles à moyenne portée dans un élément du bouclier de défense européen. Qui plus est, il se dit prêt à collaborer avec les États-Unis à un bouclier élargi.

Hier, le Parlement danois a autorisé l'amorce de pourparlers avec les États-Unis en vue d'utiliser une base aérienne du Groenland comme élément clé du système de défense antimissile balistique. Honnêtement, à ce jour, les pays européens et les anciens opposants ont fait preuve d'un plus grand esprit de collaboration que le Canada sous le régime actuel.

Il est très difficile d'évaluer la menace. La préparation et les dépenses militaires sont une police d'assurance. Il n'y a aucune façon de savoir quelles menaces pourraient survenir à long terme. Au début des années 20, la Grande-Bretagne a cessé d'investir dans l'infrastructure militaire. A l'époque, tout le monde pensait que la guerre mondiale était le dernier grand conflit et que ces dépenses pourraient plutôt servir la paix.

Les crédits

Lorsque Hitler est arrivé au pouvoir au début des années 30, la Grande-Bretagne était malheureusement mal préparée. L'absence de réponse à cette menace était autant une réalité militaire qu'un échec de la politique d'apaisement.

● (1545)

Le Canada est dans une position similaire. Nous ne pouvons pas continuer à amoindrir nos capacités militaires. Nous ne pouvons pas continuer à négliger les pactes internationaux de défense auxquels nous avons adhéré.

Une chose est sûre. Le 11 septembre 2001 a éveillé l'Amérique du Nord à une réalité nouvelle. Nous sommes maintenant très conscients que nos concitoyens sont en danger, même si nous sommes à des milliers de milles des zones de conflit. Aucun système de défense antimissile, aussi puissant soit-il, aurait pu empêcher le détournement des avions ce 11 septembre. C'est vrai. Il y a cependant d'autres menaces.

D'abord, il y a les États voyous, des pays qui se dotent frénétiquement d'une technologie militaire qui leur permettra de frapper bien au-delà de leurs frontières. Des pays comme la Syrie, l'Iran et la Corée du Nord, qui tous sont en train de se doter d'une technologie avancée des armes, ont toujours été imprévisibles et nourrissent des sentiments d'antipathie bien ancrés à l'égard de l'Ouest.

La Syrie poursuit un programme de missiles balistiques depuis les années 1970. Elle possède déjà plusieurs missiles balistiques de moyenne portée.

L'Iran a un programme musclé tant dans le domaine du nucléaire que de la technologie des missiles balistiques. En fait, à la fin de 1992, l'Iran a signé avec la Corée du Nord un accord d'une valeur conjointe de 500 millions de dollars, en vue de mettre au point des armes nucléaires et d'améliorer leurs systèmes de missiles de longue portée.

De tous ces pays, le plus actif a été la Corée du Nord. La Corée du Nord posséderait entre 600 et 750 missiles balistiques dont 175 à 200 de portée moyenne. Les missiles de portée moyenne peuvent parcourir 1 000 kilomètres. La Corée du Nord est très avancée dans la mise au point de vecteurs qui pourraient frapper des cibles éloignées de 4 000 kilomètres. La Corée du Nord ne met pas des armes au point uniquement pour sa sécurité nationale. En 2001, le gouvernement de Kim Jong Il a exporté pour environ 585 millions de dollars de missiles balistiques au seul Proche-Orient.

J'ai choisi de parler de ces trois États en particulier. Toutefois, un nombre incalculable d'autres pays non démocratiques poursuivent des programmes similaires avec des résultats variés.

En février, la BBC citait le département d'État qui aurait dit que 852 milliards de dollars avaient été dépensés en 1999 pour l'armement. Cette même année, les pays en voie de développement ont dépensé des sommes records pour s'armer. Pendant les années 1990, les pays en voie de développement ont accru leurs dépenses militaires de 18 p. 100 par rapport à la décennie précédente. L'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord sont autant de pays qui ont une capacité nucléaire. En dépit de tous les efforts, il est fort probable que ce chiffre n'augmente.

La technologie nucléaire et la technologie des missiles intercontinentales sont comme toutes les autres technologies. Il est impossible de refermer la boîte de Pandore. Nous devons faire face à cette réalité.

Au-delà du danger que présentent certains États, il y a la menace croissante d'une attaque terroriste. On sait que la Syrie, l'Iran et

d'autres pays appuient et financent le terrorisme. L'Irak était aussi du nombre jusqu'à ce que la coalition américaine mette un terme à ses activités. La dégradation des conditions au sein de l'ancienne Union soviétique est à l'origine d'un certain nombre de cas où des terroristes ont failli réussir à obtenir du matériel nucléaire.

La menace de représailles n'exercera pas d'effet dissuasif sur les terroristes. En réalité, il est souvent difficile d'exercer des représailles de type conventionnel en cas de terrorisme. Nous avons dû mettre l'accent sur les États qui appuient la terreur. En dépit de cela, des terroristes continueront de nous filer entre les doigts. C'est inévitable.

Comme je l'ai souligné auparavant, un bouclier antimissile ne nous mettra pas à l'abri d'une attaque comme celle du 11 septembre 2001. Il ne nous mettra pas à l'abri d'un dispositif nucléaire introduit en fraude dans une de nos villes. Toutefois, il pourrait nous protéger d'une attaque menée avec des missiles lancés à partir de la mer. Il pourrait nous protéger dans l'avenir lorsque des terroristes seront en mesure de lancer des missiles balistiques intercontinentaux.

Des mesures de rechange s'imposent. Nous devons être capables de faire face à la menace que posent des États voyous et des personnes désespérées.

Il est aussi important de souligner que la défense antimissile ne peut être notre seule réponse aux problèmes mondiaux de sécurité. Nous devrions encourager l'adoption de réformes démocratiques dans ces pays. Une aide étrangère ciblée peut être utile à cet égard. J'insiste depuis longtemps sur le fait que l'aide étrangère devrait être ciblée de façon à contribuer à la réduction de la corruption et au renforcement de la démocratie et d'une magistrature indépendante.

● (1550)

Pour lutter contre le terrorisme et garantir la sécurité des Canadiens, il ne suffit pas de s'attaquer à des organisations terroristes comme Al-Qaïda. Bien que la guerre contre le terrorisme soit essentielle, nous devons aussi faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer les mauvaises conditions prévalant à l'échelle planétaire.

Lorsqu'on arrive à convaincre des pays que mieux vaut être alliés qu'ennemis, nous éliminons les menaces avant même qu'elles apparaissent. Nous fermons aussi aux terroristes les portes de pays où ils peuvent trouver refuge. Nous devons en faire plus et veiller à ce que les pays où le régime est moins corrompu reçoivent proportionnellement plus d'aide financière. Malheureusement, pour les organismes d'aide comme l'ACDI, la corruption n'est pas un critère important qui détermine les priorités en matière d'aide.

L'histoire montre que les gouvernements corrompus servent d'incubateurs aux organisations politiques violentes. Pendant que nous luttons contre le terrorisme avec des moyens militaires conventionnels, nous pourrions aussi faire disparaître les conditions qui donnent naissance au terrorisme.

En conclusion, ces mesures de rechange ne suffiront pas. Les députés qui prétendent le contraire ne rendent pas service aux Canadiens. Il ne serait pas prudent non plus de laisser entendre que le système de défense antimissile pourrait à lui seul garantir notre sécurité dans un univers en évolution. Toutefois, nous ne serions manifestement pas aussi en sécurité en son absence.

Les États-Unis attendent patiemment un geste de notre part depuis plus de sept ans. Si nous attendons trop, nous risquons d'être tout simplement écartés. Nous distancer des États-Unis ne nous protégera pas contre les États voyous et les terroristes. L'idée même qu'on puisse vouloir apaiser des pays comme la Syrie et la Corée du Nord et repousser nos propres alliés me dépasse complètement.

Les crédits

Il existe des pays qui nous veulent du mal. Il existe aussi des groupes terroristes qui veulent s'en prendre à nos citoyens. La technologie des missiles balistiques intercontinentaux et nucléaires ne progresse pas. Les pays et les terroristes essaient de se procurer cette technologie et la perfectionner. Voilà les faits.

À l'heure actuelle, aucun État voyou ne pourrait lancer un missile balistique intercontinental doté d'une ogive nucléaire vers l'Amérique du Nord en espérant atteindre son but. Cependant, la défense d'un pays ne se limite pas à contrer les menaces actuelles. Il faut aussi prévoir les menaces futures.

Sous l'actuel gouvernement, le Canada n'a presque rien fait pour assurer la sécurité future du pays. Nous agissons comme si la Première Guerre mondiale venait de se terminer et que la paix était assurée pour l'éternité. Franchement, ce genre de sentimentalité est dépassé depuis 80 ans.

Nous faisons confiance au NORAD depuis de nombreuses décennies et nous n'avons pas à nous en repentir. Participons à la conception du système de défense antimissile. Montrons que le NORAD est encore une organisation dynamique et le forum approprié pour un tel système. Arrêtons de nous fier au relativisme moral rêveur de la gauche politique. Prenons notre propre destinée en main.

• (1555)

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires du député d'en face au sujet des causes profondes du terrorisme et de la façon de lutter contre le terrorisme.

Le député et moi-même sommes allés en Europe l'automne dernier. Nous avons visité l'Union européenne et avons entendu des discours sur la formation de l'Union européenne et ses raisons d'exister. Une de ces raisons était la volonté d'éliminer tout risque de conflit à l'avenir. Pour y parvenir, les Européens devaient transformer leurs industries de guerre en un marché commun. En devenant des partenaires commerciaux, ils ne seraient plus intéressés à prendre les armes les uns contre les autres.

Le député d'en face a fait remarquer que ceux qui deviennent nos alliés cessent dès lors d'être nos ennemis. Malheureusement, quand on pense aux sommes faramineuses qui seront consacrées à ce projet, on se rend compte qu'il s'agit de milliards et de milliards de dollars. Son financement va siphonner nos trésors publics jusqu'au dernier sou.

Si nos trésors publics se vident, il est difficile de voir comment nous pourrions augmenter le budget de l'ACDI et celui de l'aide internationale au développement ou créer des liens économiques, afin de transformer nos ennemis en alliés au moyen d'échanges commerciaux et d'autres moyens pour éviter les conflits futurs. Le député d'en face pourrait-il nous expliquer comment nous allons renflouer nos coffres?

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, en ce qui concerne le siphonnage, je pense que la députée fait allusion au manque à gagner que cela va entraîner. En fait, les dépenses de la défense ont radicalement diminué depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, il y a une dizaine d'années.

J'ai dit clairement dans mon discours que nous ne devons pas mettre tous nos oeufs dans le même panier. Il est important qu'avant d'accorder de l'aide internationale ou des fonds de l'ACDI à un pays, nous nous assurions que celui-ci n'ait pas un gouvernement corrompu. Nous devons accorder notre aide uniquement aux pays qui sont prêts à se démocratiser, comme nous venons de le voir en

Irak. On peut maintenant espérer que l'Irak deviendra un pays très démocratique, un solide allié et un important partenaire commercial.

Je dis aussi qu'il ne faut pas être naïf non plus. Il y a des États voyous qui se dotent de cette technologie, de la capacité de produire des ogives nucléaires de longue portée. Ce serait faire preuve de naïveté que de ne pas se préparer à cette éventualité, notamment pour un pays de l'étendue du Canada.

Quand un pays comme les États-Unis nous invite à participer à un système de défense antimissile nord-américain, il serait fort irresponsable de notre part de décliner l'invitation. Il importe que nous fassions valoir notre point de vue et que nous soyons entendus. Il importe que nous élaborions ces stratégies dont a parlé la députée en matière d'échanges, mais nous ne pouvons pas nous enfouir la tête dans le sable et prétendre que ces menaces n'existent pas, car elles existent. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre qu'elles se concrétisent; nous devons prévoir le coup.

Nous ferions une grave erreur, à mon avis, en ne participant pas maintenant au système de défense antimissile.

• (1600)

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je voudrais faire entendre au député la voix de ceux qui s'opposent à la résolution que l'Alliance nous a présentée aujourd'hui, la voix de ceux qui veulent faire taire le bruit des sabres et disent non à la diplomatie de la canonnière. Permettez-moi de faire entendre au député les propos de Peter Peters, de Winnipeg:

Pourquoi les Canadiens accepteraient-ils le discours de l'insécurité que l'administration Bush veut nous imposer? Notre avenir se situe du côté des solides relations de confiance à cultiver avec la famille des nations. Nous n'avons que faire de l'intimidation pratiquée par certains dirigeants chez notre voisin du sud.

Je voudrais également citer les propos de Val Werier, chroniqueur bien connu du *Winnipeg Free Press*:

Nous comporter en machos ne nous vaudra aucune admiration. Depuis un demi-siècle, le Canada est un symbole d'équité et de raison, sans la puissance d'un appareil militaire.

Je voudrais rapporter les propos de Douglas Roche, ancien député conservateur:

Je suis indigné que le Canada, semble-t-il, accepte de s'associer au système américain.

Il y a également les mots de Stephen Lewis, actuellement envoyé spécial de l'ONU pour le VIH-sida. Il qualifie la défense contre les missiles balistiques de programme «fallacieux» et dénué de toute morale.

Ernie Regehr, directeur de Project Ploughshares, estime:

La stratégie américaine montre que nous ne sommes pas prêts de désarmer. Nous trouvons de nouvelles utilisations pour les armes nucléaires.

Ernie Regehr, Val Werier et d'autres ont ajouté que le soutien canadien au système de défense de Washington équivaldrait à un soutien actif de la doctrine de l'intervention préventive.

La question que j'ai à poser au député est fort simple. Pourquoi le Canada se détournerait-il de son histoire et de sa tradition de maintien de la paix et de son engagement à l'égard du droit international, et pourquoi renoncerait-il à sa réputation d'intégrité?

Les crédits

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, j'ai écouté la députée donner lecture de ces lettres. Il est troublant de constater que bon nombre d'entre elles présentent un sentiment tellement antiaméricain. Je trouve cela très inquiétant, et bien sûr nous l'avons aussi entendu dire par les députés d'en face. Cela a beaucoup nui aux relations entre le Canada et les États-Unis.

Quel est le premier pays auquel on fait appel lorsqu'on a besoin de troupes pour maintenir la paix n'importe où au monde? Quel est le pays qui est toujours prêt à venir en aide aux autres pays? Quel est le pays qui s'est rendu en Afghanistan et qui a libéré ce pays où les femmes ne pouvaient pas étudier et n'avaient aucun droit et où il y a maintenant de l'espoir pour elles? Quel est le pays qui est allé en Irak pour en libérer le peuple? Ce sont les États-Unis auxquels on fait toujours appel en ces périodes difficiles partout au monde, et pourtant, nous entendons tellement de commentaires antiaméricains.

C'est une tragédie en soi. Cela n'a aucun sens. Les États-Unis sont nos meilleurs amis, nos plus proches alliés et nos plus proches voisins. Nous devrions être honorés de participer à ces interventions, pas seulement parce que ce sont les États-Unis qui les dirigent, mais parce que c'est ce qu'il faut faire. Nous ne pouvons pas nous enfouir la tête dans le sable et prétendre que nous vivons dans un bol de verre et que nous sommes à l'abri de toutes ces menaces qui peuvent venir des États voyous.

Nous devons appuyer le système de défense antimissile et nous devons aussi maintenir nos liens avec d'autres pays, des pays qui ne sont pas démocratiques, dans le but de les exhorter à le devenir davantage. En fin de compte, j'espère que tous les députés appuieront les États-Unis et qu'ils accepteront de participer au système de défense antimissile.

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, une importante partie de l'argument du député repose sur la façon dont nous traitons les États hors-la-loi. Voici le problème que je vois dans la façon dont l'argument est présenté.

D'une part, on soutient que ces États hors-la-loi sont tellement irrationnels que la méthode traditionnelle de dissuasion, c'est-à-dire menacer de les annihiler au moyen de missiles balistiques intercontinentaux, ne fonctionnera pas. Cela ne suffit pas. Ils n'écouteront pas parce qu'ils sont irrationnels. D'autre part, on soutient que, une fois que nous aurons mis au point un bouclier antimissile, ce dernier servira de moyen de dissuasion, que ces États deviendront soudainement rationnels et comprendront qu'ils n'ont pas besoin de se doter de missiles balistiques intercontinentaux.

Je veux poser une question au député. Ces États sont-ils si irrationnels qu'ils considèrent que ce serait pire de voir leurs missiles détruits que de voir leur pays annihilé?

• (1605)

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, je veux simplement rappeler aux députés quelques faits connus de tous les députés. Il y a des gens irrationnels dans le monde et nous en avons eu souvent la preuve. Nous avons vu les conséquences de guerres atroces où des dizaines de milliers et des centaines de milliers de gens ont été tués par leurs concitoyens. Nous l'avons vu en Irak sous Saddam Hussein. Il y a des gens dont les agissements ne sont pas prévisibles. Il est absolument impossible de savoir ce qu'ils vont faire, mais nous savons qu'ils sont en train de se doter de missiles nucléaires de longue portée et, oui, je crois qu'il serait très prudent d'avoir un système de défense contre de tels missiles.

Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas avancer aussi dans l'autre voie, c'est-à-dire essayer de forcer ces pays et leurs habitants à devenir plus démocratiques, mais nous ne pouvons pas prétendre que

le Canada serait à l'abri d'une attaque potentielle, car ce n'est pas du tout le cas.

Il est prudent pour nous de participer à ce projet. Nous faisons partie de l'Amérique du Nord. Il s'agit ici d'un système de défense antimissile nord-américain. Notre pays est très vaste, et nous aurions tort de ne pas participer à ce projet. L'histoire est fort éloquente. Il suffit de consulter les livres d'histoire pour voir ce qui s'est passé au cours de la dernière décennie.

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il est regrettable d'entendre des gens à la Chambre et à l'extérieur, surtout dans les médias, laisser entendre que lorsqu'on défend la souveraineté du Canada et on se prononce contre une accélération de la course aux armements, on est antiaméricain. Je voulais le signaler à la Chambre.

La motion d'aujourd'hui tend à donner au NORAD le commandement de tout système mis sur pied pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques. À l'instar de notre collègue de Don Valley-Ouest, j'appuie le NORAD. Je suis fermement en faveur du NORAD, de son histoire, de son développement et du rôle qu'il joue à l'heure actuelle dans la protection de l'Amérique du Nord.

Cependant, je ne peux souscrire à cette motion. Avant que la décision ne soit prise d'aller de l'avant avec ce nouveau projet de défense antimissile balistique, il y a de nombreuses questions auxquelles il faut répondre et auxquelles on doit s'attaquer.

Une préoccupation fondamentale réside dans le fait que la situation mondiale actuelle est bien différente de celle qui a entraîné la création du NORAD. Dans un discours prononcé devant les étudiants et les professeurs de la National Defense University, George W. Bush lui-même a dit ceci il y a deux ans:

Je veux que nous remontions une trentaine d'années en arrière, lorsque le monde était bien différent. Les États-Unis et l'Union soviétique étaient des rivaux hostiles [...]. Nos fortes divergences se reflétaient dans une confrontation militaire dangereuse qui faisait que des milliers d'armes nucléaires étaient pointées sur nos deux pays et menaçaient à tout moment d'être lancés en cas d'alerte. La sécurité des États-Unis et de l'Union soviétique était fondée sur une prémisse inquiétante, à savoir qu'aucun des deux côtés ne lancerait des armes nucléaires contre l'autre car cela signifierait la fin de nos deux nations [...]. De nos jours, la situation dans le monde est bien différente. Le mur a disparu et il en va de même de l'Union soviétique. La Russie d'aujourd'hui n'a rien à voir avec l'Union soviétique d'hier.

Le principe fondamental de la guerre froide, une destruction mutuelle garantie, tendait à dissuader les deux côtés d'avoir recours aux armes nucléaires. Cependant, les ennemis que les États-Unis considèrent de nos jours comme des États voyous ou inquiétants, comme la Corée du Nord, l'Irak, l'Iran, la Libye et le reste ne possèdent pas à l'heure actuelle des missiles capables de frapper les États-Unis ou le Canada.

Le NORAD a été conçu pour faire face à la menace des bombardiers stratégiques durant la guerre froide, mais le projet actuel de défense antimissile permet aux États-Unis de lancer une frappe nucléaire sans crainte de représailles catastrophiques. La défense antimissile pourrait-elle alors devenir un plan qui peut être perçu par le monde comme un moyen de cacher une guerre nucléaire gagnable grâce à la notion de première frappe?

Il y a une autre question que nous devons nous poser avant de nous engager dans un tel projet. Le système de défense antimissile fonctionnera-t-il? Thomas Christie, le principal évaluateur d'armes au Pentagone, a dit que le système antimissile «devait absolument montrer une grande capacité opérationnelle».

Les crédits

Par ailleurs, on sait depuis longtemps qu'il est relativement facile de déjouer un système de défense antimissile en utilisant simplement des leurres. Dans l'hypothèse qu'un missile atteigne sa cible, si une bombe renfermant des sous-munitions, telles que des armes chimiques ou biologiques, était détruite dans l'atmosphère au cours de sa phase de propulsion, jusqu'à 100 livres de plutonium cancérogène retomberait sur la population, causant ainsi des ravages et des dommages à long terme. Il y a aussi un risque bien réel à l'effet que les armes nucléaires puissent exploser accidentellement lors de leur interception.

Selon moi, nous pouvons tous reconnaître que même si on trouvait une solution à certains problèmes techniques du système de défense antimissile, celui-ci ne sera jamais parfait. Or, faute de réussir parfaitement à déjouer une attaque nucléaire, on compterait d'innombrables pertes de vie.

Il y a encore une autre question. Quel sera le coût de ce programme?

Le Congressional Budget Office estime qu'un système de défense antimissile à trois niveaux pourrait coûter entre 158 et 238 milliards de dollars. Toutefois, selon un rapport rédigé par le Center for Arms Control and Non-Proliferation et l'Economists Allied for Arms Reduction, les coûts cumulatifs d'un système de défense antimissile à plusieurs niveaux seraient entre 800 milliards et 1,2 billion de dollars. Un des auteurs de ce rapport est Kenneth Arrow, lauréat du prix Nobel d'économie.

Lorsque des ressources aussi incommensurables sont affectées à un moyen de défense douteux au plan technique, qu'en est-il de la capacité des gouvernements de fournir les services essentiels à la population? Ce projet va siphonner notre Trésor. Il me semble aussi que les milliards de dollars que ce système nécessitera pourraient servir à des moyens de prévention du terrorisme plus efficaces.

• (1610)

Certains ont laissé entendre que le Canada participera à ce projet sans devoir payer sa part. Il est malhonnête de dire que les pays qui participeront au système de défense antimissile ne seront pas appelés à faire leur contribution.

De toute évidence, l'arsenalisation de l'espace est la prochaine étape dans le plan américain de défense antimissile, et le Canada et la plupart des autres pays s'y opposent vivement. Dans l'establishment militaire américain, il existe un puissant mouvement visant à étendre l'utilisation militaire de l'espace pour y englober des forces de combat.

En parlant de l'arsenalisation de l'espace, le général Joseph Ashy, ancien commandant en chef du commandement de l'espace des États-Unis, a dit:

C'est politiquement délicat, mais cela se produira. Certains ne veulent pas entendre parler, et ce n'est certes pas un sujet à la mode, mais nous allons absolument combattre dans l'espace. Nous allons combattre à partir de l'espace et dans l'espace. C'est pourquoi les États-Unis ont élaboré des programmes en énergie dirigée et des mécanismes de destruction par impact direct. Un jour, nous attaquerons des cibles terrestres—navires, avions, bâtiments—à partir de l'espace. Nous attaquerons des cibles dans l'espace et à partir de l'espace.

Keith Hall, secrétaire adjoint de l'aviation pour l'espace et directeur du National Reconnaissance Office, a déclaré: «En ce qui concerne la domination de l'espace, nous l'avons, nous en sommes contents, et nous allons la garder.»

Je me pose plusieurs questions au sujet de l'arsenalisation possible de l'espace. Par exemple, qu'advient-il si l'Amérique procède à l'arsenalisation de l'espace? Quel impact auront les armes antisatellite, les lasers destructeurs utilisés dans l'espace et les explosions

nucléaires sur notre vie quotidienne? Un pays a-t-il le droit d'envahir l'espace uniquement dans son intérêt national?

Je m'inquiète également des menaces qui pourraient peser sur la Station spatiale internationale. Cette station a pour mandat de trouver des solutions à des problèmes cruciaux touchant à la médecine, à l'écologie et à d'autres domaines scientifiques et à favoriser la paix grâce à ce grand projet de collaboration internationale à long terme dans l'espace. L'exploration et le contrôle de l'espace par un seul pays ne contribueront-ils pas à miner de nombreuses années de collaboration internationale?

La question de l'arsenalisation de l'espace préoccupe grandement la communauté internationale. En novembre 1999, 138 États ont voté en faveur d'une résolution de l'ONU intitulée «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», qui reconnaissait qu'il était «de l'intérêt général de l'humanité tout entière d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques». Seuls les États-Unis et Israël ont refusé d'appuyer cette résolution.

En terminant, permettez-moi de citer les propos de M.W. Guzy qui résumait très bien, je crois, mon opinion sur la défense antimissile:

Nous entrons dans le XXI^e siècle au beau milieu d'une course aux armements contre nous-mêmes qui ne peut être que meurtrière. Bien que la nécessité d'armes plus puissantes demeure plutôt vague, nous continuons de croire que «si nous les construisons, ils viendront».

En tant que pays souverain, le Canada doit continuer de défendre les intérêts des Canadiens et du monde entier en préconisant la signature d'accords multilatéraux et en maintenant son appui indéfectible au désarmement.

• (1615)

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il va de soi que les pays pour qui la liberté et la sécurité de leurs citoyens sont importantes vont toujours continuer de promouvoir la paix dans le monde par le biais de négociations et de pourparlers multilatéraux avec d'autres pays, en particulier ceux qui sont perçus comme une menace à la paix.

C'est une chose de nier les dangers que posent dans le monde d'aujourd'hui les pays qui ne pensent manifestement pas comme nous ou qui n'apprécient pas les libertés dont nous jouissons. C'en est une autre que de s'appuyer sur la pensée magique et de croire que tout ira bien dans le monde pourvu que l'on soit optimiste.

Le système de défense antimissile n'est pas là pour remplacer les mécanismes dont nous disposons déjà, comme la diplomatie et les échanges avec les autres pays. Il vient s'y ajouter en cas d'échec d'un des mécanismes que nous privilégions à l'heure actuelle.

Lorsque le député parle de revenir à l'époque où la seule défense que nous ayons était de menacer d'annihilation un agresseur—et cela existe toujours—, cette méthode signifie qu'advenant une attaque nucléaire, nous pouvions fort bien annihiler le pays agresseur, mais au prix de dizaines de millions de vies humaines parce que les missiles ennemis se seraient rendus jusqu'ici. Personnellement, j'aimerais essayer de sauver quelque-unes de ces dizaines de millions de vies. S'il est vrai que la technologie n'est peut-être pas tout à fait au point aujourd'hui, il y eut un temps où nous ne savions pas comment faire fonctionner un micro-ondes. La technologie, la recherche, font des progrès constants qui nous permettront de nous doter d'un système de défense antimissile précis.

Les crédits

Incidentement, monsieur le Président, je suis sûr que bien des députés à la Chambre n'ont guère apprécié l'antiaméricanisme qui teintait les propos de la dernière intervenante.

Je veux lui poser la même question qu'à l'orateur qui l'a précédé: pense-t-elle vraiment qu'en étant gentils envers des gens qui, par nature, ne le sont pas, nous pourrions maintenir la paix pour toujours dans notre pays ou dans le monde actuel?

Mme Karen Kraft Sloan: Monsieur le Président, j'essaie de savoir qui n'est pas gentil.

Une voix: Les méchants.

Mme Karen Kraft Sloan: Ou qui est méchant. Il existe des listes; montrez-moi les listes. Le problème est que nous sommes témoins d'un attisement des craintes.

Je m'en tiens aux principes qui ont mené à la création de NORAD. On se rappellera que nous étions confrontés à une situation de destruction mutuelle garantie, une situation où si l'une des deux forces en présence avait tiré sur la gâchette, l'autre en aurait fait autant. Aussi, le système n'est pas sans comporter une certaine rationalité.

Les États-Unis étant devenus une hyperpuissance, toutes sortes d'accusations sont lancées contre de présumés ennemis. C'est ce que j'essaie de comprendre. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, la Corée du Nord et ces autres pays n'ont aucun missile pouvant atteindre l'Amérique du Nord.

Je tiens à faire remarquer aux députés d'en face qu'Amnistie internationale a publié un rapport faisant état du sérieux recul qu'accuse la protection des droits de la personne à cause des mesures prises au nom de la sécurité internationale. Oui, la sécurité de nos populations est importante, mais la réalité veut que certains pays en voie de développement se servent des préoccupations en matière de sécurité pour sévir contre les opposants du régime, les journalistes ainsi que les minorités religieuses et raciales.

Le député d'en face parlait des mesures à prendre pour faire avancer la paix dans le monde. Le rapport parle du fait que la situation actuelle a accentué les divisions entre les populations de croyances et d'origines différentes...

• (1620)

Le vice-président: À l'ordre. Je regrette, mais le temps est écoulé. Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole sur cette question avant la fin du débat. Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. C'est une question fort importante qui n'a pas encore reçu l'attention qu'elle mérite. La question de déterminer si le Canada devrait ou non participer à un système de défense antimissile avec les États-Unis dans le cadre du NORAD traîne depuis très longtemps. Nous n'en avons pas discuté et ne l'avons pas débattu au Canada autant que nous aurions dû le faire. C'est regrettable, parce que c'est manifestement une question très importante pour la sécurité future du Canada. Notre façon d'aborder cette question et d'aborder nos relations avec les États-Unis est également très importante. Nous devrions créer plus d'occasions de débattre des questions de ce genre.

J'ai remarqué aujourd'hui que l'attitude du gouvernement à l'égard de cette question a vraiment changé. J'en suis fort aise parce que, à un certain moment, le gouvernement ne voulait même pas en parler. Il dit maintenant qu'il est peut-être prêt à écouter. Je dirais qu'il a été forcé de prendre un peu conscience de la réalité, mais qu'il a encore

beaucoup de chemin à faire avant de comprendre que le monde est un endroit dangereux, qu'il y a des menaces qui pèsent sur nous et que c'est absolument inutile que les gens se laissent emporter par des sentiments antiaméricains lorsque nous parlons de ces choses, parce que nous nous trouvons en fait à parler de la sécurité de notre pays.

Lorsque nous abordons cette question, il faut mettre cela en perspective. Cette question ne concerne pas la souveraineté du Canada. Si un voisin accepte de jeter un coup d'oeil sur la propriété de son voisin et que ce dernier lui rend la pareille, pour éviter une entrée par effraction ou un autre incident, c'est, pour l'un comme pour l'autre, une façon pratique d'assurer la sécurité. Cela ne signifie pas qu'on a remis le contrôle de sa maison au voisin. Ces voisins pratiquent simplement un bon voisinage en veillant l'un sur l'autre, ce qui s'avère une façon pratique de lutter contre la criminalité de quartier.

Dans le même ordre d'idées, la collaboration avec les États-Unis pour assurer la sécurité de nos frontières contre des missiles balistiques s'avère un moyen pratique d'assurer notre sécurité mutuelle. C'est de cette façon qu'il faut voir les choses plutôt que de conclure immédiatement que nous renonçons en quelque sorte à notre souveraineté.

Très souvent, les gens tirent cette conclusion pour des raisons d'insécurité. Généralement, les Canadiens qui ont des réactions paranoïaques à l'égard des États-Unis sont ceux qui sont tout à fait insécures et n'ont pas suffisamment foi dans le Canada. Ils n'ont pas assez confiance dans le peuple canadien et, en toute franchise, il ne croient pas beaucoup dans la bonne volonté des Américains.

Comme l'a indiqué mon amie dans son intervention il y a quelques minutes, les Américains sont fréquemment appelés à participer à ce qui se passe un peu partout dans le monde et à jouer un rôle de chef de file. De toute évidence, les gens ne partagent pas toujours leur point de vue, mais je préférerais nettement confier mon avenir aux États-Unis plutôt qu'à 99 p. 100 des autres pays du monde. Je suis reconnaissant du fait qu'ils sont nos voisins et j'apprécie énormément ce qu'ils font dans le monde pour préserver la liberté et la sécurité des citoyens qui aspirent à vivre en paix.

Je parle de certaines menaces qui existent. À la suite de la tragédie du 11 septembre, personne n'entretient l'illusion que le monde est un lieu sûr, même si pendant longtemps, les députés des autres partis, notamment ceux du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique, ont naïvement cru que le monde était sans danger. L'illusion s'est envolée. Après l'écroulement des tours jumelles, après l'attaque sur le Pentagone et l'écrasement d'un aéronef dans un champ en Pennsylvanie, le monde a ouvert les yeux sur la vraie réalité et a compris que le danger existe.

Si nous avons tenu ce débat avant le 11 septembre, bien des députés de l'autre côté auraient soutenu que nous exagérons la menace, que nous n'avions pas à nous inquiéter à ce sujet et que nous n'avions pas à craindre quelque sombre dessein de la part d'islamistes extrémistes.

Les crédits

●(1625)

Bien des gens auraient aussi affirmé que nous n'avions pas à nous inquiéter et que tout cela était un mythe. Certains nous auraient même accusés de racisme pour avoir imaginé de telles choses. Il est bien évident que certains individus interprètent l'islam de manière assez insensée. Ils se sont approprié cette foi et l'ont utilisée pour justifier leurs attaques incroyables contre les États-Unis et d'autres pays. Puisque nous avons maintenant connu ces attaques, nous devons veiller à ne pas adopter le même genre de raisonnement pour étudier un projet aussi important que le bouclier antimissile.

Certains collègues libéraux qui ont pris la parole un peu plus tôt ont minimisé l'importance de ces États voyous. Je crois au contraire qu'ils sont extraordinairement dangereux. Kim Jong-il de la Corée du Nord est un homme dangereux. Que visait donc Bill Clinton, l'ancien président des États-Unis, lorsqu'il a demandé à Jimmy Carter d'aller négocier avec les Nord-Coréens? Il voulait que Jimmy Carter négocie un accord de non-prolifération des armements. Il voulait s'assurer que les Nord-Coréens ne fabriquaient pas d'armes nucléaires. Jimmy Carter est revenu en disant que tout était réglé.

En fait, son travail a même été récompensé d'un prix Nobel. Nous avons découvert par la suite que la Corée du Nord avait poursuivi, pendant tout ce temps, ses efforts en vue de se doter d'une arme nucléaire. Nous serions extraordinairement naïfs de penser que Kim Jong-il hésiterait à l'utiliser. Cet homme a laissé crever de faim des millions de ses propres citoyens. De toute évidence, il n'a aucun respect pour la vie humaine. À titre de législateurs, nous devons prendre cette menace au sérieux. Bien entendu, nous pouvons ne pas nous entendre sur l'ampleur de cette menace, mais la menace existe bel et bien. J'invite les gens à ne pas la minimiser. Je crois d'ailleurs que la majorité des gens sont d'avis qu'il existe une certaine menace.

Il y a une minute, une députée a dit que les missiles mis au point par les Nord-Coréens ne pourraient pas atteindre l'Amérique du Nord. Certains ont exprimé des opinions divergentes à ce sujet. Nous savons que les Nord-Coréens ont commencé à développer des missiles plus élaborés capables d'atteindre des cibles à des centaines de milles de distance. Beaucoup pensent même qu'ils pourraient atteindre le continent nord-américain. Si tel est le cas, il y a lieu de s'inquiéter, puisque la Corée du Nord s'est aussi dotée de l'arme nucléaire. Nous manquerions à notre devoir et nous agirions de façon irresponsable en ne prenant pas cette menace au sérieux. Je suis en total désaccord avec le député de Don Valley-Ouest, qui a parlé plus tôt, ainsi qu'avec la députée qui a parlé avant moi, quand ils disent qu'on ne devrait pas prendre ces menaces au sérieux. Ces menaces sont effectivement sérieuses.

J'aimerais revenir sur certains des propos exprimés par la députée qui a parlé avant moi, à savoir si une défense antimissile était vraiment une chose réaliste. Selon un des arguments entendus, si le système de défense antimissile parvenait à abattre un missile au-dessus du pays d'où il a été lancé, il en résulterait une pluie de plutonium sur le pays qui affecterait la santé des habitants. Je reconnais le danger que cela peut poser.

Cependant, je ne peux pas croire que la députée n'ait pas poussé plus loin sa réflexion, parce que si on laissait le missile prendre son envol, atteindre sa cible et provoquer une explosion nucléaire, il est évident que nous aurions à faire face à des problèmes beaucoup plus graves que si le missile était abattu aussitôt après avoir quitté la rampe de lancement. La députée n'avait manifestement pas fait tout le tour de la question lorsqu'elle a fait cette observation.

●(1630)

Le député de Don Valley-Ouest a dit que nous ne devrions pas nous préoccuper des États voyous. Je vais faire abstraction de la Corée du Nord pour l'instant. Parlons de pays comme l'Iran, la Syrie, la Libye et le Soudan. Ce que le député dit fondamentalement, c'est que ces pays ne lanceraient jamais une arme nucléaire ou n'importe quelle arme de destruction massive à partir de leur pays vers, par exemple, les États-Unis, car ils savent qu'ils s'exposeraient immédiatement à des représailles.

J'accepte cela. Il serait difficile pour un esprit rationnel de comprendre pourquoi ils feraient pareille chose. Je ne vais pas nécessairement concéder que certains de ces gens-là ne sont pas rationnels. Cependant, si l'on fait abstraction de cela, il est tout à fait possible que ces États voyous travaillent avec des groupes comme Al-Qaïda. À la lumière de ce qu'on a découvert en Irak, nous savons maintenant que le réseau Al-Qaïda entretenait des rapports avec ce pays. Il est tout à fait possible que de telles organisations puissent travailler ensemble, avoir des navires postés au large des côtes des États-Unis ou du Canada, des navires munis d'armes pointées vers notre pays, des armes qui pourraient, dans certains cas, être nucléaires.

Nous savons que l'Iran travaille actuellement sur la technologie nucléaire. Pourquoi ce pays fait-il cela? Est-ce parce qu'il a besoin de l'électricité générée par un réacteur nucléaire? C'est peu probable. Ce pays repose sur une mer de pétrole et de gaz. Ses ressources énergétiques font l'envie de la plupart des pays du monde entier. Évidemment, ces commentaires valaient aussi pour l'Irak lorsque ce pays construisait son réacteur et que les Israéliens sont intervenus pour le détruire. Même aujourd'hui, on n'a pas encore découvert de matières nucléaires en Irak. Il est clair que l'Irak ne bâtissait pas ces installations pour produire de l'électricité. Ces pays bâtissaient et bâtissent encore de telles installations afin de mettre au point des armes. Je pense que c'est indiscutable.

Si ces pays travaillent avec une organisation terroriste et qu'ils lancent une arme à partir d'un navire, bien malin qui pourra dire qui est en cause. Il n'y aurait donc pas de représailles automatiques, parce que nous ne connaîtrions pas l'origine de l'arme ni l'identité de ceux qui ont travaillé en collaboration pour la lancer.

Il est parfaitement logique pour moi que nous ayons un système de défense capable de détruire des missiles de ce genre. Ces pays ont désormais la technologie nécessaire pour fabriquer des armes nucléaires—et, je le répète, les Iraniens y travaillent, la Corée du Nord a déjà mis au point une ou deux bombes et d'autres travaillent sur ce type de technologie—et, certes, pour lancer facilement des missiles, surtout à seulement 50 ou 100 milles. Ils peuvent faire cela. Nous avons vu que l'Irak était capable de lancer des armes plus loin qu'on ne pouvait le faire avec les missiles Scud des années 50. Le problème ne se pose donc même pas. Cette capacité existe déjà.

Le problème avec les États voyous, c'est qu'ils fourniront des armes de ce genre aux plus offrants parmi les organisations terroristes. Il ne fait aucun doute que la chose est non seulement possible, mais probable. Encore là, nous en avons eu des preuves en Irak, lorsque des journalistes britanniques et canadiens ont trouvé des documents liant Al-Qaïda au régime de Saddam Hussein.

Les crédits

Les Canadiens doivent comprendre à quel point le NORAD, dans sa forme actuelle, est une bonne affaire pour le Canada. Un certain nombre de mes collègues et moi-même sommes allés au siège du NORAD. Je sais que des députés ministériels y sont allés. Des députés de tous les partis représentés à la Chambre ont visité les installations du NORAD. Tous ceux qui le font ne peuvent faire autrement que d'être impressionnés par la technologie qui y est employée et d'être étonnés de voir que l'on peut surveiller le continent tout entier à partir d'un seul endroit. C'est très impressionnant. Et ce qui est encore plus impressionnant, c'est que le Canada et les États-Unis collaborent à ce projet de façon homogène. C'est une excellente affaire pour les Canadiens.

Peu de gens savent que nous avons à l'heure actuelle un commandement intégré de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Pourquoi? Parce que nous avons conclu, il y a de nombreuses années, un marché qui permet au Canada de payer une petite partie seulement des coûts, tout en jouant un rôle important, fondamentalement égal à celui que jouent les États-Unis, dans la défense du continent nord-américain. Je trouve encourageant que nous commençons à envisager d'autres moyens de collaborer avec les États-Unis à la défense de notre territoire commun. C'est très important, à mon avis.

• (1635)

Je crois toutefois que nous devons passer à l'étape suivante qui consiste à discuter d'un système de défense antimissile balistique pour l'ensemble du continent. Nous devons collaborer avec les États-Unis.

Un député a soulevé une autre objection relative à la motion comme telle qui se lit comme suit:

Que la Chambre accorde son ferme appui au NORAD en tant qu'organisation de défense capable de contrer les menaces qui pourraient peser sur l'Amérique du Nord, y compris la menace d'attaque aux missiles balistiques, et accepte de lui confier la responsabilité du commandement de tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques.

Le député critiquait l'emploi de l'expression «tout système». Il soutenait que les Américains s'étaient lancés dans l'arsenalisation de l'espace, allégation qu'ils aiment lancer, car cela fait peur aux gens.

Je voudrais faire valoir quelques points. Premièrement, j'aurais une question hypothétique à poser au député. S'il craint que les Américains procéderont à l'arsenalisation de l'espace et créeront dans l'espace un système de défense pour protéger leurs intérêts, croit-il vraiment que les Américains n'iront pas de l'avant si le Canada refuse de participer? Ils iront de l'avant, peu importe notre décision.

Je suis sûr que les Américains tiendront un débat à ce sujet. Je suis sûr que cela sera l'un des enjeux de la campagne électorale qui aura lieu en automne et des prochaines élections présidentielles. Si les Américains décident d'aller de l'avant après avoir tenu un grand débat, devinez quoi? Notre refus de participer au NORAD n'aura aucune incidence sur leur décision. Absolument aucune incidence.

Cependant, si nous participons au NORAD et si les Américains passent à l'étape suivante, c'est-à-dire s'ils déploient un système de défense antimissile dans l'espace, nous aurions au moins notre mot à dire là-dessus. Nous pourrions jouer le rôle d'ami spécial que joue habituellement le Canada par rapport aux États-Unis, avec lesquels nous partageons une frontière et nous avons eu une longue et harmonieuse histoire. Nous pourrions les tempérer au besoin et leur rappeler leurs obligations dans le monde à cause de cette relation privilégiée que nous avons avec eux.

Toutefois, à cause des propos désobligeants tenus ces derniers mois par le premier ministre et, malheureusement, quelques députés

ministériels, nous avons perdu la capacité d'influencer nos voisins au point, en fait, où ils mettent en doute la sincérité des représentants du gouvernement lorsqu'ils leur disent qu'ils veulent collaborer avec eux.

Je suis d'avis que si le Canada veut continuer d'influencer les États-Unis et d'avoir une influence positive sur un pays dont quelqu'un a dit qu'il est une hyperpuissance, ce qui est peut-être péjoratif, mais il est vrai que les États-Unis sont maintenant la seule superpuissance, il doit faire partie de ces organismes avec les Américains afin de pouvoir exercer une influence sur eux. Nous n'aurons certainement aucune influence sur eux si, à toute occasion, nous les insultons et les attaquons sur le plan politique, bref si nous faisons tout ce que, malheureusement, notre premier ministre a fait pas plus tard qu'hier et de façon répétitive ces dernières semaines.

J'espère que les députés ministériels verront ici une occasion d'utiliser notre bonne réputation dans le monde pour influencer les Américains et en profiter pour parvenir à certains des objectifs auxquels croient vraiment les députés d'en face qui sont de bonne volonté. S'ils redoutent l'arsenalisation de l'espace, nous devrions au moins participer avec les Américains au NORAD et les aider à comprendre ce point de vue. S'ils craignent que les États-Unis ne soient le seul gendarme de la planète, comme ils le diraient, alors nous devrions travailler avec les Américains et conclure des accords multilatéraux avec eux dans le cadre de l'OTAN et un accord bilatéral sur le NORAD. Nous ne serons pas livrés à nous-mêmes, et nous pourrions tempérer leurs actions.

• (1640)

J'invite mes collègues d'en face à ne pas se crispier chaque fois que quelqu'un parle de collaborer avec les États-Unis. Ils ne devraient pas supposer que cela entraîne une renonciation à notre souveraineté. Je les encourage à se sentir assez sûrs de leur identité canadienne pour que nous puissions utiliser notre influence pour travailler avec les Américains, comme nous l'avons fait tant de fois par le passé, ce que nous avons tendance à oublier. Pour finir, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit de protéger la souveraineté du Canada contre des gens malveillants dans le monde. Nous pouvons le faire si nous adoptons une attitude responsable et mûre et collaborons avec nos amis américains.

Permettez-moi de conclure en disant simplement qu'il s'agit d'un moment crucial dans l'histoire des relations canado-américaines. C'est le moment idéal pour que le gouvernement, en appuyant la motion, envoie un message d'amitié aux États-Unis.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos du député de Medicine Hat.

Certaines de ses prémisses me semblent douteuses. La première souligne que nous devons participer à un club quelconque pour pouvoir avoir une opinion sur toute la question du système national de défense antimissile. En fait, il a affirmé que si les Américains voulaient s'engager dans l'arsenalisation de l'espace, nous ne pourrions rien y faire et que notre seule façon d'avoir une certaine influence à ce sujet serait de nous joindre à un club, le club qui vise à poursuivre l'arsenalisation de l'espace.

Tout cela me semble tout à fait absurde, puisque cela laisse entendre qu'il n'y a qu'une seule façon d'influencer les États-Unis, c'est-à-dire en se joignant à des organismes auxquels ces derniers ont l'intention d'avoir recours pour poursuivre leur politique étrangère.

Les crédits

Je suis d'avis qu'il y a bon nombre d'autres forums auxquels le Canada participe et qui pourraient nous permettre d'influencer les États-Unis plutôt que de nous joindre à des clubs qui prétendent appuyer ses théories et sa politique étrangère. À vrai dire, cet argument qui veut que nous aurons une place à la table en nous joignant au système de défense antimissile me semble tout à fait absurde.

Le fait est que, même si nous participions aux négociations, je ne crois pas que nous aurions grand-chose à dire. Nous partons en quelque sorte d'une hypothèse. En fait, le député a dit que nous n'aurons aucune influence sur les États-Unis s'ils décident de procéder à l'arsenalisation de l'espace. Quelle est l'utilité de participer aux négociations si les choses doivent se passer ainsi? À mon avis, cela n'a pas de sens.

Le député pose comme prémisses que le monde est un endroit dangereux. Je suis d'accord avec lui. La vraie question est celle-ci: un système national de défense antimissile le rendra-t-il moins dangereux ou plus dangereux?

Le député a également parlé de la Corée du Nord. Il y a un énorme parallèle à faire ici. Les États-Unis n'ont pas envahi la Corée du Nord, ils ont envahi l'Irak. Ils ont envahi l'Irak parce que l'Irak n'avait pas d'armes nucléaires. Ils n'envahiront pas la Corée du Nord, parce qu'elle a des armes nucléaires.

Il me semble qu'il existe un certain système de récompense pour les pays qui veulent appliquer une politique de nucléarisation. Oui, la réduction de la prolifération des armes nucléaires a été un échec. Oui, nous devons travailler avec plus de diligence dans ces secteurs.

Sur le plan stratégique, comment le député peut-il dire que nous protégerions la sécurité des Canadiens si une charge militaire contenant des armes biologiques et dirigée vers les États-Unis tombait sur le territoire canadien? Le député peut-il me dire comment cela accroîtrait la sécurité des Canadiens ordinaires?

• (1645)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, dans un sens, je crois que la dernière question est plutôt naïve. Par exemple, nous savons que les organisations terroristes visent des cibles inopinées. Ils l'ont fait à Bali, en Indonésie. Partout où ils sont, les terroristes ne cherchent pas nécessairement à attaquer les États-Unis. Ils attaquent les alliés des États-Unis, comme ils l'ont fait en Indonésie où ils ont tué nombre d'Australiens. Nous sommes naïfs si nous croyons que cela ne peut pas se produire au Canada.

Le Canada bénéficierait aussi de ce système. Si on pointait une arme sur le Canada, il est évident que le système déjouerait cette arme. L'idée est de déjouer l'arme avant qu'elle puisse atteindre le Canada.

Je ne suis pas certain de comprendre l'objet de la deuxième question au sujet de la Corée du Nord qui aurait été récompensée pour avoir fabriqué une arme nucléaire. Je ne sais pas si on peut dire qu'elle a été récompensée, mais le fait est que la Corée du Nord a l'arme nucléaire et que les États-Unis n'étaient pas prêts à aller risquer un conflit nucléaire dans la péninsule coréenne. Le député a raison là-dessus. Ce serait ridicule.

Cependant, le seul fait que la Corée du Nord possède cette capacité nucléaire devrait nous rendre tous très nerveux. Nous devrions envisager des façons de l'empêcher de se servir de cette arme. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus de diplomatie dans le monde. Cela ne signifie pas que nous n'aurons plus recours aux Nations Unies pour tenter de régler les problèmes de ce genre. Bien sûr, nous continuerons d'agir ainsi, mais nous ne devrions pas

compter exclusivement sur ces avenues. À mon avis, nous ferions preuve d'une grande naïveté en mettant toute notre confiance dans ces institutions.

Il convient de se rappeler qu'aucune instance qui siège de façon autonome, indépendamment d'un pays en particulier, ne peut garantir que ce pays n'en attaquera pas un autre. Évidemment, il faut prendre nous-mêmes des mesures pour protéger notre peuple. C'est le simple bon sens.

En ce qui concerne la militarisation de l'espace et la possibilité d'influencer nos amis, je demanderais à mon vis-à-vis de puiser dans sa propre expérience. Lorsque nous travaillons avec des gens, ils ont une influence sur nous. Si des gens s'opposent à nous, si ce sont des importuns, des casse-pieds, nous ne voulons pas vraiment entendre ce qu'ils ont à dire. Nous ignorons leurs propos et il arrivera à l'occasion que nous fassions complètement le contraire de ce qu'ils veulent rien que pour leur rendre la monnaie de leur pièce. C'est la nature humaine.

À mon sens, si nous collaborons avec les gens, si nous essayons d'être constructifs, nous accomplirons des choses et nous réussirons à les influencer. Si mon collègue d'en face a des doutes, je l'invite à se reporter à sa propre expérience et à se demander comment les choses fonctionnent dans sa propre famille. C'est précisément cet esprit de collaboration qui a fonctionné pendant 50 ans avec les États-Unis, avant que s'amorce cette période au cours de laquelle le gouvernement libéral a semblé très souvent déterminé à irriter délibérément nos voisins.

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté une grande partie des commentaires du député et je comprends pourquoi il appuie la motion. Franchement, je l'appuie également. Certains aspects toutefois demeurent ambigus.

Je voterai en faveur de la motion même si certains éléments ambigus devraient être éclaircis ou modifiés quelque peu afin d'obtenir l'appui d'un plus grand nombre de députés. Je parle en particulier du libellé suivant de la motion: «tout système conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques».

Cela porte à conséquence. Aux yeux de certaines personnes, il s'agit d'armes spatiales. On pourrait aussi, je suppose, remonter aux années 60 où, afin de nous défendre contre les bombes, nous avions doté des missiles Bomarc d'ogives nucléaires. Nous ne voudrions pas voir un système de défense antimissile balistique doté d'ogives nucléaires. Je crois que personne à la Chambre ne serait en faveur d'un tel système.

Le député accepterait-il de suggérer au comotionnaire de remplacer le libellé par quelque chose du genre «...et accepte de lui confier la responsabilité du commandement du projet de système de défense antimissile balistique basé au sol conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques?»

Les crédits

● (1650)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, c'est une critique raisonnable de la motion. Toutefois, je ne crois pas que quiconque suggère ou croie plausible que l'adoption d'une telle motion nous forcera à participer à un système de défense doté de missiles à ogive nucléaire ou à des systèmes de défense basés dans l'espace qui, je crois que le député le reconnaîtra, ne verront vraisemblablement pas le jour. Je ne crois pas qu'un pays souverain puisse être obligé de participer à de telles entreprises.

Néanmoins, je prends bonne note de l'argument du député car je crois qu'il est fort valable. J'en ferai certainement part à la motionnaire.

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Davenport, bien que je crois que nous ne partageons pas toutes les mêmes vues sur la question.

J'appuie le programme de défense antimissile balistique au sujet duquel notre gouvernement a décidé de discuter avec les États-Unis.

Néanmoins, j'estime que le député de Don Valley-Ouest, qui est intervenu précédemment, a soulevé un argument fort valable au sujet du mot «tout» utilisé dans cette motion. Le député craint que ce mot n'ouvre la porte à l'arsenalisation de l'espace. Je conseille donc à la motionnaire et à son parti d'envisager un amendement excluant l'arsenalisation de l'espace. Ce serait conforme non seulement à la politique que prône notre gouvernement mais aussi au traité auquel nous sommes partie.

De toute évidence, nous n'abrogerons pas notre traité et ne créerons pas de confusion à son égard. Nous nous opposons, purement et simplement, à l'arsenalisation de l'espace, conformément à ce traité et à la politique énoncée par notre gouvernement à maintes reprises. J'estime que la participation à ce programme ne mène pas à l'arsenalisation de l'espace.

Certains diront qu'il y a danger de dérapage. Je ne suis pas de cet avis. Nous avons fixé des limites quant à notre participation à la campagne antiterrorisme. Nous avons décidé de participer à la mission en Afghanistan. Nous avons accepté de lutter contre le terrorisme de diverses façons. Toutefois, nous n'avons pas souscrit à la position de l'administration Bush en ce qui concerne l'Irak. Nous avons pris la décision que nous jugions adéquate pour nous.

Nous savons où et quand tracer la ligne. Nous devrions continuer à nous opposer à l'arsenalisation de l'espace; en outre, le mot «tout» va créer une certaine confusion, mais nous pourrions facilement dissiper cette confusion au moyen d'un amendement.

Passons maintenant au vif du sujet, c'est-à-dire le NORAD et le système de défense antimissile balistique installé sur terre ou sur mer, mais certainement pas dans l'espace.

Je crois que c'est la solution à adopter. Pourquoi? Il s'agit de la sécurité et de la sûreté des Canadiens. Nous devons prendre toutes les mesures possibles pour défendre notre pays et assurer la sûreté et la sécurité des citoyens.

Existe-t-il une menace? Oui, la menace est bien réelle. Elle n'est peut-être pas imminente. Elle n'est peut-être pas probable à court terme. Il faut du temps pour planifier des opérations de ce genre. Les systèmes qui permettent de frapper un missile avec un autre missile sont encore à l'essai. Leur mise au point prendra sans doute quelques années encore et la menace pourrait alors être très réelle.

Quels signes nous permettent de le croire? La prolifération des armes de destruction massive. Les statistiques montrent que les pays sont de plus en plus nombreux à posséder ces armes de destruction

massive et, puisque la technologie progresse, elle pourrait se répandre.

Lors du démantèlement de l'Union soviétique, on a craint que plusieurs scientifiques soient allés offrir leurs compétences à d'autres pays, qu'ils soient allés vendre leur savoir dans diverses régions du globe. On ne peut rejeter d'emblée cette possibilité. Il peut donc sembler que rien ne nous menace à court terme, mais les défenses de ce genre se planifient à l'avance.

Précisons qu'il s'agit d'un système défensif. Il est ici question de missiles non nucléaires, entièrement défensifs, qui serviraient à intercepter et désintégrer, loin au-dessus de l'atmosphère terrestre, des armes pouvant transporter des ogives de destruction massive.

Pourquoi ne pas créer une telle arme ou ne pas collaborer à sa réalisation avec les États-Unis, si nous le pouvons? Il s'agit d'un système purement défensif, qui n'a rien à voir avec la guerre des étoiles. Nous sommes appelés à nous prononcer sur ce projet et sur sa valeur. C'est de cela qu'il s'agit.

D'autres essais devront être effectués. Des personnes émettront peut-être des doutes, mais je suis en mesure d'affirmer que la technologie est réalisable. Les essais seront concluants. Il est possible de créer ces armes.

Que nous demande-t-on de faire? On ne nous demande pas une contribution financière ou territoriale. On nous demande si nous sommes prêts à appuyer l'initiative des États-Unis. Puisqu'il est dans notre intérêt de le faire, car le projet américain vise la défense du continent, je crois que nous devrions y participer.

● (1655)

En fait, nous possédons déjà une institution bilatérale, le NORAD, qui est tout désigné pour assurer la responsabilité des opérations du système. Il est déjà chargé de la détection de tout ce qui peut entrer dans l'espace aérien nord-américain, qu'il s'agisse d'un missile, d'un avion de combat à réaction ou d'une bombe. Il est déjà chargé des opérations d'interception, mais les moyens dont il dispose ne lui permettront pas d'intercepter tout ce qui pourrait s'introduire dans notre espace aérien dans l'avenir. Les avions de combat à réaction ne pourraient pas, par exemple, intercepter un missile balistique intercontinental.

Même si notre pays n'est pas visé, de nombreuses villes frontalières pourraient être menacées. Un lancement accidentel ou un lancement effectué par un régime voyou, même si cela est peu probable dans l'immédiat, demeure possible dans l'avenir. Qui peut dire que nos moyens d'interception sont suffisamment précis pour éviter toute intrusion dans l'espace aérien canadien?

Les crédits

Je pense que, lorsqu'il est question de la défense de l'Amérique du Nord, le NORAD nous offre un bon exemple de coopération avec les États-Unis. Les États-Unis consacrent beaucoup plus d'argent que nous à la défense du continent. C'est toute une aubaine pour nous, et pourtant, on nous fait une belle place au sein de l'organisme. Le commandant adjoint est un général canadien et des Canadiens sont à l'oeuvre au centre des opérations. Je le sais pour y avoir été. Je suis allé à Colorado Springs et à Cheyenne Mountain. J'ai vu le système en opération et les Canadiens sont au coeur même de ce système. De fait, des Canadiens étaient au poste de commande le 11 septembre ainsi qu'en bien d'autres occasions. La fusion s'est bien opérée entre les deux pays pour la défense commune du continent et le NORAD représente l'institution toute désignée pour assurer le contrôle et la prise de décisions au quotidien concernant les opérations du système.

La non-participation du Canada au système de défense antimissile balistique entraînerait la marginalisation du NORAD puisque les Américains prendraient seuls les décisions, ce qui pourrait vraiment nous nuire. Je ne crois pas que ce soit la bonne solution. Il est de beaucoup préférable d'être dans le coup, de savoir ce qui se passe, d'obtenir toute l'information nécessaire et de participer à la prise de décisions, au côté du gouvernement américain. C'est ainsi qu'on fonctionne aujourd'hui et il devrait en aller de même avec la défense antimissile balistique.

Ce genre de défense ne peut parer toutes les menaces. Elle n'aurait évidemment pas pu prévenir la tragédie du 11 septembre, mais elle devrait servir un avertissement et démontrer à quel point nos voisins américains prennent au sérieux les menaces qui pèsent sur eux.

Soyons donc partie d'un système destiné à accroître notre sécurité.

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Lanark—Carleton, Le budget; l'honorable député de Acadie—Bathurst, Les pêches.

• (1700)

[Traduction]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'ancien ministre de la Défense pour son allocution, qui montre bien sa vaste connaissance du sujet.

Pourrait-il nous dire s'il croit que nous améliorerions nos relations avec les États-Unis en participant à ce projet et ce que nous pourrions faire encore pour contrer la menace terroriste à laquelle nous sommes tous confrontés?

Je tiens à parler plus précisément du peu de contrôle qui existe sur les matières fissiles dans l'ancienne Union soviétique. Cela inquiète beaucoup les Américains et les Européens et cela devrait nous préoccuper aussi. Il pourrait peut-être dire à la Chambre ce que son gouvernement devrait faire pour aider les États-Unis et d'autres pays à contrôler ces matières fissiles, à les trouver, à les neutraliser et à les détruire.

Peut-il éclairer aussi la Chambre sur l'engagement important qu'ont conclu les États-Unis, l'ancienne Union soviétique et le Canada en matière de coordination des forces policières et des services de renseignement face au véritable axe du mal que constitue la combinaison des matières fissiles, de la corruption et du crime organisé dans l'ancienne Union soviétique?

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, en réponse à la première question, oui, je crois que cela améliorera nos relations

avec les États-Unis. C'est un domaine où, par le truchement du NORAD, il y a eu une très forte coopération dans le passé. La création de ce système de défense ne fera qu'améliorer les choses à cet égard.

En ce qui concerne les matières fissiles et toute la question des contrôles, l'OTAN s'est vivement intéressée à cela. Il y a un comité nucléaire à l'OTAN. J'ai assisté à nombre de ses séances au fil des ans à titre de ministre de la Défense et, ces dernières années, depuis la fin de la guerre froide, cela a été un important sujet de discussion. Les États-Unis ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'établissement de meilleurs contrôles pour ce matériel. Ils ont travaillé avec les Russes à cet égard. L'OTAN et les pays membres, y compris le Canada, ont également participé à ces travaux.

Toutefois, il ne fait pas de doute que des gens et de l'information sont passés dans de mauvais camps et que la menace de prolifération s'en est trouvée accrue. C'est même une des raisons pour lesquelles les États-Unis ont décidé de créer un système de défense antimissile balistique. Ce n'est pas le seul moyen, mais c'est certainement un système qui peut être utile, dans le contexte de l'éclatement de l'Union soviétique.

Cependant, il existe quantité de contrôles, plus que moins en fait, et des efforts sont déployés par l'OTAN et les États-Unis pour exercer des contrôles sur ces matières et l'information sur les armes nucléaires.

M. Keith Martin: Monsieur le Président, certains prétendent que l'OTAN a perdu toute pertinence en cette année de la grande hégémonie de notre voisin du sud. L'ancien ministre a évoqué l'interaction entre le NORAD et l'OTAN.

Étant donné son expérience, quel devrait être, selon lui, le rôle futur de l'OTAN relativement à nos besoins en matière de protection et de défense? L'organisation a-t-elle perdu sa raison d'être, étant donné la place que les États-Unis occupent sur la scène internationale et les menaces à venir?

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, je crois que l'OTAN a encore toute sa place. J'en veux pour preuve que de nombreux pays viennent d'y adhérer et que beaucoup d'autres veulent en faire autant, car il sont conscients que deux choses sont importantes pour leur prospérité future. Il y a d'abord la prospérité économique qu'ils espèrent obtenir en devenant membre de l'Union européenne ou en s'y affiliant. L'autre, qui passe fondamentalement en premier, est le sentiment de sécurité, surtout si on pense à certains des conflits qui ont déchiré l'Europe. Le sentiment de sécurité que l'OTAN peut leur donner est très important pour eux.

L'OTAN est une organisation de défense collective. Selon moi, aucun de nos pays ne pourrait se défendre contre une attaque de grande envergure. Chacun devrait faire appel aux mécanismes de la défense collective. Nous avons instauré et continuerons de renforcer l'interopérabilité entre les différents pays. L'OTAN est en train de se doter de moyens comme le système AWACS ou peut-être même d'une capacité de transport stratégique que les pays membres pourraient partager. La défense collective est toujours une notion très valable.

Les crédits

Par contre, à l'avenir, lorsque la situation en Yougoslavie se calmera et deviendra bien meilleure, l'OTAN pourrait utiliser cette force de réaction rapide pour appuyer les opérations de soutien de la paix dans d'autres régions du monde, sous l'égide de l'ONU ou d'une autre entité internationale. Elle pourrait ainsi faire une contribution précieuse à l'avenir.

• (1705)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, cette motion me semble mal conçue, dépassée et motivée par la crainte.

Sur le plan historique, elle est dépassée puisque comme tout le monde le sait, le mur de Berlin est tombé en 1989 et que le NORAD, qui est au centre même de la motion, a été créé afin de protéger le Canada au moment où il y avait deux superpuissances en cause. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le Canada n'est plus pris entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il n'y a pas de menace en provenance du Nord et le NORAD est donc à toutes fins pratiques moribond, si ce n'est carrément mort. Je suis donc d'avis que cette motion est historiquement dépassée.

Deuxièmement, la motion est basée sur la crainte. Je défie tous les députés de la Chambre, et particulièrement ceux de l'opposition officielle, de préciser ici qui est l'ennemi du Canada. Dites-nous qui est l'ennemi de notre pays. De qui devrions-nous avoir peur? Si vous pouvez nous le dire, cette motion aura alors un peu plus de pertinence et de signification.

Le Canada n'a pas d'ennemis dans le monde. L'opposition officielle crée une atmosphère de crainte et un sens d'insécurité tout à fait non fondé qui est attribuable à des politiques qui viennent, comme nous le savons tous, principalement de la Maison Blanche, et qui cherchent à provoquer tout en créant un énorme déséquilibre dans le monde.

Qu'est-ce qui alimente les menaces proférées dans le monde aujourd'hui? Tout le monde devrait se poser cette question. Qu'est-ce qui alimente les menaces proférées dans le monde aujourd'hui? C'est la pauvreté. C'est la faim. C'est l'ignorance. C'est un manque d'institutions démocratiques. Ce sont les conflits civils. C'est la dégradation de l'environnement, le manque d'eau, la désertification. C'est tout cela. Ce sont aussi les pandémies et les énormes inégalités économiques. Tous ces problèmes causent des tensions dans le monde d'aujourd'hui. Ce n'est pas l'existence d'États voyous, comme le prétend l'opposition officielle qui reprend les termes utilisés par la Maison Blanche.

On parle de la Lybie. Imaginez un peu que la Lybie pourrait envoyer des missiles en Amérique du Nord. C'est ridicule! L'opposition officielle soulève des points tout à fait absurdes. Ces députés devraient avoir honte d'eux-mêmes parce qu'ils laissent entendre à l'extérieur de la Chambre que le Canada a des ennemis. Nommez-les. Où sont-ils? Qui sont-ils?

Il y a cette autre petite notion qu'avance l'opposition, à savoir que nous devons être sous la tente, à la table avec le NORAD, sous le prétexte illusoire qu'en étant à la table nous aurons notre mot à dire. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui croit réellement que nous pourrions influencer l'élaboration d'un système de défense antimissile si nous devions y adhérer? Y a-t-il quelqu'un qui pense que nous pourrions avoir le moindre poids à Washington? Ce programme n'est pas le nôtre. Nous ne mettrons pas un sou dans ce système. N'est-ce pas celui qui paie qui commande? On écouterait poliment le Canada, mais nous n'aurons aucun poids. La notion qu'il est important que nous participions aux discussions sous la tente, que nous soyons à la table, est si naïve qu'elle me donne envie de pleurer.

Mme Karen Kraft Sloan: C'est ridicule.

L'hon. Charles Caccia: C'est ridicule, comme le dit la députée de York-Nord.

Passons maintenant à une autre raison pour laquelle nous devrions faire très attention dans les dossiers de ce genre. À savoir celle qu'a mentionnée, et très justement, le député de York-Centre quand il a dit que nous ne devrions pas participer à la moindre activité qui pourrait conduire à l'arsenalisation de l'espace. C'est une considération très importante.

• (1710)

Nous avons déjà eu ce débat à la Chambre il y a une quinzaine de jours. Si on demandait au ministre de la Défense nationale si la possibilité de l'arsenalisation de l'espace existait, en toute honnêteté, il ne pourrait pas nier que cela risquerait d'arriver une fois que nous nous doterions d'un système antimissile. La pression serait considérable. C'est une possibilité que nous devrions prendre très au sérieux, comme nous le faisons d'ailleurs.

J'ai appris quelque chose à ce sujet il y a deux ou trois jours et cela m'a énormément troublé. Je crois qu'on en a parlé un peu plus tôt. Il s'agit de la décision prise par le comité sénatorial des forces armées à Washington. En effet, ce comité a décidé de lever l'interdiction de mettre au point des ogives nucléaires plus petites et plus facilement utilisables. Il a déjà voté en faveur de la levée totale de cette interdiction imposée il y a 10 ans. La prohibition n'existe plus. Nous avons appris par les médias que le gouvernement Bush et de nombreux républicains au Congrès avaient dit que la loi devait être abrogée car dans un monde remplis de nouvelles menaces dangereuses, les États-Unis avaient besoin d'une nouvelle génération d'armes à fusion de faible puissance capables de frappes ponctuelles, etc. Traduisons. En clair, cela veut dire des armes munies d'ogives d'une force de cinq kilotonnes, soit environ un tiers de la force des ogives nucléaires lancées sur Hiroshima en 1945 et qui ont fait 140 000 victimes civiles.

On peut se demander quel est le lien entre ce fait et le système de défense antimissile. Il est possible que ces sortes de signaux de réarmement, ces sortes d'initiatives en provenance de Washington finiront tôt ou tard par entraîner une arsenalisation de l'espace. Une fois que le processus sera enclenché, plus rien ne pourra nous arrêter si nous craignons d'éventuelles menaces.

Il y a une troisième raison. Premièrement, le NORAD n'a plus de raison d'être. Deuxièmement, le Canada n'a pas d'ennemi. Troisièmement, les menaces ne sont pas des menaces d'utilisation d'armes par certains pays, dont la Corée du Nord, qui se trouvent dans une situation économique désespérée. Les menaces proviennent d'autres sources. J'en ai mentionné de nombreuses, et celles que j'estime particulièrement importantes sont les inégalités économiques flagrantes, la pauvreté, la faim et la dégradation de l'environnement. À mon sens, ce sont les véritables menaces que nous devrions tenter d'enrayer.

Initiatives parlementaires

Mon collègue de Medicine Hat, pour qui j'ai énormément de respect, a fait une observation intéressante. Il a dit qu'il était nerveux de savoir qu'un certain pays possède des armes nucléaires. Je suis d'accord avec lui. Nous devrions être nerveux de savoir qu'un pays possède des armes nucléaires. Nous devons tenter de déterminer qui a le droit moral de posséder des armes de destruction massive. C'est un débat qui n'est pas encore commencé, mais le député de Medicine Hat a raison d'être nerveux. Nous sommes tous nerveux, mais pas à cause d'un seul pays d'Asie. Beaucoup de pays sont en possession d'armes de destruction massive.

• (1715)

Le vice-président: Comme il est 17 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations, et conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, d'office, toutes les questions nécessaires pour disposer des crédits sont mises aux voix et le vote par appel nominal est demandé et reporté au mardi 3 juin 2003.

La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE JOUR COMMÉMORATIF NATIONAL DES ENFANTS

M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner le deuxième dimanche de décembre Jour commémoratif national des enfants.

—Monsieur le Président, c'est un moment spécial pour tous les habitants de ce vaste pays qui ont perdu des enfants dans des circonstances violentes ou dans d'autres circonstances.

J'en appelle aux députés pour qu'ils appuient cette motion. Je les invite à joindre leur voix à celle d'autres nations et à appuyer la proclamation d'un jour commémoratif national des enfants.

Nous chérissons et nous aimons profondément nos enfants. Les parents ne peuvent que savoir à quel point les enfants sont précieux. Cela fend le coeur de voir un parent perdre un enfant, car la perte d'un enfant provoque une douleur atroce.

Ce sont des collègues, des amis ainsi que des habitants de L'Anseau-Loup, mon village au Labrador, Betty et Dennis Normore, qui m'ont donné l'idée de présenter cette motion. Betty et Dennis Normore ont perdu leur fille Paula, âgée de 14 ans, dans un accident tragique il y a deux ans. La motoneige qu'elle conduisait a raté un remblai, si bien que Paula a glissé en bas d'une côte pour ensuite plonger dans l'eau, sous la glace. Cet accident tragique a eu lieu en janvier. J'ai l'insigne honneur d'intervenir dans cette noble Chambre pour demander que l'on honore la mémoire d'enfants comme Paula ce jour-là.

Dennis est enseignant et directeur de la Mountain Field Academy, à Forteau, au Labrador. Il a toujours travaillé auprès d'enfants. Betty travaille dans le secteur de la santé dans un foyer pour personnes âgées. On a là les deux âges de la vie les plus éloignés: les enfants et les aînés. La motion concerne les enfants.

Les Normore ont perdu leur fille Paula en 2001 dans un accident tragique de motoneige. Paula était une élève brillante. Une merveilleuse jeune fille a perdu la vie dans cette tragédie. Cela nous rappelle à quel point la vie est précieuse et fragile pour nos enfants aussi.

Toute la communauté et de nombreuses personnes également partout au Labrador ont pleuré la disparition de Paula. Chaque année

on honore sa mémoire à l'occasion d'une collecte de fonds organisée par sa famille, ses amis et la communauté. Les gens qu'elle a quittés ont profité de sa perte tragique pour créer une oeuvre constructive.

La journée commémorative nationale des enfants est un autre moyen pour aider les parents, la famille et les êtres chers à recommencer à vivre normalement après la perte tragique d'un enfant. Ce concept a pris naissance aux États-Unis en 1996. Par la magie d'Internet, il s'est rapidement répandu chez les gens ordinaires et a été mis de l'avant par de nombreuses organisations cherchant à aider les parents et les familles à surmonter la mort d'un enfant.

The Compassionate Friends, un organisme d'entraide international, a contribué à promouvoir cet événement. Il a été fondé en Angleterre en 1968. Il a maintenant des sections dans le monde entier, dans 29 pays plus précisément, dont les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Australie, la Russie et la Nouvelle-Zélande.

The Compassionate Friends est un regroupement de gens ordinaires, composé de parents et de frères et soeurs d'enfants décédés à tout âge, de quelque cause que ce soit. Cet organisme compte plus de 50 sections au Canada, qui s'emploient à aider les familles endeuillées.

Le deuxième dimanche de décembre, les familles se réunissent pour se rappeler leurs enfants, les pleurer et honorer leur mémoire, et aussi pour s'épauler. Cette période de l'année est particulièrement difficile pour les familles endeuillées, qui s'apprennent à passer les fêtes en l'absence de l'enfant si cher à leur coeur.

• (1720)

Cela permet aux parents ainsi qu'aux frères et aux soeurs de partager leur douleur, de trouver du réconfort, d'accumuler des forces et de guérir, et en particulier de se rappeler de la jeune personne disparue. Un aspect particulièrement touchant de cette journée-là, c'est la «vague de lumières». À 19 heures, heure locale, en public ou en privé, dans les villes de la planète, des personnes se rassemblent pour commémorer la mémoire des enfants spéciaux qu'ils ont perdus. Elles allument des chandelles en guise de symbolise de la vie de ces enfants.

Il s'ensuit une vague d'éclairage à la chandelle qui débute en Nouvelle-Zélande et qui se répand partout dans le monde. À chaque heure, au moment où les chandelles finissent de se consumer dans une partie du monde, la vague reprend dans une autre région. La flamme des chandelles, au même titre que la vie des enfants, est fragile. En s'associant avec des familles venant de partout dans le monde, toutes les personnes ayant de la peine peuvent trouver de la force et du réconfort.

C'est une activité multiculturelle et non confessionnelle qui unit des familles et des êtres chers venant de partout dans le monde, non seulement dans leur peine, mais aussi dans leur espoir.

Initiatives parlementaires

Bien que la peine que provoque le décès d'un enfant soit une réalité avec laquelle doivent chaque jour vivre les membres survivants de la famille, le Jour commémoratif national des enfants offrira aux familles une occasion spéciale de s'unir. Ce Jour commémoratif aidera des collectivités entières, des professionnels de la santé et d'autres intervenants à sensibiliser davantage les gens aux besoins des familles affligées. Il aidera ces familles à continuer de faire ensemble oeuvre positive en s'inspirant de leurs tragédies personnelles.

Aux États-Unis, depuis 1999, le Sénat a reconnu chaque année le Jour commémoratif national des enfants. Ce jour est aussi commémoré dans de nombreux pays qui participent à la vague de lumières et à d'autres activités commémoratives.

Si cette motion d'initiative ministérielle était adoptée, je crois que ce serait la première fois qu'un jour commémoratif national des enfants est reconnu de façon permanente par un Parlement national. Cette mesure ne crée pas un congé férié ou public et ne coûte rien aux Canadiens ou au gouvernement du Canada. Il nous permet cependant de reconnaître les familles affligées et de leur témoigner notre appui et d'aboutir à quelque chose de positif à partir de circonstances aussi tragiques.

Je tiens à féliciter Betty et Dennis Normore de la force et du courage dont ils ont fait preuve après la perte de leur fille Paula. Ils aident d'autres personnes vivant une situation semblable à faire face à leur façon à la perte d'un être cher.

Je tiens aussi à les remercier d'avoir porté à mon attention leur suggestion précieuse. C'est pour moi un honneur et un privilège de la présenter aujourd'hui à la Chambre.

J'espère que la motion visant la création du Jour commémoratif national des enfants recevra l'appui de tous les députés de tous les partis ainsi que des Canadiens de tout le pays. J'espère que nous pouvons unir nos efforts pour venir en aide aux familles affligées et que toutes nos collectivités s'uniront pour rendre hommage à la mémoire des précieux enfants qu'elles ont perdus.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie aujourd'hui, que je participe à ce débat sur la motion M-396, présentée par mon collègue d'en face, le député de Labrador. Cette motion stipule, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner le deuxième dimanche de décembre Jour commémoratif national des enfants.

D'entrée de jeu, j'aimerais vous indiquer que je suis favorable à cette motion qui veut faire respecter un engagement que, à mon humble avis, le Canada aurait dû prendre bien auparavant.

Il faut se rappeler qu'il existe déjà une Journée mondiale de l'enfance, célébrée le 20 novembre de chaque année. En 1954, par sa résolution 836, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé d'instituer que chaque année il y ait la Journée mondiale de l'enfance, que ce soit une journée de fraternité mondiale, de compréhension entre les enfants et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier. Il a donc été proposé aux gouvernements, en 1954, que cette journée soit célébrée à la date qui leur semblait le plus approprié.

Le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959 et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989. Il est plutôt paradoxal que le Canada ne réponde que plusieurs années plus tard, puisque c'est en 1954 que l'Assemblée générale des Nations Unies demandait aux pays, incluant le Canada, d'instituer une telle

journée. Donc, aujourd'hui, en 2003, près de 40 ans plus tard, nous en sommes à discuter de ce qui devrait, et aurait dû être une évidence depuis 1954.

Déjà plusieurs organisations et regroupements ont eu la chance, lorsque venait la Journée mondiale de l'enfance, de commémorer cette journée à leur façon. Ce qui est paradoxal aujourd'hui et ce qu'il faut retenir, si le gouvernement et cette Chambre acceptent que soit désignée une journée de l'enfance au Canada, c'est qu'il faudra que cette journée ne serve pas simplement de jour commémoratif national des enfants. Cela devra nous permettre aussi, comme société, de faire la lumière, de faire le bilan du gouvernement dans l'aide à l'enfance, à tous les égards.

Il faut se rappeler qu'il ne s'agit pas juste d'instituer une journée commémorative pour les enfants, mais il faut prendre des actions concrètes pour réduire les fléaux considérables qui affligent les enfants, et ce de façon importante.

Il faut se rappeler que c'est en novembre 1989 que tous les partis politiques à la Chambre des communes ont voté unanimement pour travailler à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici 2000. L'ensemble des représentants de ce Parlement ont dit que la pauvreté infantile était une priorité.

Mais quand on regarde les résultats aujourd'hui et qu'on apprend que deux millions d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté, malgré que ce gouvernement ait inclus le dossier de l'enfance dans deux discours du Trône, il y a de quoi se poser des questions. On peut se dire qu'on aura beau instituer une journée commémorative pour l'enfance, ce n'est pas cela qui réglera ce que les familles attendent de nous. Il faut arriver avec des propositions concrètes et des changements concrets.

● (1725)

Quand on sait que parmi 17 autres pays industrialisés du monde, le Canada arrive au 2^e rang au chapitre de la pauvreté infantile, après les États-Unis, voilà, à mon avis, ce qu'une journée commémorative peut permettre. Cela permettrait de jeter de la lumière sur des éléments et des fléaux dont sont victimes les enfants afin d'y apporter des solutions concrètes. Je pense qu'il faut mettre en lumière ces évidences qui affligent les enfants.

Par rapport à 1989, il y a 68 p. 100 plus d'enfants qui vivent dans des familles recevant de l'aide sociale. En 1989, tous ensemble, les parlementaires ont voté à l'unanimité pour lutter contre la pauvreté infantile. Par rapport à 1989, il y a 44 p. 100 plus de familles qui connaissent aujourd'hui des périodes de chômage. Les enfants autochtones sont plus à risque de vivre dans la pauvreté que les autres enfants. Le revenu annuel d'une famille pauvre avec des enfants se chiffre à 16 700 \$. Quand on sait toutes ces choses, voilà ce qu'une journée commémorative devrait permettre de mettre sur la table. Cela permettrait de présenter des réalités pour mieux être en mesure de résoudre ces fléaux.

Mais il faut aussi que cette journée permette au Canada de prendre en considération et d'appliquer ses engagements internationaux en matière d'enfants. Le Canada a ratifié la Convention sur les droits de l'enfant. Le Canada a ratifié de nombreuses conventions internationales. Non seulement faut-il les ratifier, mais il faut les appliquer.

Par exemple, j'ai fait adopter à l'unanimité, ici en cette Chambre, une motion qui demandait justement que la convention des Nations Unies sur les aspects civils de l'enlèvement d'enfants soient respectés. Voilà un leadership que le Canada doit démontrer auprès des pays qui n'ont pas ratifié cette convention, laquelle est fondamentale dans le cadre des enfants disparus.

Nous savons que les enfants sont touchés par différentes problématiques. Il y a les enfants victimes de la guerre. On a assisté à une augmentation fulgurante des réseaux de pornographie infantile. Il y a des enfants disparus et de la violence de plus en plus grande faite aux enfants.

À mon avis, nous devons faire en sorte que cette journée commémorative nous permette de rassembler la société civile et les élus afin d'en venir à un plan d'action énergique nous permettant de résoudre bon nombre de problématiques que j'ai abordées aujourd'hui. Il faut que cette proposition de journée commémorative, que le député de Labrador présente et que j'appuie, nous permette de faire un bilan annuel des pas faits par la société civile et par ce gouvernement.

Ce n'est pas nécessairement une journée de fête. Cela doit être une journée qui nous permet de présenter des problématiques et de regarder le travail que nous avons fait ensemble, de voir si nous avons réussi à réduire la pauvreté infantile, les disparitions d'enfants et les réseaux de pornographie infantile. Voilà ce à quoi doit servir une telle journée.

Comme je l'ai dit, c'est avec une grande joie que je participe à ce débat. Je remercie le député d'avoir présenté cette motion. Personnellement, je voterai faveur de celle-ci. Je suis convaincu que ma formation politique fera de même. Mais retenons une chose: cette journée est importante parce qu'elle nous permet de mettre l'accent sur ce qu'il y a de plus fondamental dans une société, c'est-à-dire les enfants et la protection de leurs droits.

Il faut faire en sorte qu'on soit en mesure qu'ils vivent dans une société plus équilibrée. Bien souvent, ils sont considérés comme des victimes. Nous avons la responsabilité de leur offrir un choix meilleur, un choix qui nous permettra bien sûr de respecter leurs droits, mais aussi et surtout de leur permettre une pleine émancipation et de leur permettre de se réaliser. À mon avis, c'est ainsi qu'on formera une société d'avenir, une société équilibrée fondée sur le respect des droits des enfants.

• (1730)

[Traduction]

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de cette motion d'initiative parlementaire, la motion n° 396, présentée par notre collègue du Labrador.

Pour ceux qui nous écoutent, je voudrais rappeler que la motion dit ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner le deuxième dimanche de décembre Jour commémoratif national des enfants.

Les enfants et la place très spéciale qu'ils occupent dans nos coeurs ont été utilisés pour promouvoir de nombreuses questions et idées, certaines bonnes et d'autres moins, mais cette proposition tendant à reconnaître un Jour commémoratif national des enfants est excellente à mon avis.

De nombreux jours sont mis de côté pour se rappeler de choses spéciales. En effet, nous reconnaissons la valeur de ces journées et c'est ainsi que nous avons Noël, Pâques, le jour de l'An, la Fête des mères, la Fête des pères, la fête du Travail, le jour du Souvenir, la Journée nationale de l'enfant, la Journée nationale de l'alphabétisation et le reste.

Un Jour commémoratif national des enfants serait un ajout utile à cette tradition de jours du souvenir et étant donné, sauf erreur, qu'il n'est pas nécessaire de dépenser des deniers publics pour mettre en

Initiatives parlementaires

oeuvre cette proposition, des préoccupations à cet égard ne devraient pas limiter l'appui à cette initiative.

Étant donné qu'il s'agit d'un jour commémoratif, nous savons qu'on veut ainsi se rappeler d'une chose. On veut en l'occurrence se rappeler la mort d'un enfant, une expérience tout à fait tragique. L'objectif d'un Jour commémoratif national des enfants serait d'aider les gens, surtout les parents, à se rappeler de leur perte d'une façon bien spéciale. Ce serait une journée au cours de laquelle des événements spéciaux pourraient être organisés pour rassembler des gens qui n'ont peut-être rien d'autre en commun si ce n'est qu'ils ont eu à subir la perte d'un enfant et pleurent la mort d'un enfant.

Cela pourrait jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'aider de nombreuses familles à faire leur deuil. Ce serait une façon de dire aux familles en deuil que la société appuie leur besoin de se rappeler, même des années après la perte de leur enfant. Nous ne voulons pas que ces gens fassent comme si rien ne s'était passé et oublient cette tragédie après quelques années.

En fonction du système de soutien sur lequel les intéressés peuvent compter, ils peuvent recevoir beaucoup de réconfort dans les premiers jours d'une perte alors que les gens se réunissent autour d'eux, mais cet appui peut se réduire de façon très marquée bien avant qu'ils ne finissent de faire leur deuil et qu'ils ne soient remis. Un Jour commémoratif national des enfants pourrait aider à remédier à cette situation.

Je crois très raisonnable de supposer que, sur les plus de 300 députés que compte la Chambre, il y en a au moins quelques-uns qui ont déjà eux-mêmes perdu un enfant. Je m'attends à une très forte empathie à l'égard d'une proposition comme celle-ci.

Il y a bien des façons de perdre un enfant. Si l'on interrogeait 100 personnes à qui s'est arrivé, on verrait qu'il n'y a pas deux expériences identiques. Et j'estime que nous parlons ici d'enfants et d'adolescents. Ce n'est pas parce que notre enfant grandit qu'il cesse d'être notre enfant. J'ai trois fils de 24, 9 et 3 ans, et une fille de 21 ans. Ils sont mes enfants et le resteront jusqu'à mon dernier souffle.

Des enfants périssent dans de tragiques accidents de la route. Il y a un site Web qui donne accès sur Internet à des mémoriaux élevés par des parents à la mémoire de leurs enfants morts. Il y en a un qui raconte comment un garçon a été heurté par une voiture en essayant de traverser la route en courant. C'est une mort vraiment tragique. Un autre mémorial rappelle comment une jeune fille est morte, quelques jours seulement avant d'obtenir son diplôme, lorsqu'elle s'est endormie au volant de sa voiture, à quelques kilomètres seulement de chez elle.

Il y a aussi des enfants morts du cancer, du sida ou de diverses maladies infantiles. Il y a le mémorial internet d'une magnifique fillette morte à l'âge de trois ans. Tout le monde croyait qu'elle était née en bonne santé. Toutefois, deux mois après son premier anniversaire, elle a commencé à marcher en penchant d'un côté et l'on a bientôt découvert qu'elle avait au cerveau une tumeur maligne de la grosseur d'une balle de golf.

Beaucoup de parents ne se remettent jamais de la douleur de ces tragédies, du moins dans cette vie, et cela les encourage beaucoup de ne pas avoir à porter seul cette douleur. Que, une fois par année au moins, ils aient un moment spécial pour se rappeler avec d'autres de leur enfant mort. Un jour commémoratif national des enfants pourrait être vraiment précieux pour les parents qui doivent s'adapter, qui doivent survivre, à la perte d'un enfant.

Initiatives parlementaires

● (1735)

Ce ne sont pas les seules tragédies de l'enfance. Des milliers de femmes et de familles qui attendent impatiemment la naissance d'un nouvel enfant sont confrontées au drame d'une fausse couche ou d'un avortement spontané. Au moment où je prenais connaissance de cela, il m'est tout de suite venu à l'esprit que ma belle-soeur Marilyn avait fait plusieurs fausses couches après quelques mois de grossesse. Mon frère Lincoln et son épouse Marilyn ont donc vécu ce drame à plusieurs reprises. Un jour, ils ont adopté un fils spécial, en l'occurrence Nathaniel, qu'ils ont choisi alors qu'il n'était encore qu'un nourrisson. Par la suite, ils ont conçus deux autres enfants, Samuel et Tabitha, qui ont vu le jour. Néanmoins, cela n'efface pas complètement la peine et l'immense sentiment de perte ressentis lors des nombreux avortements spontanés qu'ils ont vécus.

Mon épouse et moi avons également connu deux fausses couches et nous croyons qu'un jour, nous rencontrerons ces petits anges au paradis. Tant qu'ils n'en ont pas fait eux-mêmes l'expérience eux-mêmes, bien peu de gens comprennent le traumatisme que provoque une fausse couche. Les femmes qui vivent un tel drame sont affectées, ne serait-ce qu'à cause de la controverse qui entoure le fœtus, dans notre société, puisqu'on se demande s'il s'agit vraiment d'un enfant. En outre, elles peuvent se sentir très isolées dans cette triste expérience et peu à l'aise pour épancher leur cœur auprès de gens qui estiment dès le départ qu'elles ne devraient pas s'en faire autant.

Il y a deux semaines, grâce à la technologie incroyable à laquelle nous avons accès aujourd'hui, j'ai envoyé une photo à tous mes collègues sur la colline. C'était une échographie d'un fœtus de moins de deux mois prise à 56 jours, durant le premier trimestre de la grossesse. Le fœtus avait clairement la forme humaine. On pouvait distinguer les mains, les pieds, les organes, les yeux, le visage ainsi de suite. Afin de légitimer les avortements, certaines personnes continuent de décrire les fœtus rendus à ce stade comme un paquet de tissus, mais la technologie médicale a démasqué cette déception, cette prétention frauduleuse puisque nous savons qu'il s'agit d'une vie, d'un être humain, d'un nourrisson.

L'avortement tue environ 100 000 enfants par année au Canada. Malheureusement, la rhétorique et la politisation de la question ont caché à la population le traumatisme psychologique que vivent les femmes confrontées à l'avortement.

Que ressentent par la suite les femmes qui choisissent l'avortement? J'ai suffisamment parlé avec elles pour le savoir. Bon nombre d'entre elles ressentent des remords, des regrets et de la culpabilité, mais puisque la société leur interdit d'exprimer ouvertement leur peine et puisqu'elles ont honte d'avoir fait ce choix, elles intériorisent leurs émotions et celles-ci se manifestent ultérieurement sous forme de comportement destructeur et parfois même nocif. Peu importe ce que les autres leur disent et peu importe les circonstances qui les ont poussées à prendre cette décision, bon nombre de ces femmes savent ce qu'elles ont détruit à l'intérieur de leur corps et elles sont tristes. Dans bien des cas, elles ont été poussées par un mari, un conjoint, un ami, une mère, une soeur ou un membre de leur famille et elles pleurent la perte de leur bébé.

La semaine dernière, lors d'un point de presse, plusieurs de mes collègues et moi-même avons partagé la tribune avec des femmes qui disaient à quel point elles regrettaient d'avoir subi un avortement plusieurs années auparavant. L'une d'entre elles, Angelina Steenstra, a parlé des choix de vie destructeurs qu'elle a faits pour essayer d'oublier et elle a raconté comment, à cause de ce mode de vie, elle a contracté une maladie transmissible sexuellement qui l'a rendue

stérile de sorte qu'elle ne peut plus avoir d'enfant. Son histoire est semblable à des milliers d'autres. Ces femmes sont tristes. Après un avortement, bien des femmes pleurent leur perte. Le Jour commémoratif national des enfants serait pour elles l'occasion de faire la paix avec elles-mêmes.

Un certain nombre de monuments ont été érigés dans des cimetières un peu partout au pays et dans ma province, la Saskatchewan, notamment à Saskatoon, à la mémoire des enfants qui n'ont pas eu la chance de naître. Je crois comprendre qu'on retrouve de tels monuments dans toutes les régions du pays et même de l'Amérique du Nord. Les Canadiens tiennent à commémorer la perte de ces enfants au lieu d'en faire abstraction comme s'ils n'avaient aucune importance.

Nous devons aussi penser aux enfants morts-nés et à ceux qui sont morts du syndrome de mort subite du nourrisson. Il s'agit d'un terrible phénomène qu'on s'explique encore mal. Les Américains tiennent une journée commémorative à l'instigation de groupes qui apportent leur soutien aux parents d'enfants morts de ce syndrome.

N'oublions pas non plus les enfants tués et ceux qui sont morts dans des accidents tragiques. Il existe d'innombrables cas et exemples. Ils illustrent bien l'impact que pourrait avoir un jour commémoratif national des enfants sur la vie de milliers de Canadiens.

Il n'y a pas de mots pour décrire la douleur qu'éprouvent les parents à la mort d'un enfant. Les liens qui existent entre les parents et leurs enfants sont intangibles et échappent à notre compréhension.

● (1740)

Il nous reste à espérer que les députés reconnaîtront la relation spéciale qui lie les parents à leurs enfants en désignant au Canada un jour commémoratif national des enfants. Je félicite le député d'avoir pris cette initiative.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole ce soir sur la motion M-396 présentée par le député de Labrador et de l'en féliciter. Sa motion dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner le deuxième dimanche de décembre Jour commémoratif national des enfants.

Je trouve que c'est un des plus beaux gestes qu'on pouvait faire par les temps qui courent et qui pouvait être fait à la Chambre des communes, considérant tous les problèmes qu'on a au Canada, et desquels on ne peut pas se vanter. C'est vraiment un beau geste que de présenter à la Chambre des communes une motion comme celle-ci, qui reconnaît les enfants décédés en bas âge, et c'est aussi le bon moment de la présenter.

Je tiens à souligner que les collègues de notre parti et moi-même allons appuyer la motion du député de Labrador. Je le remercie encore sincèrement au nom de notre parti et au nom des Canadiens et des Canadiennes, des pères et des mères qui ont eu la malchance de perdre un de leurs enfants.

Initiatives parlementaires

On a déjà dit que cela a commencé aux États-Unis. C'est quelque chose qui est bien vu. Il y a peut-être une question concernant cette motion et ce serait quelque chose à étudier. En effet, on demandait que ce soit lors de la deuxième semaine de décembre. Il faut se rappeler que le 8 décembre est la journée commémorative de la tuerie à l'École polytechnique de Montréal, où 14 jeunes femmes ont perdu la vie. En outre, on reconnaît le 10 décembre comme étant la Journée des droits de l'homme consacrée par les Nations Unies. Or, en choisissant le deuxième dimanche, il pourrait arriver qu'on souligne deux événements en même temps.

Je suis certain que le député est conscient de cela et que la Chambre devrait aussi en être consciente et voir à ce que ce soit une journée unique qui ne soit pas jumelée à une autre commémoration. Ainsi, les parents pourraient se consacrer à quelque chose d'essentiel, comme une sobre cérémonie à la chandelle ou quelque chose faisant en sorte que les gens pourraient se rappeler et se réunir en famille. Aussi, tout le monde pourrait en parler. Le Canada au complet pourrait en parler et reconnaître cela. Parce que ce sont des jours tristes pour des familles. Ce sont des journées qui ne sont pas faciles.

Personnellement, je ne suis pas passé par là, je n'ai pas perdu un de mes enfants, mais c'est la dernière des choses que je souhaiterais dans la vie, soit de perdre un de mes enfants. Alors, pour les personnes qui ont perdu un enfant, ce doit être quelque chose qui n'est pas facile. Par exemple, un de mes frères a perdu une fille à la naissance. Après, il a eu six garçons. Deux de ses enfants se sont fait tuer accidentellement. Ce ne sont pas des choses faciles à vivre pour des parents.

Or, quand une motion comme celle-ci veut reconnaître une journée nationale, je crois que c'est une chose digne de ce nom. En effet, on reconnaît la fête du Travail. Les autres députés l'ont dit: on reconnaît la fête des Mères, la fête des Pères; reconnaître un deuil comme cela, c'est important. Combien des parents ont perdu un enfant, parce que leur enfant est décédé pendant la nuit? Cette journée nous donnerait la chance de vivre en famille, en tant que citoyen d'une région, d'une municipalité, d'une paroisse, et nous rappellerait qu'on ne peut pas oublier cela, de la même façon que la famille ne l'oublie pas. Cela rappellerait aux personnes à qui ce n'est pas arrivé toute la peine que ces gens ont. Cela permettrait à ceux-là de se joindre à ceux-ci. Je pense que c'est le plus beau cadeau que cette motion amène. Cela incite les personnes qui n'ont pas vécu un tel drame à se joindre à leur voisin, à leur soeur, à leur frère qui sont passés par là. Et ensemble, tout le monde va se rappeler ce qui est arrivé. Ce serait une journée nationale qu'on soulignerait tous ensemble.

Aussi, on peut se pencher aujourd'hui sur la question du nombre d'enfants qu'on perd et qui décèdent à cause de la faim. Aujourd'hui, on pense parfois qu'au Canada, le plus beau pays du monde, il n'y a pas d'enfants qui meurent de faim, mais il y en a. Je crois que parfois les autorités ne le dénoncent pas. Elles ne veulent pas montrer ces choses. Mais des enfants décèdent parfois, et c'est peut-être par manque de nourriture, comme cela arrive dans d'autres pays.

• (1745)

On a dit, il n'y a pas si longtemps, qu'il y avait 1,4 million d'enfants qui avaient faim au Canada. Il est certain qu'il y a des familles où il y a des enfants qui peuvent décéder à cause de la maladie, mais c'est peut-être un manque de nutrition qui a amené des maladies à de jeunes enfants qui sont décédés.

Je ne prendrai peut-être pas tout mon temps sur ce sujet, mais je veux seulement être certain de dire au député de Labrador que le Nouveau Parti démocratique est d'accord avec sa motion. Nous

voulons le féliciter sincèrement pour l'avoir présentée à la Chambre des Communes. Nous allons voter en faveur de sa motion.

• (1750)

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter devant la Chambre de cette motion qui invite le gouvernement du Canada à instituer une journée nationale du souvenir pour les enfants.

L'idée d'instituer une journée particulière pour rendre hommage aux enfants canadiens est tout à fait louable. Elle illustre la détermination de la société canadienne à respecter les enfants, à ne pas les oublier et à leur rendre hommage pour tout ce qu'ils nous apportent au cours de notre vie.

Je constate avec plaisir que cette idée de l'importance des enfants a déjà reçu le soutien de cette Chambre lorsqu'elle a adopté le projet de loi C-371, désigné Loi sur la journée de l'enfant. Il y a précisément 10 ans, cette loi a prescrit que le 20 novembre servira annuellement à rendre hommage aux enfants et qu'elle aura une incidence positive sur leur vie, leurs accomplissements et la part qu'ils prennent dans la société.

Au cours de la dernière décennie, la Journée nationale de l'enfant est devenue un mécanisme important pour que les collectivités et les familles puissent rendre hommage, respecter et chérir les enfants de la manière qu'ils jugent la plus appropriée.

Durant les prochaines minutes, je désire faire valoir les progrès que nous avons accomplis dans ce pays à l'égard des enfants grâce à la Journée nationale de l'enfant. Vous vous rendez compte que cette importante journée a permis de mieux faire connaître les droits qui leur ont été reconnus et de susciter un engagement collectif accru afin que les enfants du Canada aient les possibilités voulues de développer tout leur potentiel.

La Journée nationale de l'enfant a lieu le 20 novembre afin de commémorer deux mesures historiques de la part des Nations Unies: l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant, le 20 novembre 1959, et, plus importante encore, l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989.

Étant donné qu'il s'agit de l'entente internationale en matière de droits de la personne la plus complète qui soit, la convention énonce les droits fondamentaux dont peuvent se prévaloir les enfants du monde entier et elle protège ces droits en fixant des normes qui régissent leur survie, leur croissance et leur protection.

Cette convention touche tous les aspects de la vie des enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans, notamment leurs droits fondamentaux en matière d'alimentation, d'habitation et d'accès à l'eau potable. Elle traite également des soins de santé, des loisirs et de l'éducation des enfants, de leur protection contre l'exploitation et la violence, et des possibilités qu'on doit leur offrir de s'exprimer et d'être écoutés à l'égard des questions qui les concernent.

Il est également important de noter que la convention accorde un rôle essentiel aux parents et à la famille en ce qui a trait à l'éducation des enfants et offre un cadre qui met en lumière les droits et les responsabilités des parents.

Depuis que les Nations Unies l'ont adoptée en 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant constitue le traité le plus ratifié de l'histoire en matière de droits de la personne.

Initiatives parlementaires

À titre de signataire de cette convention, le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer ses dispositions dans le cadre de ses propres lois, programmes et politiques. La Journée nationale de l'enfant est l'une des manifestations les plus positives et les plus tangibles de cet engagement national.

Depuis 1994, Santé Canada a joué un rôle prépondérant à l'égard de la Journée nationale de l'enfant en élaborant et en diffusant des documents éducatifs sur la convention, ainsi qu'en apportant son soutien à des activités et à des événements spéciaux destinés à sensibiliser la population à des enjeux importants comme la protection, la sécurité et le développement sain des enfants.

Tout récemment, les activités de la Journée nationale de l'enfant ont été mises en relation avec une autre activité d'envergure des Nations Unies, soit la session extraordinaire sur les enfants qu'elle a tenue le printemps dernier à New York.

En prévision de cette session, le gouvernement du Canada a souligné la Journée nationale de l'enfant de 2001 en invitant les enfants et les adolescents à exprimer leur opinion sur des questions qui les concernent. Leurs observations ont été rassemblées dans un rapport intitulé: «Votre voix compte: Les jeunes parlent des questions liées à la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants».

Ce rapport mentionne notamment que les enfants et les adolescents canadiens désirent fortement préserver leur environnement et être à l'abri de la violence.

L'opinion de la jeunesse canadienne a été intégrée à la déclaration et au plan d'action, intitulés: «Un monde digne des enfants», qui ont découlé de la session extraordinaire des Nations Unies.

Ce plan d'action soutient les principes et les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant et constitue un programme qui énonce des objectifs, des stratégies et des mesures dans les quatre domaines suivants: la promotion d'une existence meilleure, l'accès à une éducation de qualité, la protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH, responsable du sida.

Pour que ce programme soit appliqué dans chaque foyer, «Un monde digne des enfants» a servi de thème à la Journée nationale de l'enfant en 2002.

Ce thème a donné lieu à une activité d'envergure, à savoir la production d'un cédérom sur les droits des enfants à l'intention des enseignants. Il a été conçu en collaboration avec des organisations non gouvernementales comme «Save the Children Canada», le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Coalition canadienne pour les droits des enfants. Il a été distribué l'automne dernier à un échantillon représentatif d'établissements scolaires dans l'ensemble du pays. Ce cédérom donne des renseignements sur la Journée nationale de l'enfant, la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant.

• (1755)

Il offre également des activités créatives permettant aux enfants de connaître leurs droits, d'accéder à des sites web éducatifs et de s'informer sur le projet canadien de galerie des dessins d'enfants.

Ce projet artistique a donné lieu à la création et à la distribution de cartes postales promouvant un monde digne des enfants ainsi qu'à leur participation aux activités commémorant la Journée nationale de l'enfant en 2002. Ces cartes postales ont été expédiées un peu partout au pays, à des établissements scolaires et à des détachements de la Gendarmerie royale du Canada choisis au hasard.

Le 20 novembre dernier a également permis à Santé Canada de réaliser une autre activité dans le cadre de la Journée nationale de l'enfant, à savoir la réimpression d'une affiche à l'intention des enfants énonçant en termes simples les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le ministère a également actualisé son très populaire site web sur la Journée nationale de l'enfant en y offrant d'autres renseignements sur les droits des enfants et sur la session extraordinaire des Nations Unies.

La Journée nationale de l'enfant de 2002 a en outre été marquée par la publication de deux rapports importants sur les progrès qu'a accomplis le gouvernement du Canada en vue d'aider les jeunes enfants à prendre un bon essor dans la vie.

Le premier d'entre eux, intitulé «Rapport sur les activités et les dépenses liées au développement de la petite enfance», expose en détail les progrès qu'a réalisés le gouvernement pour soutenir les jeunes enfants et leur famille dans le cadre de l'Accord sur le développement de la petite enfance, dont les premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont annoncé la conclusion en septembre 2000.

Au nombre des activités dont fait état ce rapport, on compte une nouvelle campagne de sensibilisation à l'acide folique, la majoration des prestations parentales de maternité, et des projets subventionnés récemment dans le cadre du Programme d'action communautaire pour les enfants de Santé Canada.

Le deuxième rapport publié lors de la Journée nationale de l'enfant en 2002, intitulé «Le Bien-être des jeunes enfants au Canada», montre que la vaste majorité d'entre eux grandissent dans des milieux sécuritaires et sains. Il relève cependant les améliorations à apporter dans la collecte de données sur les enfants autochtones et les enfants handicapés, deux domaines sur lesquels se penche maintenant le gouvernement.

Les rapports et activités que je viens de mentionner illustrent l'importance de la Journée nationale de l'enfant, car elle sert annuellement à rappeler l'engagement permanent que notre pays a pris en vue de veiller à la santé et au bien-être de ses citoyens les plus jeunes et les plus vulnérables.

Le plus important message que la Journée nationale de l'enfant diffuse aux Canadiens les incite à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que nos enfants se développent dans un climat d'amour, de sympathie et de compréhension, qu'on les considère comme des personnes au stade de l'enfance et qu'on leur offre toutes les possibilités de se réaliser pleinement au stade adulte.

Une décennie après la promulgation de la Loi sur la Journée de l'enfant par cette Chambre, il est gratifiant de voir que cette journée nationale occupe une grande place dans le cœur des familles, des établissements scolaires, des entreprises, des centres de jour, des groupes de jeunes et des organismes communautaires aux quatre coins du pays.

Il me fait plaisir que l'esprit de cette motion soit en concordance avec l'initiative déjà entreprise par le gouvernement. Il nous fera certainement plaisir d'appuyer cette motion qui nous permettra de nous souvenir de façon particulière et communautaire des enfants que nous avons perdus.

[Traduction]

M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mes collègues. J'apprécie énormément leur appui, particulièrement celui du secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé et de mes collègues d'en face, notamment du NPD et de l'Alliance canadienne, qui ont pris la parole. Je les remercie tous infiniment.

C'est une motion tout à fait appropriée et opportune et je dis merci. Je suis sûr que tous les Canadiens, en particulier les familles qui ont perdu un enfant, seront très reconnaissants que le présent débat ait eu lieu. J'attends avec impatience le vote sur la motion afin que cette mesure soit instaurée et qu'elle fasse partie de la société canadienne. Je pense que c'est fantastique.

Pendant que j'écoutais je me rappelais des souvenirs, comme nous pouvons tous le faire. J'ai beaucoup de chance d'avoir deux enfants magnifiques. J'ai entendu les autres députés parler de leurs enfants. Mes enfants sont à l'université. Je pense à l'enfant qu'était Paula Normore et je pense aux enfants de mes amis que j'ai toujours connus.

J'ai un bon ami que je suis allé voir à Noël il y a quelques années. Il avait un fils de 16 ans qui a été tué dans un accident de motoneige à Labrador City. J'ai pensé aux jeunes qui sont tués dans l'écrasement de petits avions et autres. Et puis j'ai pensé à ce moment fabuleux dont je suis très fier.

Je suis très fier que mes électeurs m'aient fait cette proposition. Je suis très fier de mes collaborateurs qui m'ont aidé à donner forme à cette idée. Je crois que cette initiative sera appuyée à l'unanimité par le Parlement.

Cela dit, je suis reconnaissant de cette occasion d'intervenir. J'attends le vote avec impatience. Je sais que Dennis et Betty Normore, ainsi que tous les parents canadiens, seront heureux que cette initiative aboutisse. Il est vraiment bon que nous ayons un Jour commémoratif national des enfants.

• (1800)

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président: Est-on d'accord pour dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE BUDGET

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 20 février, je suis intervenu pendant la période des questions afin d'exprimer mes inquiétudes par rapport au refus du gouvernement fédéral de respecter les champs de compétence des provinces dans son budget présenté quelques jours plus tôt. J'ai souligné que, d'un océan à l'autre, de nombreux gouvernements provinciaux s'étaient dits déçus du budget, l'opposition au budget fédéral ayant été exprimée d'une manière particulièrement claire à l'Assemblée nationale du Québec.

Ajournement

Celle qui était alors la ministre des Finances du Québec, le chef de l'ADQ et la porte-parole en matière de finances du Parti libéral du Québec, qui était à ce moment-là dans l'opposition, ont tous dénoncé farouchement l'ingérence du gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces. À l'époque, je voulais savoir pourquoi le ministre ne faisait pas confiance aux provinces pour administrer des programmes visant la santé, les familles, le logement social et l'éducation.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales m'a donné une réponse très insatisfaisante. Je veux aujourd'hui revenir à la charge et demander au gouvernement fédéral pourquoi il empiète sur les droits des provinces d'administrer des programmes sociaux, comme l'éducation par exemple.

Permettez-moi de donner un exemple flagrant de l'insensibilité dont le gouvernement a fait preuve dans son budget par rapport aux priorités en matière d'éducation.

Dans le projet de loi C-28, portant mise en oeuvre du budget, le gouvernement fédéral prévoit modifier rétroactivement les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise relatives au transport scolaire, et ce, après avoir perdu une cause type au Québec et s'être fait ordonner par les tribunaux de rembourser la TPS payée par les écoles pour le transport scolaire. Étonnamment, la solution du gouvernement libéral n'est pas de simplement verser aux conseils scolaires l'argent qu'il leur doit. Au lieu de cela, le budget prévoit une disposition à effet rétroactif pour justifier une taxe sur le financement des écoles qui a été déclarée illégale par les tribunaux.

Techniquement, le gouvernement fédéral a peut-être le droit d'imposer des taxes rétroactives aux écoles, mais il va sans dire qu'une telle mesure n'est absolument pas justifiée du point de vue moral. Des fonds qui auraient pu être utilisés pour instruire nos enfants seront désormais détournés vers les puits sans fond qu'est le Trésor fédéral.

Cette question ne touche pas seulement le Québec. Dans l'est ontarien, le conseil scolaire de Upper Canada sera privé de 2,59 millions de dollars. Ce sont 2,5 millions de dollars qui auraient pu servir à réparer les écoles, à embaucher de nouveaux enseignants ou à remplacer l'infrastructure.

Ma collègue allianciste de l'Ontario, la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, a soulevé cette question à la Chambre des communes, exposant de façon saisissante le problème et les effets qu'il aura sur les districts scolaires dans sa circonscription. Le 12 mai, elle a dit, et je cite:

La décision de n'accorder qu'une exemption de 68 p. 100 de la TPS aux conseils scolaires pour la fourniture de services de transport a fait que les conseils scolaires ont dû payer des millions de dollars de TPS au gouvernement fédéral au lieu d'utiliser cet argent pour répondre à d'importants besoins éducationnels.

Cela s'applique également au conseil scolaire de Upper Canada, qui est situé dans ma circonscription, et à d'autres conseils scolaires dans bien des régions du pays, particulièrement au Québec où la cause type a été entendue.

Ajournement

Par conséquent, je pose à la secrétaire parlementaire la question suivante: comment elle et son ministre peuvent-ils dire que le gouvernement fédéral, comme il l'a dit dans sa réponse à ma question à la période des questions, travaille en collaboration avec les autorités provinciales et locales lorsqu'il ne veut même pas leur permettre de garder les sommes qu'il leur doit aux termes de la loi?

• (1805)

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai plaisir de prendre part à ce débat réclamé par le député de Lanark—Carleton qui, le 20 février dernier, questionnait le ministre des Affaires intergouvernementales concernant les transferts fédéraux aux provinces ainsi que le financement de différents programmes sociaux.

Le député de Lanark—Carleton veut laisser entendre que le gouvernement actuel ne fait pas confiance aux provinces pour administrer les programmes dans ces différents secteurs. Il soutient également que seuls des points d'impôt additionnels peuvent, selon ses termes, garantir une base de financement social stable et à long terme. Sur ces deux points, je dois différer d'opinion d'avec mon collègue.

En premier lieu, il est faux d'affirmer que notre gouvernement ne fait pas confiance aux provinces pour ce qui est d'administrer leurs programmes sociaux. Dans chacun de ces domaines, comme le ministre le lui a expliqué le 20 février dernier, notre gouvernement a, dans les faits, collaboré très étroitement avec les provinces. Il est donc faux d'affirmer que le gouvernement canadien ne fait pas confiance aux gouvernements provinciaux.

Mon temps est limité et j'aurais aimé traiter de cette question à fond, mais j'aimerais souligner un seul exemple de cet esprit de collaboration: l'entente sur la santé qui a été conclue le 5 février dernier.

En vertu de cette entente, les premiers ministres fédéral et des provinces se sont entendus sur un nouveau plan de santé qui contribuera à l'amélioration de la qualité des soins de santé dans toutes les régions du pays. Le gouvernement canadien apportera à ce plan une contribution financière de l'ordre de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans, afin de diminuer la pression qui pèse actuellement sur le système de soins de santé, d'établir un fonds pour la réforme de la santé pour les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance, et enfin, de faire l'achat d'équipement médical et diagnostique, en plus d'investir dans les technologies de l'information.

De plus, chaque année, les gouvernements informeront les citoyens de la façon dont les fonds pour les soins de santé seront dépensés dans la poursuite des objectifs visés.

C'est l'évidence même, cette façon de procéder ne reflète pas de notre côté une méfiance à l'égard de la compétence des provinces à gérer leurs programmes sociaux. J'y vois plutôt, pour ma part, une volonté de collaboration entre les deux principaux ordres de gouvernement et ce, au grand bénéfice de la population que nous sommes appelés à servir.

Je viens de parler de santé, mais d'autres secteurs de la sphère sociale font l'objet d'attention de notre gouvernement, soit en vertu du transfert canadien en matière de santé et des programmes sociaux. Le gouvernement versera une somme de 37,8 milliards de dollars en 2003-2004, une aide qui couvre des domaines tels que les soins de

santé, l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale, les services sociaux et le développement de la petite enfance.

De ce montant, près de 17 milliards de dollars seront versés sous forme de points d'impôt. Cette formule à laquelle fait référence le député de Lanark—Carleton dans l'une de ses questions posées le 20 février, est déjà mise à contribution par notre gouvernement dans le financement des programmes sociaux, partout au pays.

Je suis donc étonné du débat que le député de l'Alliance a tenu à porter aujourd'hui à l'attention de cette Chambre. Je crois pouvoir dire, bien humblement, que notre gouvernement a toutes les raisons de se réjouir de son bilan en matière de relations fédérales-provinciales. C'est grâce à son esprit de collaboration que ce pays est devenu ce qu'il est aujourd'hui et c'est dans cette même veine que nous entendons continuer de le faire prospérer dans l'avenir.

Voilà pourquoi les affirmations du député de Lanark—Carleton ne m'apparaissent pas fondées et j'ai tenu à les réfuter.

[Traduction]

M. Scott Reid: Monsieur le Président, au sujet de l'incertitude du financement fédéral versé aux provinces, le gouvernement fédéral dispose d'une assiette fiscale beaucoup plus large que celle des provinces et, a fortiori, des autorités locales, comme les conseils scolaires et les municipalités.

Pour cette raison, il existe un problème perpétuel que le gouvernement du Québec appelle le déséquilibre fiscal. Pour nous, c'est simplement que les gouvernements provinciaux sont incapables, en l'absence d'une source de financement fiable, stable et croissante, de répondre à leurs besoins essentiels à mesure que leur population croît et vieillit, et cela englobe la responsabilité des soins de santé.

L'incertitude entourant le financement fédéral a créé des problèmes énormes pour les provinces dans ce domaine. Une très petite part des recettes tirées de la taxe d'accise perçue sur l'essence est remise aux gouvernements provinciaux. Et s'agissant des autobus scolaires, nous constatons que le gouvernement fédéral refuse tout simplement de permettre aux pouvoirs publics locaux et aux conseils scolaires de conserver l'argent auquel ils ont droit. C'est un problème sérieux, et j'espère que le gouvernement le prendra au sérieux.

• (1810)

[Français]

Mme Diane St-Jacques: Monsieur le Président, mon collègue de l'Alliance peut critiquer s'il le veut la politique de notre gouvernement à l'égard des provinces, mais les faits démentent le constat alarmiste auquel il semble prendre plaisir à se livrer.

Lorsque notre pays réussit, dans à peu près tous les domaines de l'activité humaine, à se ranger parmi les plus performants et les plus enviés au monde, il est permis de se dire, bien humblement, que le Canada est sur la bonne voie.

Bien honnêtement, je ne crois pas que nous ayons de leçon de respect, de collaboration et surtout de tolérance à recevoir de l'Alliance canadienne dans nos rapports avec nos partenaires provinciaux.

LES PÊCHES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le 14 mai, j'ai posé une question à la ministre du Développement des ressources humaines.

Ajournement

Comme vous le savez, toute la crise du crabe qui est survenue en Atlantique, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et en Gaspésie a fait les manchettes partout au pays. Ce n'étaient certainement pas les nouvelles qu'on voulait voir. Ce n'est certainement pas la beauté de la partie de notre province qu'on voulait montrer aux Canadiens et Canadiennes et au monde entier. Malheureusement, c'est arrivé.

Des personnes ont été les victimes de cette crise du crabe qui est survenue. Ces victimes ce sont les employés d'usines qui n'ont pas eu la chance d'aller travailler.

Aujourd'hui, dans *L'Acadie nouvelle* on peut lire en titre: «Des employés d'usine épuisés et surchargés à Caraquet». On y dit: «Puisque nous avons retardé la pêche au crabe, les prises s'effectuent à grosse capacité pour être capable d'atteindre les quotas à temps.» Ils disent aussi: «Nous travaillons comme des bêtes.»

Si c'est ce qui est en train de se passer présentement, comme les pêcheurs de crabe amèneront leur pêche en même temps dans les usines de poisson, vous pouvez comprendre que ce n'est pas vrai que ces gens auront la possibilité d'accumuler le nombre de semaines dont ils auront besoin, ou même le nombre d'heures requis pour recevoir des prestations d'assurance-emploi. Ils n'auront pas la possibilité de recevoir des prestations d'assurance-emploi pendant suffisamment de semaines pour les amener jusqu'à la saison prochaine.

C'est une crise qui se passe chez nous. Après que la pêche au crabe sera terminée, il y aura des gens qui n'auront pas droit à l'assurance-emploi et qui n'auront pas de travail.

J'ai demandé très clairement à la ministre du Développement des ressources humaines si elle était prête à rencontrer les représentants des travailleurs et des travailleuses qui sont aux prises avec la crise du crabe pour qu'ils lui expliquent la situation. Si la ministre ne veut pas écouter le député de Acadie—Bathurst et qu'elle a des problèmes avec lui, au moins, elle pourrait rencontrer les représentants des travailleurs et des travailleuses pour qu'ils lui exposent le problème.

Regrettablement, elle fournit une réponse disant qu'on a donné 90 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Je peux m'attendre à ce que la secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines parle encore de ce montant de 90 millions de dollars. Mais ce montant de 90 millions de dollars était déjà là pour des programmes afin de changer la fonction économique de la région, pour être capable de fournir du travail et de la formation aux gens. Cet argent est déjà promu pour des personnes qui n'ont pas d'emploi. C'est pour cela qu'on avait besoin d'un programme spécial et qu'on en aura encore besoin.

Ma seule question à la ministre est simple. Est-elle prête à rencontrer les représentants des travailleurs et travailleuses? On ne veut pas entendre l'histoire du montant de 90 millions de dollars; on l'a entendue 90 millions de fois. Ce n'est plus ce qu'on veut entendre. On veut savoir si la ministre est prête à rencontrer les représentants. Elle va dire: «Oui, je suis prête à les rencontrer», mais elle n'a pas encore donné le lieu de la réunion. Les représentants veulent avoir la réunion avec la ministre.

• (1815)

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que le gouvernement est conscient des défis que doivent relever les travailleurs saisonniers de la transformation du crabe, tant au Québec qu'au Nouveau-Brunswick. On sait que les travailleurs saisonniers apportent une contribution à l'économie locale et qu'ils doivent également

surmonter des obstacles auxquels les autres travailleurs ne sont pas confrontés.

Comme le député le mentionnait, les crabiers sont maintenant retournés en mer et les travailleurs des usines ont pu recommencer à travailler, et ils travaillent très fort. Mais je veux rassurer la Chambre que tout au long du boycott des pêcheurs de crabe, nous sommes restés à la disposition des travailleurs pour discuter des solutions possibles.

Et comme la ministre l'a dit devant cette Chambre, je le répète, et je la cite pour le bénéfice de mon collègue:

Je n'ai jamais refusé de rencontrer ces Canadiens qui sont importants pour notre pays, et j'ose espérer que l'honorable député saura constater, à la lumière de mes antécédents, que je n'ai jamais hésité à rencontrer les Canadiens, et ce, peu importe l'endroit où ils habitent.

Donc, c'est une preuve que la ministre est à l'écoute.

En outre, les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Québec ont annoncé des mesures d'aide pour appuyer les travailleurs de l'industrie touchés par le récent boycott. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, il s'agissait d'une prolongation des programmes de formation pour permettre aux travailleurs touchés d'établir leur admissibilité à l'assurance-emploi. Et le gouvernement du Canada s'est engagé à veiller à ce que le régime d'assurance-emploi continue de répondre aux besoins des travailleurs, y compris les travailleurs saisonniers.

D'ailleurs, les changements apportés récemment à la Loi sur l'assurance-emploi, comme l'élimination de la règle de l'intensité, visaient à répondre aux besoins des travailleurs saisonniers.

Mais le véritable moyen d'aider les travailleurs à long terme est de créer des emplois, et non de verser plus de prestations d'assurance-emploi. Donc, nous continuons d'aider les collectivités à diversifier leur économie locale et à créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Je sais que le député n'aimera peut-être pas encore ce que je vais lui dire, mais je vais le répéter. Le gouvernement du Canada, en 2002 et 2003, a transféré près de 91 millions de dollars conformément à l'Entente sur le développement du marché du travail qui a été conclue avec le Nouveau-Brunswick.

Aux termes de cette entente conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, la province est responsable de la conception et de l'exécution à l'échelon local des programmes d'emploi financés dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

C'est grâce à ce partenariat que le gouvernement peut appuyer le développement de solutions à long terme pour régler les problèmes d'emploi propres aux travailleurs saisonniers de la province.

Nous continuons de faire en sorte que les programmes répondent le plus possible aux besoins des Canadiens.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, la seule nouvelle que j'ai apprise, c'est qu'on a eu 91 millions de dollars au lieu de 90 millions de dollars, soit un million de dollars de plus.

C'est simple, parce que la ministre disait dans sa réponse, par exemple:

[...] pour veiller à ce que les travailleurs aient accès à des emplois et aient des possibilités à long terme.

Elle ne l'a pas! Il y a eu une crise au Nouveau-Brunswick, en Gaspésie. On parle de quelque chose d'exceptionnel. C'est de cela qu'on parle.

Ajournement

La secrétaire parlementaire dit que la ministre est prête à rencontrer n'importe quel Canadien ou Canadienne qui veut lui parler. Pour l'information de la Chambre, il y a deux semaines, l'Association des travailleurs et des travailleuses de la péninsule acadienne a envoyé une demande à la ministre pour la rencontrer; elle n'a jamais répondu à la demande. J'ai personnellement télécopié une lettre vendredi dernier à la ministre; elle n'a pas encore répondu à la demande. Et les travailleurs veulent la rencontrer. Ce n'est pas l'automne prochain qu'ils veulent la rencontrer, c'est immédiatement.

Alors, est-ce que la ministre acceptera, oui ou non, de rencontrer les travailleurs et les travailleuses de la région du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie? Oui ou non, c'est simple!

Mme Diane St-Jacques: Monsieur le Président, je veux réaffirmer l'engagement de la ministre de rencontrer les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Et je la cite encore:

Je n'ai jamais refusé de rencontrer ces Canadiens qui sont importants pour notre pays, et j'ose espérer que l'honorable député saura constater, à la lumière de mes antécédents, que je n'ai jamais hésité à rencontrer les Canadiens, et ce, partout où ils habitent.

J'aimerais terminer en disant, comme on l'a répété à plusieurs reprises, que les travailleurs peuvent compter sur l'aide de notre gouvernement et nous allons continuer à faire le nécessaire pour les travailleurs touchés par cette situation.

● (1820)

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'au lundi, 2 juin 2003, à 11 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 6 mai 2003.

(La séance est levée à 18 h 20.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 mai 2003

AFFAIRES COURANTES		M. Forseth.....	6650
Réponse du gouvernement à des pétitions		M. McCallum (Markham).....	6650
M. Regan.....	6643	M. Forseth.....	6653
Les comités de la Chambre		Mme Davies.....	6653
Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires		Mme Lalonde.....	6653
M. Forseth.....	6643	M. Hearn.....	6654
Transports		M. Fitzpatrick.....	6654
M. Comuzzi.....	6643	Mme Lalonde.....	6654
Recours au Règlement		M. Perron.....	6656
Le Comité permanent des transports		M. Hearn.....	6656
M. Boudria.....	6643	M. Barnes (Gander—Grand Falls).....	6656
M. Forseth.....	6644	Mme Davies.....	6659
M. Comuzzi.....	6644	M. LeBlanc.....	6661
M. Lunn.....	6644	Mme Wasylcia-Leis.....	6662
M. Laframboise.....	6644	M. Calder.....	6662
M. Godin.....	6644	Motion.....	6662
M. Guimond.....	6645	(Adoption de la motion.).....	6662
M. Gouk.....	6645	M. Forseth.....	6662
Mme Catterall.....	6646	M. Grewal.....	6662
Les comités de la Chambre		M. Lincoln.....	6665
Procédure et affaires de la Chambre		M. Forseth.....	6666
M. Saada.....	6646	M. Bagnell.....	6667
La Loi sur l'assurance-emploi		M. LeBlanc.....	6667
M. Godin.....	6646	M. Fitzpatrick.....	6668
Projet de loi C-440. Présentation et première lecture.....	6646	M. Bagnell.....	6670
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6647	M. Casson.....	6670
La Loi sur l'identification par les empreintes génétiques		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Lunn.....	6647	La Journée des Forces canadiennes	
Projet de loi C-441. Présentation et première lecture.....	6647	M. Pratt.....	6671
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6647	Le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation	
Pétitions		M. Cummins.....	6671
La Société canadienne des postes		Le Prix d'excellence dans l'enseignement	
Mme Wayne.....	6647	M. Malhi.....	6671
Le projet de loi C-250		A. Lacroix et Fils Granit Ltée	
M. Bailey.....	6647	M. Binet.....	6672
Les soins de santé		La Journée de la Croatie	
Mme Wasylcia-Leis.....	6647	Mme Leung.....	6672
Questions au Feuilleton		Le drapeau haïtien	
M. Regan.....	6647	M. Pacetti.....	6672
Recours au Règlement		La justice	
Le Comité des transports		M. Cadman.....	6672
M. Comuzzi.....	6648	Le Holland College	
M. Regan.....	6648	Mme Karetak-Lindell.....	6672
M. Gouk.....	6648	Le volley-ball	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		M. Paquette.....	6673
Les crédits		La Chambre des communes	
Jour désigné—Le NORAD		M. Lincoln.....	6673
Mme Gallant.....	6648	Bob Hope	
Motion.....	6648	M. Thompson (Wild Rose).....	6673

Michael Nurse	
M. Bélanger	6673
Le député de Calgary-Centre	
M. Borotsik	6673
Les musées	
Mme Gagnon (Québec)	6674
Le bois d'oeuvre	
M. Stoffer	6674
Habitat pour l'Humanité	
Mme Torsney	6674
La justice	
M. Epp	6674

QUESTIONS ORALES

Le gouvernement du Canada	
M. Harper	6674
M. Anderson (Victoria)	6675
L'industrie du tourisme	
M. Harper	6675
M. Anderson (Victoria)	6675
L'agriculture	
M. Harper	6675
M. Anderson (Victoria)	6675
La santé	
M. Hill (Macleod)	6675
Mme McLellan	6675
M. Hill (Macleod)	6675
Mme McLellan	6675
La défense nationale	
M. Duceppe	6676
M. McCallum (Markham)	6676
M. Duceppe	6676
M. McCallum (Markham)	6676
Mme Lalonde	6676
M. McCallum (Markham)	6676
Mme Lalonde	6676
M. McCallum (Markham)	6676
Les pêches	
M. Hearn	6676
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	6676
M. Hearn	6676
Mme Stewart	6677
La défense nationale	
Mme Davies	6677
M. McCallum (Markham)	6677
Mme Davies	6677
M. McCallum (Markham)	6677
L'agriculture	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	6677
M. Vanclief	6677
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	6677
M. Vanclief	6677
Le bois d'oeuvre	
M. Gauthier	6677
M. Calder	6678

M. Gauthier	6678
M. Calder	6678
La citoyenneté et l'immigration	
Mme Ablonczy	6678
M. Assadourian	6678
Mme Ablonczy	6678
M. Assadourian	6678
Le bois d'oeuvre	
M. Gaudet	6678
M. Dhaliwal	6678
M. Gaudet	6678
M. Drouin (Beauce)	6678
L'éthique	
M. Solberg	6679
M. Rock	6679
M. Solberg	6679
M. Rock	6679
La santé	
M. Bagnell	6679
Mme McLellan	6679
Les affaires étrangères	
M. Borotsik	6679
M. McCallum (Markham)	6679
Les pêches et les océans	
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	6679
M. Thibault	6679
L'agriculture	
M. Proctor	6680
M. Vanclief	6680
Le financement des partis politiques	
M. Proctor	6680
M. Boudria	6680
Les affaires étrangères	
M. Abbott	6680
Mme Carroll	6680
M. Abbott	6680
Mme Carroll	6680
L'agriculture	
M. Bigras	6680
M. Vanclief	6680
M. Bigras	6681
M. Vanclief	6681
La justice	
M. Grewal	6681
M. Cauchon	6681
M. Grewal	6681
M. Easter	6681
M. Maloney	6681
M. Cauchon	6681
La santé	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6681
Mme McLellan	6681
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6682
Mme McLellan	6682
L'agriculture	
Mme Picard	6682

M. Vanclief.....	6682
L'environnement	
M. Barnes (Gander—Grand Falls).....	6682
M. Anderson (Victoria).....	6682
La santé	
Mme Wasylcyia-Leis.....	6682
Mme McLellan.....	6682
L'infrastructure	
M. Moore.....	6682
M. Wilfert.....	6683
Les affaires étrangères	
M. Rocheleau.....	6683
Mme Carroll.....	6683
La fonction publique	
M. Pankiw.....	6683
Mme Robillard.....	6683
Présence à la tribune	
Le vice-président.....	6683
Les travaux de la Chambre	
M. Reynolds.....	6683
M. Boudria.....	6683

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Jour désigné—Le NORAD	
Motion.....	6684
M. Pratt.....	6684
M. Gagnon (Champlain).....	6685
M. Saada.....	6686
M. Godfrey.....	6687
Mme Gallant.....	6688
M. Harris.....	6688

Mme Kraft Sloan.....	6689
M. Lunn.....	6689
Mme Kraft Sloan.....	6691
Mme Wasylcyia-Leis.....	6691
M. Godfrey.....	6692
Mme Kraft Sloan.....	6692
M. Harris.....	6693
M. Solberg.....	6694
M. Shepherd.....	6696
M. Pratt.....	6697
M. Eggleton.....	6698
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	6699
M. Caccia.....	6700
D'office, mise aux voix de la motion et demande et report du vote.....	6701

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Jour commémoratif national des enfants	
M. O'Brien (Labrador).....	6701
Motion.....	6701
M. Bigras.....	6702
M. Vellacott.....	6703
M. Godin.....	6704
M. Castonguay.....	6705
M. O'Brien (Labrador).....	6707
Adoption de la motion.....	6707

MOTION D'AJOURNEMENT

Le budget	
M. Reid.....	6707
Mme St-Jacques.....	6708
Les pêches	
M. Godin.....	6708
Mme St-Jacques.....	6709

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**